

UN MYTHE : LE GENERAL DE SONIS

Le système démo(n)cratique engendre de nombreuses guerres, châtements de la juste justice de Dieu, et a donc besoin de nombreux sous-officiers et officiers subalternes courageux et efficaces. Combien ont été tués avec une balle dans le dos par leurs hommes révoltés plutôt qu'avec une balle dans le ventre venant de l'ennemi ? Il faut donc de vrais chefs.

Les catholiques sont les meilleurs. Respectueux de leurs hommes, aimés par eux, prudents dans leurs audaces, ils sont capables de les conduire dans les situations et les missions les plus difficiles. Les gouvernants qui nous dirigent le savent. Ce type d'hommes étant nécessaire, il faut éveiller des vocations, et donc faire rêver par les *Signes de Piste*¹, les uniformes, les médailles, les exemples héroïques.

Un de ces exemples que l'on nous ressort régulièrement est le général de Sonis. Sa famille en a fait un héros, un mythe du chef chrétien, de l'officier exemplaire, du saint père de famille.

Plusieurs éléments sont troublants. Un ami nous a fait découvrir un mémoire² sur la vie maçonnique du Général : *Mémoire composé en mai 1952, par le chanoine Ernest Sevrin de Chartres, suivi d'un Appendice : l'Etat de conservation du corps de Sonis*. Ce chanoine était historien de profession.

Voici l'avant-propos : "Le général de Sonis, modèle du soldat chrétien, mort en 1887, est connu et vénéré dans le monde catholique ; sa cause est en instance à Rome. Je me suis édifié comme beaucoup d'autres à la lecture de ses historiens dont le premier est Mgr Baunard³ (1890), et le dernier le R.P. Bessières (1946). Ayant remarqué toutefois combien ces deux biographes sont tendancieux, j'ai saisi l'occasion qui s'est offerte à moi de les contrôler sur un point d'importance : le passage de Sonis par la Franc-Maçonnerie. Il en est résulté ce travail que j'avais conçu sous forme d'articles ; mais où les publier ? et quel effet eussent-ils produit sur un public religieux si saturé d'histoire "édifiante" ?

"J'en ai donc fait un mémoire, à tirage très limité, que j'ai destiné d'abord, comme il convenait, aux autorités ecclésiastiques intéressées, puis à des prêtres ou à des personnes cultivées et sérieuses, enfin à des historiens de profession, à des Bibliothèques et des Revues d'histoire. Cette publicité discrète m'a paru nécessaire et suffisante pour attirer l'attention d'une élite, et pour **modérer une propagande** où les intentions fort droites ne s'accompagnent pas toujours d'un véritable esprit scientifique, pourtant indispensable en ces graves questions.

"Vieux et malade, je quitte à peine mon lit, et je me prépare en pleine conscience à l'éternité qui approche. Ce n'est pas, je pense à mon âge, et dans ma position qu'on peut être suspect d'un parti-pris de critique et de dénigrement. Je ne cherche **que la vérité** ; non pas je ne sais quelle vérité convenue, qui laisse de côté ce qui déplaît, mais la vérité entière, avec ses rayons et ses ombres, la seule qui instruit, la seule qui glorifie Dieu, puisqu'elle Seule, en définitive mérite le nom de vérité".

Ernest SEVRIN, 30 mai 1952, Maison de Bon-Secours, 1 Rue Saint-Maurice, Chartres

Un tel avant-propos est révélateur de l'honnêteté de l'auteur et de l'importance des aveux qu'il se fait un devoir de faire connaître.

Dans une première partie il relève les affirmations de Mgr Baunard :

"L'affiliation de Sonis à la Franc-Maçonnerie est une erreur de jeunesse avouée par ses historiens, qui s'appliquent toutefois à l'expliquer et à l'atténuer le plus possible. Mgr Baunard a donné le ton, et ses successeurs, M. Jean des Marets, le P. Bessières, lui ont fait écho. Leur source unique, ce sont les propres aveux de Sonis :

"On ne croirait pas, écrit Mgr Baunard, si lui-même ne l'avait plusieurs fois raconté, qu'étant à l'école de Saumur il s'était imprudemment laissé enrôler dans la Franc-Maçonnerie, qu'on lui avait représentée comme l'église d'un christianisme libre, mais non moins élevé, non moins bienfaisant que l'autre. Comme il l'attesta plus tard, les condamnations ecclésiastiques contre les sociétés secrètes lui étaient alors inconnues. Jamais d'ailleurs il n'avait mis le pied dans une loge...". Mais un jour, il se rend quoique non invité, à un dîner maçonnique où le rituel comme les costumes le frappent de stupeur, où les discours antireligieux l'indignent. Il se lève en protestant contre le piège tendu à sa bonne foi, et quitte brusquement la salle ; c'en est fait de ses rapports à peine commencés avec la Maçonnerie⁴".

Dans une seconde partie, s'appuyant sur les documents de la *Société maçonnique chartraine La Franchise*, il décrit ce qu'était une loge maçonnique, en particulier les règlements et les engagements des francs-maçons. Il souligne que la demande d'affiliation pour être agréée se fait suivant une règle et des entretiens précis auxquels n'a pu échapper Sonis.

Dans sa troisième partie ayant pu consulter les archives de la loge *La Persévérance* de Saumur, et celles de *L'Harmonie Universelle* de Castres, disponibles au département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, il découvre tous les détails de l'initiation maçonnique de Sonis à Saumur, qui fut reçu à titre de Lowton⁵, passa les trois premiers grades avant de rejoindre son affectation à Castres.

¹ Par expérience je suis très hostile à ce genre de littérature qui maintient dans le rêve et fabrique d'éternels adolescents. La série des *Prince Éric* (que j'ai dévorée comme tout le monde dans mon adolescence), est particulièrement nocive. Il m'a fallu vomir tout ce passé. Un Sienkiewicz est mille fois plus formateur et passionnant.

² Nous pouvons en faire une photocopie (35 pages). Il est consultable aux archives diocésaines de Chartres.

³ Mgr Baunard nous est connu par sa biographie du Cardinal Pie. S'il en fut l'écrivain, rappelons qu'il fut suivi avec attention par le fidèle ami du Cardinal, le très antilibéral Mgr Gay. Cela pour éviter qu'il ne tombe dans sa pente naturelle, le libéralisme. Tous ses autres livres en sont imprégnés.

⁴ Mgr Baunard, *Le Général de Sonis*, Paris, 1890, p. 27 – A. Bessières, s.j. *Sonis 1825-1887*, Paris, Beauchesne, 1946, p. 35. Il ne fait ici que copier Mgr Baunard.

⁵ On donne ce nom au fils d'un franc-maçon ayant au moins le grade de Maître. Le louftot (lowton en anglais) jouit des avantages suivants : - de pouvoir être reçu avant l'âge exigé par les profanes ; - de ne point être sujet à l'examen des commissaires et à la formalité du scrutin ; - d'être adopté par la Loge si son père éprouve des revers de fortune.

"Pour être reconnu lowton, Sonis avait nécessairement fourni la preuve de sa filiation maçonnique et se trouvait par là dans une situation privilégiée qui lui assurait d'avance les sympathies et l'appui de la loge : à tel point que non seulement il fut dispensé de l'enquête et du scrutin requis d'ordinaire pour l'admission, mais encore il fut d'un seul coup promu aux trois grades et passa Maître dès le premier jour. On n'eût certainement pas fait cet honneur au premier venu ; et cela prouve les relations confiantes qui existaient depuis quelque temps déjà entre l'élève-officier et la loge".

Suivent les détails révélateurs de cette relation confiante lors de ses adieux en loge, quatre jours plus tard.

Dans une quatrième partie est décrite sa vie maçonnique à Castres. Il fut si assidu, qu'il devint très vite dignitaire de la loge. Suivent de nombreuses questions sur la vie du Général et sa biographie, difficiles à résumer, chaque page étant importante. Il en ressort de pieux (?) mensonges qui étonnent ce prêtre. Mauvaise foi ? amour-propre ? *aliquid humani passus est*.

Par contre, lors de l'exhumation des restes de Sonis, s'il est vrai que son corps apparut intact, sauf le nez et les yeux écrasés par le couvercle, pour lui le prodige est douteux.

Le chanoine Billard, promoteur de la Foi confia que : *les membres, ainsi que les habits et les cercueils, dégageaient une odeur effroyable, "à tomber à la renverse" (...) odeur cadavérique, signe certain de décomposition, précise un médecin distingué.*

L'abbé Sevrin regrette que l'on se soit tu sur cela.

Ces détails cachés et inconnus de la vie de Sonis ne plaident pas en sa faveur, mais ce que je regrette le plus c'est l'exemple de sa vie. Deux faits importants et soulignés de sa vie me choquent.

Le premier, ses déclarations continuelles de royaliste chrétien, attaché au trône et à l'autel, alors qu'il va passer sa vie à combattre pour des chefs qui n'ont en vue que d'étendre la Révolution destructrice des trônes et de l'Eglise.

Fils, petit-fils de franc-maçon¹, franc-maçon lui-même, il est un contre-exemple à suivre et à donner à nos jeunes. **Quand nous formerons des intelligences droites, unes dans leur pensée et dans leur vie, appliquant bien le principe de non-contradiction, nous éviterons de faire des meilleurs, à chaque génération, les serviteurs généreux de nos ennemis.**

Le second, son engagement militaire à Loigny. C'était une bêtise².

Pie IX, très sagement, sachant combien il était inutile de sacrifier les vies des zouaves pontificaux, demanda la paix quand il comprit qu'il n'y avait pas d'autre issue. Il n'exigea pas de mourir jusqu'au dernier. Et pourtant la cause était autrement importante ! Un maître autrement digne de mourir pour lui !

Eh bien ! on voit ces zouaves **se faire tuer pour Gambetta !** Effarant ! **S'ils devaient attaquer un ennemi c'était bien Gambetta. S'ils voulaient mourir pour l'honneur, c'était bien en renversant cette équipe de bandits qui allait ruiner la France !**

On nous ment, on se ment, en montant en épingle cette bataille inutile de Loigny. Avec de tels chefs on se trompe, on nous trompe sur la grille amis-ennemis. A qui profitent ces morts ?

Malheureusement il y a eu trop de Loigny chez nous. Nous sommes trop sensibles au **faux panache** qu'utilisent nos ennemis pour nous en moquer après. L'Union sacrée prêchée par Maurras engendra des millions de morts. **Il aurait été plus sage de renverser les gouvernants.** C'est ce que voulait Foch en 1918. Il dût abandonner son projet, Pétain l'assurant de faire tirer contre lui³.

Sonis, comme Charrette⁴ en son temps, sont des mythes mis en avant par des gens douteux qui n'ont pas bien compris la nocivité de tels exemples. **Ils sont les "chéris" d'un certain milieu qui passe son temps à nous tromper depuis 200 ans, plus préoccupé de son honneur que de celui de Notre Dieu.**

Revenons toujours à Clovis, à Jehanne, à Charlemagne, à Louis. N'en sortons pas.

Méritons par nos prières un saint Pie V qui, avec l'appui de la très Sainte Vierge Marie remporta les victoires que nous connaissons. Mettons en valeur ces succès plutôt que toutes ces défaites.

Il vaudrait mieux connaître sérieusement un Clovis, un Sobiesky, un Du Guesclin, qu'un Sonis.

Pour finir sur ce sujet, méditons la fin du sermon du Cardinal Pie (Œuvres épiscopales, t. 7, p. 338), devant Sonis, devant Charrette, devant tous ces soldats de Loigny :

A vero bello Christi : **oui, la vraie guerre du Christ, le dévouement vrai et sans réserve à la cause du Christ, tel doit être aujourd'hui le CRI DE RALLIEMENT de tous les hommes de bien, de tous les amis de l'ordre, de tous les défenseurs du pays.** Quels que soient vos efforts, Messieurs, jamais vous ne referez la patrie française, si vous ne refaites la patrie chrétienne. Sans cela, vos travaux, vos actes les mieux intentionnés ne sont rien moins que les derniers coups portés à la France qui se dissout, à la patrie qui s'en va. **TOUS** tant que nous sommes donc, à quelque profession et à quelque rang que nous appartenions, sur toutes les lignes, dans toutes les directions et toutes les applications du devoir public comme du devoir privé, **SOYONS LES HOMMES DU CHRIST, LES COMBAT-**

¹ Son grand-père paternel était officier de l'Empire, attaché à l'Etat-Major de Murat qui fut grand Maître de la Franc-Maçonnerie

² Cette manière de voir n'est pas en contradiction avec le discours fameux du Cardinal Pie, le 11 décembre 1871, pour l'éloge funèbre des morts de Loigny. Après l'événement il ne pouvait pas parler autrement. **APRES.**

³ Confidance qui m'a été faite par le P. Vermeille, s.j., qui a passé de nombreuses années avec le frère du Maréchal Foch, lui aussi jésuite. Le P. Vermeille m'a donné l'image pieuse que le père Foch lui avait donné pour son *cinquantaine*.

⁴ Il fallait refuser la paix de La Jaunaie, les bleus étant épuisés en tout (nourriture, armement, habillement). C'est ce que voulait Stofflet, le seul à avoir tout compris. C'est l'erreur qu'imposa Charrette. On comprend pourquoi il est le chéri de la République !

TANTS, LES MILITANTS DU CHRIST. A cette condition nous serons les hommes de notre temps, les réparateurs du passé, les reconstructeurs de l'avenir. *A vero bello Christi* : c'est la grâce et c'est l'honneur que je vous souhaite à tous.

Tout est dit en ces quelques lignes. Personne n'a écouté le Cardinal Pie. Personne ne le cite. Ne nous étonnons pas que nous soyons obligés de subir défaites sur défaites. De tels passages de ce nouvel Hilaire sont pour nous les vrais points de repère et d'encouragement. Sachons retenir la leçon.

SES PRINCIPES

Extrait d'une lettre de Sonis parue le 30 juin 1871 dans *La Gazette du Languedoc* :

"...Je n'éprouve aucun embarras à déclarer que je ne suis pas républicain mais monarchiste¹.

La France a fait trois fois l'essai de la république et ces essais n'ont pas été heureux.

Pour le moment nous subissons un régime de coup d'état et il ne faut pas moins que l'abaissement des caractères ajouté aux malheurs des temps, pour avoir fait accepter sans protestation une forme de gouvernement qui, suivant les paroles de M. Thiers, devait aboutir à une république administrée par des monarchistes.

Suis-je partisan du pouvoir absolu ?

Non certes, et je serai le premier à réclamer pour mon pays la plus grande somme de liberté possible² et très certainement la liberté des cultes³ et la liberté de l'enseignement⁴.

Dieu lui-même n'accepte pas les hommages qui ne sont pas libres. Comment moi qui me fais l'honneur d'être profondément chrétien, pourrais-je me dire le soutien d'un despotisme quelconque ?

Enfin, quoique monarchiste, je n'admets pas une royauté par violence, par surprise, par coup d'état, mais bien par un vote régulier des représentants du pays⁵.

J'ai peine à vous parler, Monsieur de ces accusations grossières, absurdes, propagées dans nos campagnes avec une perfidie sans exemple.

Sont-ils de bonne foi ces gens qui nous accusent de vouloir ramener en France le régime de la dîme et de la corvée ?

Ils savent bien qu'ils trompent nos populations, et je n'ai pas de peine à déclarer que je serai le premier à m'armer contre tout pouvoir qui tenterait de rétablir ces impôts d'un autre âge⁶.

Quant aux privilèges, nous n'en voulons pas⁷, ne réclamant que le droit de nous dévouer à la Patrie⁸ jusqu'à la mort.

Je ne crains pas de dire que nous avons déjà largement payé à la France le dette de notre sang.

Tels sont, Monsieur, mes principes⁹. On peut ne pas partager mes convictions, mais j'ai le droit de dire que j'appartiens au parti qui en France s'appelle le parti de l'honneur¹⁰.

12^e Corps d'Armée, Limoges, le 26 mai 1882

Cette déclaration est bien triste. On croirait du Mgr Freppel ! On lira en note les réflexions qu'elles inspirent ligne après ligne. On est loin d'une vraie déclaration monarchique et même chrétienne. C'est avec de telles imprécisions et erreurs graves que l'on empêche l'intervention divine. **Vomissons ces faux-maîtres** qu'un certain milieu blême, (les BLM bourgeois-libéraux-mondains) veut nous présenter comme exemplaires. Ces gens ne pensent pas à la gloire de Dieu mais à la leur. Ils estiment que leur gloire est la gloire de Dieu ! Ils en sont l'antithèse.

On est loin, très loin des vrais serviteurs de Dieu, comme les Pie, Gaume, Delassus, Jouin, qui méritent mille fois plus l'honneur des autels et dont les enseignements et la vie exemplaire nourrissent sérieusement les âmes.

On nous trompe, on se trompe avec ces Sonis, de Mun, Maurras, faux-maîtres hier, Madiran, Aulagnier, Célier, de Tanouarn, Loubier de Bonnet de Viller, faux-maîtres aujourd'hui.

Louis-Hubert REMY

¹ Avec toujours cette équivoque que comme officier il a servi aussi bien la République que les fausses monarchies. Et ce, sans état d'âme.

² Il faudrait dans un tel contexte définir la liberté, car cette phrase peut convenir à toutes sortes d'interprétations. Si liberté = faire le bien, alors d'accord. Si liberté = faire ce que l'on veut, alors c'est faux. Or pour la plus grande partie de la population il s'agit bien de cette deuxième option. Donc cette imprécision est très gravement coupable.

³ Liberté des cultes de quelles religions ? **Principe faux gravissime.** Le sens commun entendra liberté de toutes les religions. C'est le **principe maçonnique de base.** On aurait dû lire : "liberté complète du culte catholique (en particulier public), opprimé par les gouvernements depuis la Révolution".

⁴ Même remarque. Quel enseignement ? catholique ou laïque ?

⁵ Cet homme est un révolutionnaire : le peuple (par ses représentants) choisit les gouvernants. Formé par les loges, c'est-à-dire, déformé par les loges, il a gardé les principes fondamentaux maçonniques : liberté des cultes, souveraineté du peuple. Il n'a rien compris à la vraie monarchie, tout en se disant monarchiste. Il est bien de son milieu : des gens qui composent avec l'erreur, pour toujours en profiter et se mettre en avant.

⁶ Est-il plus important de s'armer contre de tels impôts qui n'étaient pas injustes, comme ceux de la TVA ou les droits de succession, plutôt que contre un pouvoir judéo-maçonnique ayant mis Jésus-Christ hors la loi ? De Sonis n'a pas pris les armes pour lutter contre un tel pouvoir impie, mais il est prêt à les prendre contre une monarchie très chrétienne qui rétablirait la dîme (dîme = 10 % et souvent beaucoup moins ; TVA = 19,6 % et parfois plus).

⁷ Il a une fausse conception des privilèges, qui sont une nécessité dans toute société hiérarchique. Les privilèges ne sont pas des récompenses pour des jouisseurs, mais des distinctions qui manifestent les vertus de ceux qui les possèdent, et qu'ils sont tenus de posséder. De plus ces privilèges sont accompagnés de devoirs, devoirs souvent bien lourds à supporter et que peu de personnes étaient capables d'assumer. Voir *L'Esprit Familial* de Mgr Delassus.

⁸ Autrefois on mourait pour Dieu et pour le Roi Lieu-Tenant du Christ, et non pour la Patrie.

⁹ Ce ne sont pas des principes catholiques, qui ne souffrent pas de telles graves erreurs. Ce sont des contrefaçons.

¹⁰ Saint Pie X parlait du parti de Dieu, et non du parti de l'honneur. Quelle conception de l'honneur d'ailleurs ? Dans quel camp étaient les de Sonis pendant la Révolution et sous l'Empire ?

LE GÉNÉRAL DE SONIS ET LA FRANC-MAÇONNERIE

Mémoire composé en mai 1952 par le Chanoine Ernest SEVRIN de Chartres

Suivi d'un Appendice : L'ÉTAT DE CONSERVATION DU CORPS DE SONIS

AVANT-PROPOS

Le général de Sonis modèle du soldat chrétien, mort en 1887, est connu et vénéré dans le monde catholique ; sa cause est en instance à Rome. Je me suis édifié comme beaucoup d'autres à la lecture de ses historiens, dont le premier est Mgr Baunard (1890), et le dernier le R.P. Bessières (1946). Ayant remarqué, toutefois combien ces deux biographes sont tendancieux, j'ai saisi l'occasion qui s'est offerte à moi de les contrôler sur un point d'importance : le passage de Sonis par la franc-maçonnerie. Il en est résulté ce travail que j'avais conçu sous forme d'articles ; mais où les publier¹ ? et quel effet eussent-ils produit sur un public religieux si saturé d'histoire "édifiante" ?

J'en ai donc fait un *Mémoire*, à tirage très limité, que j'ai destiné d'abord comme il convenait aux autorités ecclésiastiques intéressées, puis à des prêtres ou à des personnes cultivées et sérieuses, enfin à des historiens de profession, à des Bibliothèques et à des revues d'histoire. Cette publicité discrète m'a paru nécessaire et suffisante pour attirer l'attention d'une élite, et pour modérer une propagande où les intentions fort droites ne s'accompagnent pas toujours d'un véritable esprit scientifique, pourtant indispensable en ces graves questions.

"Vieux et malade, je quitte à peine mon lit et je me prépare en pleine conscience à l'éternité qui approche. Ce n'est pas je pense, à mon âge et dans ma position qu'on peut être suspect d'un parti-pris de critique et de dénigrement. Je ne cherche que la vérité ; non pas je ne sais quelle vérité convenue, qui laisse de côté ce qui déplaît, mais **la vérité entière**, avec ses rayons et ses ombres, la seule qui instruit, la seule **qui glorifie Dieu**, puisqu'elle seule, en définitive, mérite le nom de vérité".

Ernest SEVRIN, 30 mai 1952, Maison de Bon-Secours 11 rue Saint-Maurice, Chartres

DIVISIONS DU MÉMOIRE

- I. Récit des historiens de Sonis.
 - II. Ce qu'était une loge maçonnique.
 - III. Sonis se fait initié à la Loge de Saumur (1848).
 - IV. Affiliation de Sonis à la Loge de Castres (1848-49).
 - V. Quand et comment Sonis a-t-il quitté la franc-maçonnerie ?
 - VI. Liquidation de la Loge de Saumur (1853) : Sonis est invité à payer.
 - VII. Qui a pu dire que Sonis "n'avait jamais le pied dans une loge" ?
 - VIII. Comment Sonis a-t-il pu devenir franc-maçon ?
- Appendice : l'Etat de conservation du corps de Sonis.

GASTON DE SONIS ET LA FRANC-MAÇONNERIE

1. RÉCIT DES HISTORIENS DE SONIS

Quand il s'agit d'un serviteur de Dieu dont on souhaite la glorification, le devoir qui prime tout est de chercher avec soin la vérité, c'est-à-dire tout ce qui peut révéler non seulement ses vertus et ses mérites, mais encore les défaillances et les erreurs qui ont pu jeter quelques ombres sur une belle vie. La sainteté ne se réalise que peu à peu, et n'est jamais tellement accomplie qu'elle soit exempte tout-à-fait de la misère humaine.

L'affiliation de Sonis à la Franc-Maçonnerie est une erreur de jeunesse avouée par ses historiens, qui s'appliquent toutefois à l'expliquer et à l'atténuer le plus possible. Mgr Baunard a donné le ton, et ses successeurs, M. Jean des Marets, la P. Bessières, lui ont fait écho. Leur source unique, ce sont les propres aveux de Sonis : "On ne croirait pas, écrit Mgr Baunard, si lui-même ne l'avait plusieurs fois raconté, qu'étant à l'école de Saumur il s'était imprudemment laissé enrôler dans la Franc-Maçonnerie, qu'on lui avait représentée comme l'église d'un christianisme libre, mais non moins élevé, non moins bienfaisant que l'autre. Comme il l'attesta plus tard, les condamnations ecclésiastiques contre les sociétés secrètes lui étaient alors inconnues. Jamais d'ailleurs il n'avait mis le pied dans une loge..." Mais un jour, il se rend, quoique non invité, à un dîner maçonnique où le rituel comme les costumes le frappent de stupeur, où les discours antireligieux l'indignent. Il se lève en protestant contre le piège tendu à sa bonne foi, et quitte brusquement la salle ; c'en est fait de ses rapports à peine commencés avec la Maçonnerie².

Où et quand le pieux général a-t-il raconté les faits qui servent de base au récit de ses historiens ? C'est ce que ceux-ci ne nous disent pas, et cela est regrettable. Il faudra bien que nos hagiographes se décident à ne rien avancer d'un peu important sans preuve, et nous fassent connaître où ils ont pris ce qu'ils nous invitent à regarder comme vrai. De brèves références au bas des pages - ou au pis aller à la fin du livre - ne gênent pas le lecteur, et sont même de nature à lui inspirer confiance : car s'il ne peut contrôler lui-même, d'autres pourront y aller voir ; et cette contrainte salutaire imposée à l'historien est une garantie de sérieux, en même temps que d'autorité près du monde savant, dont il ne faut pas négliger le suffrage.

Quoi qu'il en soit, j'ai souligné dans les passages cités les deux seuls traits dont je veuille m'occuper ici. A en croire les deux biographes, on pouvait être franc-maçon sans avoir jamais pénétré dans une Loge, sans rien connaître des rites ni de l'appareil d'une réception maçonnique. Ce n'aurait été, en somme, qu'un "enrôlement", que l'adhésion banale à une

¹ Le *Bulletin du Centre de Documentation du Grand Orient de France*, n° 52-53, juillet-octobre 1965, p. 81, fait une recension de ce *Mémoire* et confirme par "sa documentation mieux nourrie" que Sonis fut assidu à la loge de Castres puisqu'il confirme qu'il participa à vingt-six tenues : *Il fut un franc-maçon actif, fort actif même*. Il ne cessa qu'au départ de Castres du 5^e Hussards.

² Mgr Baunard, *Le Général de Sonis*, Paris, 1890, p. 27 - A. Bessières, s.j., *Sonis 1825-1887*, Paris, Beauchesne, 1946, p. 35. Il ne fait ici que copier Mgr Baunard.

société, par souscription et cotisation ne tirant pas conséquence, ne donnant aucune part à son fonctionnement. Erreur complète : l'initiation était tout autre chose, comme on le verra. Les détails que je vais donner sur une Loge chartraine à peu près du même temps ne seront pas une diversion, mais un éclaircissement nécessaire du cas particulier de Sonis.

II. CE QU'ÉTAIT UNE LOGE MAÇONNIQUE

J'ai eu l'occasion, l'année dernière, de feuilleter trois énormes *Registres* in-folio appartenant à une bibliothèque de Chartres, et qui renferment les procès-verbaux authentiques des séances de la Société maçonnique chartraine *La Franchise*. Fondée ou rétablie en 1788 par des notables déjà initiés, mise en sommeil pendant la Révolution, elle se reconstitua en 1801, et loua pour sept ans une partie de l'ancien couvent des Jacobins, que le préfet l'obligea d'évacuer en 1803 pour y loger les Sœurs Hospitalières de Saint-Paul¹.

Les *Registres* ne vont que jusqu'à la fin de 1822. C'est assez pour voir ce qu'est une Société maçonnique dans la première moitié du XIX^e siècle.

Elle a son vocabulaire, dont certains mots s'abrègent avec trois points². Elle s'appelle loge ou Atelier, à l'Orient de Chartres. Dieu est le Grand architecte, les initiés sont des frères. La salle est un temple ; en sortir, c'est couvrir le temple. La séance est une tenue ; le procès-verbal, une planche ; le discours, un morceau d'architecture ; les deux rangées d'assistants sont deux colonnes, l'une à l'Orient, l'autre à l'Occident. Le mot de semestre, envoyé sous le secret par la Grand-Orient de Paris, se communique de bouche à bouche : c'est faire la chaîne. Aller aux voix, c'est mettre sous le maillet ; voter, c'est passer le scrutin ; et l'on passe la truelle, quand on excuse un manquement. Qui est pas initié est un profane, tenu soigneusement à l'écart.

Il y a un certain nombre de dignitaires ou officiers, élus chaque année au scrutin secret ; la Loge de Chartres en compte jusqu'à seize et dix-huit, quoiqu'elle n'ait pas trente membres actifs. Le Président ou Vénérable est secondé par deux surveillants, un orateur, un secrétaire, un trésorier, un expert, un maître des cérémonies, etc. Quatre d'entre eux, dont le maître des cérémonies, peuvent avoir des adjoints : je note à dessein certains détails.

Le secret est essentiel : on s'y engage par serment.

Les grades sont nombreux dans la Maçonnerie ; mais la Loge de Chartres n'a longtemps que les trois premiers : chevalier-apprenti, compagnon, maître. Pour passer d'un grade à l'autre, après un temps d'épreuve, on fait une demande en augmentation de salaire : expression toute métaphorique. Tout se décide par élection, au scrutin secret, les gradés inférieurs ne délibèrent ni ne votent pour la passage d'un frère à un grade supérieur dont ils ne connaissent pas non plus les mystères.

La loge a aussi des affiliées, les uns libres, les autres vrais adhérents qui doivent assister aux tenues : ce sont des maçons venus d'ailleurs, par exemple les officiers et sous-officiers de la garnison. Il y a deux tenues par mois, dont la première est obligatoire ; et des tenues d'instruction pour les nouveaux.

L'année maçonnique part de mars. On donne en principe deux banquets payants, à la saint Jean d'été et à la saint Jean d'hiver. Aucun profane n'y est invité. Les femmes sont exclues de la Maçonnerie.

La cotisation annuelle est assez forte 12 Frs par semestre, à Chartres ; sans compter les banquets, à 6 Frs l'un.

Voici, pour finir, une cérémonie d'initiation.

Le 15 Novembre 1814, le profane Pierre Labalte, 36 ans, imprimeur à Chartres, attend son admission. L'enquête par trois commissaires lui ayant été favorable, il est introduit, dans la chambre de réflexion, proche du temple, et subit un interrogatoire d'identité ; après quoi il frappe en profane. Ici je copie : "On lui donne l'entrée. Il répond aux questions avec clarté et précision. Il subit les épreuves, fait les voyages, prête le serment. On lui donne la lum . : . Il est reçu chevalier apprenti maçon ; les mots, signes et attouchements du grade lui sont communiqués. Il est reconnu et proclamé en cette qualité sur l'une et l'autre colonne. On applaudit à sa réception, il remercie et on couvre". Assez souvent, on trouve cet éloge de l'initié : "il a répondu à toutes les questions qui lui ont été faites avec autant de sagacité qu'il a opposé un courage ferme et inébranlable aux épreuves qu'on lui a fait subir".

Quelque temps après, Labalte est reçu compagnon et maître avec le cérémonial propre à ces grades ; et à la fin de 1815, il est élu maître des cérémonies.

Ces rites d'admission aux différents grades sont rigoureusement suivis. Quand il s'agit d'examiner, le 24 avril 1815, la demande faite par le profane Hippolyte Peluche, notaire à Chartres, un frère . : . observe que ce candidat est tellement connu et tellement estimé, que si la R . : . L . : . pouvait se permettre d'enfreindre ses règlements, ce serait à son égard ; et chacun est de cet avis. Néanmoins, Me Peluche est soumis aux formalités requises ; et ce n'est qu'après l'enquête, le rapport et les trois scrutins de rigueur qu'il est admis, le 5 juin, six semaines après sa demande. Il passe compagnon et maître l'année suivante³.

Tels étaient, sous la Restauration, les rites et règlements maçonniques dont j'ai donné un très bref aperçu. Imposés par le Grand-Orient de Paris dont dépendaient toutes les Loges françaises, et qui les surveillait de près, ils étaient les mêmes à Chartres et partout trente ans plus tôt, à la veille de la Révolution, et sûrement encore trente ans plus tard, sous la deuxième République. C'est donc à eux que tout candidat franc-maçon devait de toute nécessité se conformer.

On voit dès lors combien il est invraisemblable, disons mieux, impossible, que l'élève-officier Gaston de Sonis ait pu, en 1848 devenir franc-maçon, et prendre part en cette qualité l'année suivante, au banquet maçonnique de Castres, sans avoir "jamais pénétré dans une loge", et en ignorant tout des rites et des costumes de la société secrète, ainsi que l'ont affirmé, presque dans les mêmes termes, ses deux principaux historiens.

Il a fallu, au contraire, que Sonis fit une demande en règle, et que sa demande fut agréée ; qu'il vint à la Loge au jour prescrit, attendit dans une chambre le résultat du vote ; qu'il fut introduit dans le temple par ordre du Vénérable, après

¹ Livre d'architecture de la R L de *La Franchise* de l'O. de Chartres, n° 1 : 14 janvier 1803. *La Franchise* succédait à l'ancienne loge de *l'Amitié*. (Ibid., 27 décembre 1788).

² Dans mes citations, pour plus de facilité, je ne mettrai d'ordinaire qu'un point.

³ Dès le rétablissement du siège de Chartres à la fin de 1821, Labalte fut imprimeur et Peluche notaire de l'évêché ; le premier s'était retiré de la Loge en 1819 ; le second n'y figure plus en 1822.

avoir frappé d'une certaine façon ; qu'en présence des Frères rangés sur deux colonnes il répondit aux questions posées, subit les épreuves, fit les voyages, prêtât le serment qui l'obligeait au secret ; et qu'une fois reçu, on lui communiquât les mots, signes et atouchements de son grade. Il a fallu enfin qu'il adressât un remerciement dont la substance était, si je m'en rapporte à ceux que j'ai lus, la joie et la fierté d'appartenir à la Franc-Maçonnerie. Il va de soi qu'il ne pouvait ignorer ni le vocabulaire, ni les costumes, ni les rites essentiels qu'il avait dû apprendre pour sa réception. Nous allons voir bientôt les preuves authentiques de celle-ci.

Mais notons d'abord le changement inopiné survenu dans sa vie militaire. La révolution de février 1848 ayant fait succéder la République à Louis-Philippe, le gouvernement provisoire, sans licencier l'Ecole de cavalerie comme l'a pensé Mgr Baunard, avança la sortie des élèves-officiers à la fin d'avril au lieu de la fin juin. Gaston de Sonis fut donc nommé sous-lieutenant deux mois plus tôt et alla rejoindre à Castres son régiment le 5^e Hussards, qui arrivait d'Afrique.

C'est à ce moment précis, sur le point de départ, qu'il adhère à la franc-maçonnerie.

III. SONIS SE FAIT INITIER A LA LOGE DE SAUMUR (Avril 1848)

La Maçonnerie étant essentiellement secrète, il est naturel que ses Archives aient été fermées aux profanes. Mais un événement politique est venu brusquement les mettre au jour.

A la dernière guerre, le gouvernement Pétain prit diverses mesures, dont l'une fut l'enlèvement des Archives du Grand-Orient de France, et leur dépôt à la Bibliothèque Nationale, où elles sont encore et où l'on peut les consulter.

Depuis assez longtemps, les erreurs évidentes et je ne sais quoi de dramatisé dans le récit des deux biographes sur Sonis franc-maçon, me faisaient désirer d'en avoir le cœur net. Ayant appris qu'on pouvait se renseigner à coup sûr, je l'ai fait dernièrement, non par moi-même qui ne puis me déplacer, mais par l'intermédiaire obligeant d'un ami. Ses recherches ne sont pas restées sans résultat. Les documents que je vais produire sont au département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, sous la côte F.M. : Saumur, "la Persévérance" ; Castres, "l'Harmonie universelle".

A. SÉANCE DE RÉCEPTION

Le dossier de Saumur est assez riche, malgré une lacune inexplicable. Un Registre in-folio s'intitule : "Compte particulier de tous les Membres actifs, commencé le 1^{er} octobre 1846... Gestion du Frère Isidore Roche, Très... On lit au folio 48 : DE SONIS 1848, doit :

Avril 22 : Initiation au 1 ^{er} Gr... (comme LOW.:.) ¹	Frs 30
" " : Aug. de S. au 2 ^e Gr... (" :.) ²	Frs 12.50
" " : Aug. de S. au 3 ^e Gr... (" :.)	Frs 17.50
" " : Cotisation du Mois d'avril	Frs 3
" " : Catéchisme pour les trois grades	Frs 1.50
" " : Diplôme	Frs 5
Total	Frs 69.50

Avoir : Avril 30 : payé pour solde de tout compte jusqu'à ce jourFrs 69.50

Sonis, n'en doutons pas, savait parfaitement où il allait et ce qu'il faisait, quand, le 22 avril 1848, une semaine avant son départ, il se fit initier selon les rites à *La Persévérance* de Saumur. L'empressement à l'accueillir, et la faveur exceptionnelle des trois grades conférés le même jour, doivent retenir notre attention. Ces trois grades, en effet, nous l'avons vu pour la Loge de Chartres, avaient chacun leurs mots et leurs signes particuliers, leurs épreuves, leurs secrets, leurs serments, et un certain intervalle entre eux était de règle. Pour qu'on y ait dérogé en faveur de Gaston de Sonis, il faut qu'il y ait eu quelque motif : le voici.

J'ai souligné, dans le compte du Trésorier, cette parenthèse répétée à chaque grade : "comme Low .:". C'est-à-dire que Sonis reçut le premier grade, et les deux autres aussitôt après, à titre de Lowton. Un mot d'explication est ici nécessaire.

La Franc-Maçonnerie, dont l'esprit de solidarité est un trait distinctif, avait et a sans doute encore, des égards particuliers pour les fils de ses membres. A Chartres, en 1789, Levassor d'Yerville, un des premiers initiés, demanda qu'en vertu d'un règlement du 7 décembre 1788, son premier fils nouveau-né soit réputé maçon ; sur production de l'acte de baptême, l'enfant est inscrit³. Le 11 octobre 1810, le jeune Durand qui va faire son droit à Paris est reçu par exception **avant** sa majorité, comme fils du Vénérable⁴.

Une faveur analogue fut accordée par la Loge de Saumur à Gaston de Sonis en sa qualité de Low..., c'est-à-dire de Lowton ou Louftot.

"On donne ce nom, dit un ouvrage spécial, au fils d'un franc-maçon ayant au moins le grade de maître... Le louftot (lowton en anglais) jouit des avantages suivants :

- de pouvoir être reçu avant l'âge exigé par les profanes ;
- de ne point être sujet à l'examen des commissaires et à la formalité du scrutin ;
- d'être adopté par la Loge si son père éprouve des revers de fortune⁵.

Pour être reconnu Lowton, Sonis avait nécessairement fourni la preuve de sa filiation maçonnique et se trouvait par là dans une situation privilégiée qui lui assurait d'avance les sympathies et l'appui de la Loge : à tel point que, non seulement il fut dispensé de l'enquête et du scrutin requis d'ordinaire pour l'admission, mais encore il fut d'un seul coup promu aux trois grades et passa maître dès le premier jour. On n'eut certainement pas fait cet honneur au premier venu et cela prouve les relations confiantes qui existaient depuis quelque temps déjà entre l'élève-officier et la Loge.

¹ C'est moi qui souligne

² Augmentation de S(alaire) c'est-à-dire promotion à un grade supérieur.

³ *Livre d'architecture* : n° 1, fol. 57 – On sait qu'avant la Révolution, le baptême tenait lieu d'état-civil.

⁴ Ibid. n° 2, fol. 2.

⁵ *Vocabulaire des francs-maçons*, anonyme Paris (vers 1805), p. 25 s. Même ouvrage, 3^e éd. par E.F. Bazot, Paris, 1810 p. 54. Voir aussi *Dictionnaire maçonnique*, Paris, 1825, p. 86. Fisch, *Initiation à la Philosophie de la Franc-Maçonnerie*, Paris, 1862, p. 104.

Il est regrettable pour l'histoire que les *Esquisses*, ou brouillons de séance, ne donnent pas les détails de sa réception. Mais il y a dans ce recueil un "trou" qui va de décembre 1841 à fin avril 1848 : soit qu'en cette période trouble, où se place une révolution, certains feuillets aient été soustraits, soit que les travaux de la Loge aient été suspendus. N'importe: le document que j'ai cité, et celui qu'on va lire, comblent largement cette lacune.

B. SÉANCE D'ADIEUX

Initié franc-maçon le 22 Avril 1848, Sonis fut nommé sous-lieutenant le 26. Son départ de Saumur pour Castres n'eut pas lieu ce jour là comme le croit Mgr Baunard, mais plutôt le 1^{er} mai, puisque son règlement de comptes se fit le 30 avril, qui était un dimanche. Le samedi 29, il vint à une séance où il fut particulièrement à l'honneur. Je ne puis mieux faire ici que de citer mot à mot les *Esquisses*, dont la reprise coïncide curieusement avec l'initiation et le départ du jeune officier :

"Esquisses du 1^{er} mai 1848 au 24 février 1849", (Folios 1 et 2)

"Tenue du 29^e jour du 2^e mois (29 avril 1848)"¹.

"Midi plein, les trav. sont ouverts à l'or. par le F Darnaud, V. (Vénérable). Le F. Piéron n'étant pas à son plat. (plateau, table) ; le F. Sonis l'occupe d'office. (On y propose l'admission d'un nouveau membre), sur les conclusions favorables du F. Orat. (de Sonis).

"Le scrutin circule..."

"Le F. Très., dans un riche morceau d'architecture, rappelle au T.C.F. de Sonis ses épreuves par lesquelles il est passé, il (lui donne) quelques explications sur leurs emblèmes, on applaudit chaleureusement. Le V. reprend la parole et exprime au T.C.F. Sonis toute la joie qu'il a ressentie à l'At. (atelier) en le recevant dans son sein et la peine qu'il éprouve en le voyant dans l'obligation de quitter l'at. Le F. de Sonis répond chaleureusement, l'at. applaudit avec chaleur"².

Il ressort de ce document que le sous-lieutenant de Sonis présent à la "tenue" du 29 Avril, est désigné d'office pour remplacer l'orateur absent, c'est-à-dire le Rapporteur, et que le vote a lieu sur ses conclusions favorables : distinction flatteuse car l'Orateur était un des premiers officiers de la Loge.

Après l'initiation, le reste de la séance paraît tout entier consacré au T.C.F. Sonis qui va partir. Le Trésorier lui rappelle "ses épreuves", autrement dit les rites "par lesquels il est passé" le samedi 22, et lui explique les emblèmes. Le Vénérable exprime les sentiments des Frères, pleins d'affection et de regret. Sonis répond chaleureusement et tout l'atelier applaudit.

IV. AFFILIATION DE SONIS A LA LOGE DE CASTRES (15-7-1848)

A peine arrivé à Castres³, il se met en rapports lui et les ff. ses camarades, avec la Loge "l'Harmonie Universelle" de cette cité.

On se souvient que l'affiliation s'appliquait à ceux, déjà initiés dans d'autres Loges, qui désiraient se rattacher à celle de leur domicile présent : les militaires par exemple⁴. C'est ainsi qu'à Castres un tableau du 10 Février 1848 comporte des sous-officiers du 4^e Chasseurs, alors en cette ville. Quand le 5^e Hussards lui succède, une vingtaine d'officiers, sous-officiers et maîtres-ouvriers de ce régiment se font affilier à la loge, le 15 juillet 1848. Un tableau officiel du 26 décembre de la même année donne leurs noms. Voici les premiers, dans l'ordre même où ils sont inscrits :

De Lafargue, officier, 2^e surveillant.

De Sonis, officier, 2^e maître des cérémonies.

Viennent ensuite : Signot, Gerig, vétérinaires ; Kablé, Gallois, officiers ; Benegton, maître-tailleur ; etc.

Un autre tableau, du 3 février 1849, redonne ces noms, mais avec détails et signatures. Ainsi on peut lire (11^e ligne) : "De Sonis (Gaston) ; Officier de Cavalerie, Maître des Cérémonies, date d'affiliation, 15 Juillet 1848, né à la Guadeloupe le 25 août 1825." Et il signe, d'une écriture petite, cursive et ferme, dont on m'envoie le fac-similé : G. de Sonis.

Un troisième tableau, de 1850, ne mentionne plus ces noms. Le régiment est parti l'année précédente, à cause d'une rixe avec les habitants⁵.

Non seulement donc Sonis, dès son arrivée à Castres, s'est fait affilier à la Loge sœur, mais il a dû y apporter ce même esprit de zèle et de conscience qui lui est propre, puisque, cinq mois après, nous le voyons élu maître des cérémonies ; en second, il est vrai ; et encore paraît-il être en premier dans le tableau suivant, où il signe. Le voilà donc un des dignitaires de la Loge. L'imprimeur Labalte, à Chartres, était déjà passé maître quand il fut élu à cette fonction. Et nous savons que Sonis avait été reçu compagnon et maître le jour même où il fut initié (supra p. 3)

L'emploi de maître des cérémonies qui supposait la connaissance des rites, n'était pas une sinécure ; il exigeait de l'assiduité. Quand Me Peluche, le notaire chartrain, en est chargé à la fin de 1819, il refuse d'abord malgré son dévouement à la Société, alléguant ses affaires civiles qui l'obligent à s'absenter souvent ; il accepte enfin sur les instances qu'on lui fait, et sur l'assurance qu'on lui donne qu'il aura un adjoint pour le remplacer (tenues des 3, 17 et 24 décembre 1819). Sonis recevait donc une marque de confiance ; et comme il était de bonne foi, nous n'en pouvons douter, il dut avoir à cœur d'y répondre. Franc-maçon depuis neuf mois, la vie et l'esprit de la Loge lui étaient devenus familiers.

Elle voyait volontiers venir à elle des hommes de la garnison, même sous-officiers ou simples soldats, pour qui les frais étaient réduits. On ne les recevait pas les yeux fermés, une commission mixte de civils et de militaires s'informait de l'honorabilité des candidats. Il est permis de supposer qu'avec son âme d'apôtre Sonis dut s'employer à lui recruter des adeptes. En tout cas, pour nous en tenir aux six mois qui s'écoulaient entre son affiliation et son mariage, on voit initier, le 18 septembre, le maréchal des logis Portrer ; le 2 novembre, les sous-lieutenants Barbut et Beauregard ; plusieurs encore les deux mois suivants. Sonis dut assister à ces réceptions de camarades qui devenaient ses frères en maçonnerie. On ne l'aurait pas fait, en décembre, un des dignitaires de la Loge, s'il n'eût été déjà remarqué pour son assiduité et pour son zèle.

¹ Je rappelle que l'année maçonnique commence en mars.

² Bibliot. Nation. Manuscrits, fonds F.M., Saumur.

³ Au plus tard, en juin, et non à la fin de l'été comme la pense Mgr Baunard (op. cit. p. 25).

⁴ voir ci-dessus p. 4.

⁵ Biblioth. Nation. Manuscrits, fonds F.M. Castres.

V QUAND ET COMMENT GASTON DE SONIS A-T-IL QUITTE LA F. : M. : ?

Je pose ici une question double peut-être insoluble, et qu'à tout le moins je ne suis pas présentement capable de résoudre.

Les biographes de Sonis, par leur imprécision volontaire ou forcée, nous laissent dans l'embarras. Suivant eux, la rupture eut lieu lors d'un banquet maçonnique où Sonis était allé innocemment, et où la religion fut insultée. L'innocence ou ignorance du f. : maître des cérémonies est insoutenable ; inutile d'y revenir. Il peut se faire, assurément, que le ton irréligieux d'un ou de plusieurs discours ait surpris le jeune officier et lui ait enfin ouvert les yeux. Mais à quelle date, ce banquet ? c'est ce qu'il importerait de savoir, et justement c'est ce que nous ne savons pas.

Fut-ce avant ou après le mariage ? cette question n'est pas la moins troublante.

Mgr Baunard dit que ce fut "vers le temps de son mariage" (p. 27) ; le P. Bessières : "en pleine lune de miel" (p. 35).

Or deux mois et demi avant qu'il épousa Mlle Anaïs Roger, Gaston de Sonis signait encore comme "maître des cérémonies" sur le Tableau des membres de "l'Harmonie universelle" de Castres. Dans leurs entretiens de fiancés, touchèrent-ils ce point délicat ? c'est probable. Mais ni le général ni madame de Sonis ne se sont jamais, que l'on sache expliqués là-dessus. La démission ne vint pas de leur initiative puisqu'elle fut la suite imprévue du banquet. D'autre part, le fait que M. G. de Debian, son proche parent du côté maternel et dont il ne pouvait guère ignorer la qualité de maçon, est invité à son mariage et signe avec les . : , semblerait indiquer que Sonis n'avait pas encore à ce moment-là, rompu avec la Loge. Observons toutefois que sa signature à lui ne porte pas les trois points maçonniques¹.

Autres questions qui embarrassent. Comment Sonis a-t-il pu durant six ou sept mois, dans cette ville de province où tout s'observe, être à la fois chrétien et franc-maçon sans éveiller la méfiance de personne ? Comment en particulier son mariage religieux n'a-t-il souffert aucune difficulté ? Il nous manque une date, encore une fois, une date précise et importante, celle de sa démission de la Loge ; ou, ce qui paraît revenir au même, la date du banquet où se fit soudain la rupture. Ce banquet, d'ailleurs, ne dut pas être pour lui le premier ni le seul, puisqu'il y en avait un à la saint Jean d'hiver, où se faisaient les élections : c'est en effet à ce moment, le 26 décembre 1848, que nous l'avons vu maître-adjoint des cérémonies.

Admettons, ne pouvant mieux, mais sans trop affirmer, que Gaston de Sonis rompit avec la Maçonnerie pendant son séjour à Castres en 1849, "vers l'époque de son mariage" : entre le début de février, où il signe comme dignitaire, et le début de juillet où son régiment quitte la ville pour gagner Pontivy. J'ai essayé vainement de mieux préciser le fait. Les Archives de la Loge de Castres ont péri, pendant la guerre² ; et son dossier parisien ne contient pas, que je sache, de liste nominative de ses membres actifs pour la période que je viens d'indiquer. Mais voici un étrange épilogue, et qui obscurcit encore, plus qu'il n'éclaire, l'histoire de Sonis franc-maçon.

VI. LIQUIDATION DE LA LOGE DE SAUMUR (1853) : SONIS EST INVITE A PAYER

Nous avons vu Gaston de Sonis, promu en même temps maître dans la Maçonnerie et sous-lieutenant au 5^e Hussards, quitter Saumur pour Castres au début de mai 1848. Après son départ, la loge de Saumur se réunit encore sept fois. On a une liste des frères ayant assisté aux huit dernières séances ; le nom de Sonis n'y figure que pour celle du 29 avril, où il fit ses adieux. Il n'en fut pas moins considéré comme un de ceux qui étaient membres actifs quand la Loge se mit en sommeil, le 24 février 1849, en attendant des jours meilleurs qui ne vinrent pas.

Elle devait avoir un recrutement assez disparate, et quelques embarras financiers comme j'en ai vu à celle de Chartres, où la rentrée des cotisations ne se faisait pas sans peine, et où les membres les plus zélés se lassaient de payer pour les autres ; car il y avait des charges, dont les principales étaient le loyer du temple et le traitement du f. gardien. En outre, dans les débuts du Second Empire, les sociétés secrètes étaient très mal vues du pouvoir. Quoi qu'il en soit, la "Persévérance" ne put durer.

J'ai en ma possession une circulaire imprimé, sans date, mais que je sais, d'après le copieux dossier de la Loge Saumuroise, être du mois de mai. En voici le titre :

SITUATION FINANCIERE DE LA LOGE MAÇONNIQUE DE SAUMUR (MAINE ET LOIRE) EN LIQUIDATION

L'actif, représenté par les cotisations et sommes diverses dues six membres, s'élève à 158 Frs 50 ; le passif, à 710 Frs 90. Le déficit est donc de 552 Frs 40, à supporter par tous les sociétaires dont les noms suivent :

Il y a 31 noms, imprimés en grandes capitales : négociants, artisans, rentiers, propriétaires, employés au chemin de fer, officiers, etc. La profession et l'adresse de quelques-uns sont écrites à la main. Le 17^e de la liste est :

DE SONIS, officier (Et à la main : "au 6^e Chasseurs, Auch). Il est donc invité à payer comme les autres sa part de liquidation, soit 17 Frs 82.

Ceci oblige à croire que Gaston de Sonis, par insouciance ou par oubli n'avait jamais donné sa démission de la Loge de Saumur, et que l'affiliation à celle de Castres n'avait pas rompu en droit le lien qui l'attachait à la Loge-mère. Celle-ci ne l'oubliait pas, quoique peut-être elle l'eut perdu de vue depuis quatre ans qu'elle était en sommeil : car l'adresse mise à la main paraît erronée. En 1853, le 6^e Chasseurs est bien caserné à Auch ; mais Sonis n'en fait point partie. Il est lieutenant, toujours à Limoges et au 5^e Hussards. Promu capitaine l'année suivante, et affecté au 7^e Hussards, il gagna Montpellier, puis l'Algérie.

N'empêche qu'à Saumur on le regardait toujours comme franc-maçon et comme civilement responsable avec les autres dans la liquidation de la Loge, à laquelle tous appartenaient en 1849 quand elle cessa de fonctionner. J'ignore quelle fut la suite : il y a trace au dossier des réactions de quelques-uns dans cette circonstance ; on n'y trouve pas celle de Sonis. Mais il est possible et même plausible que l'invitation à payer, vu la fausse adresse, ne lui soit jamais parvenue.

¹ M. le Secrétaire de la Mairie de Castres a bien voulu, à ma prière, vérifier les signatures. Celle de G. de Debian, dont il m'envoie le fac-similé, porte les deux points du bas très marqués ; celui du haut se confond avec l'e, qu'il aveugle et épaisit (Lettre du 9 mai 1952).

² Lettre de M. le Secrétaire de la Mairie de Castres, 16 mai 1952.

J'arrête ici ma recherche des faits. Ceux que j'ai établis resteront, je crois, hors de conteste ; et chacun, d'ailleurs, peut les contrôler aux sources même.

Je vais maintenant, selon mes forces et à mes risques et périls, aborder deux questions délicates :

a) Qui a mis en crédit cette erreur grave, que Sonis "n'avait jamais mis le pied dans une loge" ?

b) Comment Sonis a-t-il pu devenir franc-maçon ?

VII. QUI A PU DIRE QUE SONIS "N'AVAIT JAMAIS MIS LE PIED DANS UNE LOGE" ?

En comparant les récits tout semblables de Mgr Baunard et du P. Bessières au sujet de Sonis franc-maçon, l'on remarque aussitôt combien ils s'écartent, dans l'essentiel, des faits que j'ai constatés d'après les Archives mêmes de la Maçonnerie. On ne saurait reprocher à Mgr Baunard d'avoir ignoré des documents dont les Loges gardaient jalousement le secret. Mais puisqu'enfin ils sont devenus publics, nul historien ne peut les négliger. Le P. Bessières, qui a publié son ouvrage en 1946, aurait dû les connaître et s'en servir pour rétablir la vérité sur ce point. Il ne l'a pas fait et s'est contenté de copier son prédécesseur, en l'abrégeant un peu. Nous pouvons donc, ici, nous en tenir à Mgr Baunard.

Ce dernier, mort en 1919 à 91 ans, est un hagiographe abondant, bon écrivain et agréable à lire, mais dont la vogue immense a largement contribué à rendre familière au public religieux l'image conventionnelle de héros et de saints qui l'ont toujours été, en qui l'on ne découvre point de tache, quoique l'expérience de tous les jours nous avertisse amplement du contraire. Nul être humain, à quelque âge que ce soit, n'est tout-à-fait exempt de la misère commune. Il vaudrait mieux ne pas la dissimuler ; et à quoi d'ailleurs nous servirait de croire que les saints sont tous des êtres d'exception ?

Mais si Mgr Baunard est un enjoliveur, s'il brode volontiers dans ses récits, je ne crois pas qu'il en invente la trame. Ce médiocre historien est un honnête homme, incapable de supposer les faits et souvenirs qu'il rapporte, et dont il a pris soin de s'informer.

Il publia son livre en 1890. Il l'avait commencé, lui-même nous l'apprend¹ dès la mort du général en 1887, à la prière expresse de la famille et des amis de l'illustre défunt ; et il écrivait en quelque sorte sous leurs yeux. Mme de Sonis avait rédigé des notes tout exprès pour lui. Les lettres, les écrits, les souvenirs du général étaient entre ses mains ; les entretiens et les confidences dont chacun avait les oreilles pleines revenaient à lui de toutes parts. Jamais historien ne fut mieux placé pour recueillir la tradition toute vive, et toute fraîche, en même temps que pour consulter les sources. Et son ouvrage eut l'entière approbation de Mme de Sonis, qui en fit cadeau à tous ses enfants.

On ne peut donc pas douter, que Mgr Baunard, quand il raconte le passage de Sonis par la franc-maçonnerie, ne soit l'écho fidèle de cette tradition, le transcripteur exact de ces écrits. Il était admis dans la famille que le jeune officier de cavalerie, quoiqu'il eût, par son adhésion donné dans le piège "où son innocence même l'avait fait tomber" du moins "n'avait jamais mis le pied dans une loge" et n'en connaissait ni la vie intime ni l'esprit, jusqu'au jour où, assistant comme par hasard à un banquet maçonnique où la religion fut insultée, il protesta hautement et se retira².

Or, tous les documents que j'ai produits, et qui sont de première main, prouvent sans réfutation possible, que Gaston de Sonis, fils de franc-maçon, initié le 22 avril 1848 à la Loge de Saumur, affilié à celle de Castres le 15 juillet suivant et devenu dans celle-ci maître des cérémonies, fut un membre actif et zélé de ces deux loges au moins pendant neuf mois, puisqu'il signa lui-même au tableau du 6 février 1849, où il était porté comme dignitaire de la Loge de Castres.

On a donc manifestement imposé au public une contrevérité, involontaire chez Mgr Baunard, mais consciente chez la personne qui est à l'origine de cette grave erreur.

Je tiens à protester, encore que je ne cède en écrivant ceci, à aucune pensée dénigrante. J'ai lu et relu la *Vie de Sonis* dans ses deux historiens principaux : elle m'a laissé un sentiment d'admiration et de vénération sincère, quelques réserves que m'ait inspirées ça et là le ton apologétique du récit. Dégagé de toute ambition et de toute crainte, je n'ai souci que du vrai, et j'emploie de mon mieux la méthode critique, seul moyen d'y parvenir, ou d'en approcher du moins ; car l'histoire est bien difficile ! surtout quand on la trouve influencée ou même faussée par les intérêts subtils et les ressorts cachés du cœur humain.

Deux personnes seulement, dans l'entourage immédiat du héros, connaissaient en détail ce que les Archives maçonniques viennent de nous révéler : c'étaient le général lui-même et madame de Sonis. Il n'est guère possible, je l'ai indiqué déjà, que le jeune épousée d'avril 1849 ait ignoré que son mari était encore, dix semaines plus tôt, un des dignitaires de la Loge, maçon depuis neuf mois. Et l'on ne saurait admettre que le général, quand il évoquait devant les siens ses souvenirs de Saumur et de Castres, eût perdu la mémoire des détails sur le seul point de la franc-maçonnerie, alors qu'une excursion à Solesmes, vers le même temps, lui était restée si présente. C'était d'ailleurs l'époque de son mariage, l'époque aussi de ce banquet si complaisamment décrit, mais en quoi se résumait, jusqu'à ce jour, tout ce qu'on pouvait savoir de Sonis franc-maçon ; et Mgr Baunard atteste formellement qu'on ne savait rien que par lui. Si donc on a ignoré tout le détail de sa vie maçonnique, si même on a été complètement induit en erreurs à quel autre que lui peut-on s'en prendre ?

Sur les débuts de sa vie militaire, de 1844 à 1849, nous sommes très peu renseignée. Il y a pourtant, dans cette période obscure, deux points délicats : le duel et la Franc-Maçonnerie.

A-t-on remarqué que le général n'a soufflé mot nulle part de son ou de ses duels ? Et cependant les graves témoignages que le P. Bessières cite loyalement (p. 36, note) quoiqu'il essaie en vain de les atténuer, donnent bien l'impression que le jeune de Sonis est allé au moins une fois sur le terrain ; or, quand on va sur le terrain, c'est qu'on est résolu à se battre si les choses ne s'arrangent pas ; d'ordinaire, au surplus, le duel est décidé d'avance par les témoins. Le préjugé à cet égard était si fort, qu'un militaire qui refusait de se battre passait pour un lâche aux yeux de ses camarades et de ses chefs. Sonis eût donc pu, ce semble, faire de vive voix ou par écrit l'aveu d'une faute de jeunesse qui avait bien quelque sorte d'excuse ; néanmoins, il ne l'a pas fait, que je sache, et il nous a, sur ce point, réduit aux conjectures. Pourquoi s'est-il tu ? C'est à mon sens, qu'il ne tenait pas à révéler ce fait, et qu'il croyait pouvoir, en se taisant, l'ensevelir dans l'oubli.

Le général, j'en suis persuadé, eût souhaité plus vivement encore, s'il l'avait put dissimuler à tous, y compris sa famille, qu'il avait quelque temps appartenu à la Franc-Maçonnerie ; mais il ne le pouvait pas, la chose était notoire. Elle

¹ Début de la Préface.

² Mgr Baunard, p. 27.

l'était surtout à Castres, où demeuraient encore sûrement des témoins de sa vie de garnison, et même d'anciens compagnons de la Loge, qui devaient lui garder une solide rancune. Il y revenait d'ailleurs, lui ou les siens, assez fréquemment, et leur seule présence ravivait les souvenirs.

Le pire est que la politique s'en mêla et fit connaître à tout le département ce scabreux épisode. En 1871, aux élections du 8 février qui donnèrent à la France une Assemblée Nationale en grande partie chrétienne, des royalistes catholiques du Tarn lancèrent, la candidature du général, encore soigné en Eure et Loir pour sa grave blessure. Elle échoua complètement ; et Mgr Baunard se contenta à peu de frais quand il y voit un demi-succès qui aurait engagé Sonis à se représenter. Sur 15 candidats, dont sept furent élus, il arriva dernier de tous avec le chiffre dérisoire de 11.290 voix. Il fut encore battu aux élections complémentaires du 2 Juillet¹. Chose remarquable : écrivant de Castres à sa belle-sœur au lendemain de ce second échec, il en donne diverses raisons, entre autres l'hostilité des pasteurs protestants, mais il ne dit mot de celle des Loges, tant il lui répugnait d'évoquer certains souvenirs ! Et cependant, si j'en crois Mgr Baunard (lequel, d'ailleurs ne donne là-dessus aucune référence), les Loges avaient donné à plein contre lui, rappelant qu'il avait été des leurs vingt ans plus tôt : argument redoutable, moins peut-être auprès des radicaux, ses ennemis naturels, que des partis modérés, qui durent se défier de l'ancien franc-maçon, sans doute mal connu, et dont ce double échec n'indique pas qu'il fut très populaire dans la région.

Quoi qu'il en soit il était impossible à Sonis, l'eût-il voulu, de laisser ignorer qu'il avait autrefois, dans un temps de jeunesse et d'erreur, appartenu à la secte dont il écartait ses fils avec tant de soin. Qui pouvait d'ailleurs mieux que lui nous dire les motifs de cette démarche, son état d'esprit, ses rapports avec la Loge, la cause et le moment de la rupture ? Quand il entreprend, quatre ans avant sa mort, de mettre en écrit ses souvenirs, il les conduit, avec précision et détails, jusqu'à la mort de son Père en 1844 ; il a dix-neuf ans alors, la parole d'un prêtre le convertit : "Jésus-Christ, nous dit-il, avait repris possession de son cœur"². Nous voici tout au bord de la période critique : Saint-Cyr, Saumur, Castres. Ces quatre ou cinq années vont être intéressantes bien instructives pour les siens et pour nous : années de formation et de luttes intimes, de velléités et de défaites, où le duelliste peut-être, sûrement le franc-maçon, va se trouver aux prises avec le chrétien qui ne fera pas une longue résistance, mais subira la loi d'un nouveau maître, jusqu'à ce qu'enfin la grâce lui dessille les yeux, rompe ses chaînes, et lui ouvre une carrière où il ne cessera plus de marcher dans les pas du Christ...

Nous attendions cela ! Notre espoir est trompé. A ce moment précis, le général tourne court : il interrompt ses Souvenirs, qu'il ne reprendra jamais, et il écrit pour ses enfants un petit traité de pédagogie, chose très louable en soi, avec des notes généalogiques d'une utilité moins évidente.

Comment expliquer cette interruption soudaine ? Ses biographes, toujours empressés de le glorifier, nous disent, à ce propos, que "l'humilité et la souffrance" l'empêchèrent d'aller plus loin³. Mais la souffrance ne l'empêche pas de rédiger ces excellents conseils sur l'éducation des enfants. Quant à l'humilité, on conviendra qu'elle eût trouvé son compte au franc et simple aveu d'erreurs de jeunesse, moins graves d'ailleurs et moins humiliantes que celles dont saint Augustin nous a laissé une si émouvante confession.

Le général donne un autre motif de ce brusque arrêt des Souvenirs : "Je vais avoir 59 ans, j'avance dans la vie, le choléra décime tout le midi de la France. Il est possible que je sois emporté par l'épidémie, aussi ma paraît-il prudent de remettre à plus tard la suite du récit de ma vie, et de consigner ici quelques conseils à mes enfants..."⁴

J'avoue que cette explication ne me convainc pas. Si les pages qui suivent ne faisaient que développer les conseils d'un père à ses enfants, rien à dire. Mais elles s'occupent aussi de généalogie, et elles témoignent chez M. de Sonis d'un assez vif désir de rattacher sa modeste famille à l'illustre branche des Sonis d'Espujos. Or, puisque le choléra et l'éventualité de la mort n'empêchent pas le général de se livrer à de telles recherches, restées d'ailleurs assez vaines, et qui ont dû lui prendre beaucoup de temps⁵, on ne voit vraiment pas ce qui pouvait l'empêcher, s'il l'eût voulu, de continuer sa narration alors que, dans ces dernières années, il avait des loisirs. Jamais cependant, il n'y revint.

Je suis persuadé que ce furent justement le souvenir et la gêne de son passage dans la franc-maçonnerie qui le détournèrent d'en apporter le témoignage écrit. Obligé d'en parler, n'en voulant dire que le moins possible, et tort embarrassé de concilier le franc-maçon qu'il avait été avec le chrétien qu'il aurait dû être, il préféra s'en tenir à de vagues propos de vive voix, ramenant cette histoire à une illusion très courte, faite d'ignorance et de bonne foi, sans nulle compromission, jusqu'à ce fameux banquet où il entre confiant et candide, et d'où il sort désabusé, indigné, vainqueur. En somme une image d'Épinal aux couleurs voyantes, et dont le motif unique est Sonis dans la posture avantageuse du héros Chrétien. C'est cette image qui restait dans le souvenir des siens, et que Mgr Baunard nous a transmise.

Ce banquet même, à quoi l'on essaie de tout réduire, mérite un instant d'attention. Le récit de Mgr Baunard accuse bien sa manière : une broderie plus ou moins historique sur un canevas exact. Sonis, quoique franc-maçon, n'a jamais pénétré dans une Loge. Son colonel, un jour, le prie de remplacer un officier qui se trouve invité au banquet. - Et pourquoi ne le suis-je pas, moi aussi ? - Seriez-vous maçon ? - Mais oui ; quel mal y a-t-il à cela ? - Allez-y donc, fait le colonel surpris.

Sonis y va, s'étonne et sourit de cet appareil mystérieux, de ces emblèmes qu'il n'a jamais vus (lui, franc-maçon depuis près d'un an, et maître des cérémonies dans cette Loge !). Vient le moment des discours : il y en a trois, savamment gradués, qui font passer ce chrétien de l'étonnement à l'inquiétude, puis à l'indignation. Tant qu'on ne fait qu'annoncer la "fin du règne des superstitions, l'avènement de la religion de l'avenir, l'émancipation des intelligences et des consciences", quoi que ce soit déjà fort significatif, il souffre et se tait. Mais on attaque enfin l'Eglise catholique... il n'y tient plus, se lève et jette sa serviette en protestant : Où suis-je donc tombé ? Mais c'est un piège. On devait respecter la religion et on l'insulte. Vous ne me reverrez plus. Bonsoir⁶.

¹ Mgr Baunard p. 359 - 363 ; Arch. Nles C 3456.

² Mgr Baunard p. 20.

³ Mgr Baunard p. 523 ; P. Bessières p. 345.

⁴ P. Bessières p. 51.

⁵ p. 32 : "Les pages qui suivent étudient les origines des Sonis..."

⁶ Mgr Baunard p. 27.

Tout cela, il faut en convertir semble un peu "stylisé". Si l'on admet le récit comme exact, observons que Sonis est le seul catholique de ce banquet : nul ne proteste avec lui, nul ne sort avec lui. Et cela vraiment ne fait pas grand honneur à la clairvoyance du jeune officier qui ne s'est douté de rien, depuis neuf mois, si ce n'est davantage, qu'il est franc-maçon et dans l'intimité des Frères, et qui pour la première fois, candide abeille vivant dans un guêpier, ressent les piqûres d'aiguillons.

Ce dernier trait encore, cet isolement du chrétien naïf parmi des sectaires camouflés, achève de colorier l'image qui s'est imposée à nous par le truchement de Mgr Baunard, mais que celui-ci a reçue toute faite des mains de la famille, ou pour mieux dire du général lui-même. L'idée essentielle, simple autant que fausse, est que ce banquet, dont la date nous reste inconnue, fut le premier et le dernier contact de Sonis avec la Maçonnerie. Jusque-là, si nous l'en croyons, il lui avait donné son nom, et rien de plus ; étranger à la Loge, on ne pensait même pas à l'inviter ; il ignorait ses rites, ses emblèmes, ses secrets, sa vie intime, sa hiérarchie, tout enfin ! - alors que les documents les plus authentiques lui donnent le démenti. On a beau faire : ceci est inconciliable, il faut choisir.

Deux manières s'offraient de liquider ce souvenir pénible: la première en racontant les faits, humblement, simplement ; la seconde en oubliant tout, sauf la signature et le banquet ; je constate à regret que c'est la seconde qui a prévalu.

Faut-il parler de mauvaise foi? ce serait beaucoup dire. Le cœur humain a bien des mystères; il lui arrive de se composer un mélange de vrai et de faux qu'il absorbe lui-même avant de l'offrir aux autres; seulement, dans ce dosage, l'amour-propre est toujours, sans nulle exception, servi comme il l'entend. Je garde au général mon admiration et mon respect; mais j'oserai dire que, dans cette circonstance, il a montré quelque faiblesse humaine: *aliquid humani passus est*.

VIII. COMMENT SONIS A-T-IL PU DEVENIR FRANC-MAÇON ?

Cette question dernière, complément naturel de ce qui précède, n'eut pas non plus très facile à résoudre : car elle se heurte à l'antinomie entre Sonis chrétien et Sonis franc-maçon. Il a plaidé naturellement l'ignorance et la bonne foi : je crois à l'une et à l'autre. La difficulté est de savoir comment elles ont pu exister, et même durer assez longtemps, dans la conscience du converti de 1844. Elle est de savoir en outre - et j'ai déjà touché ce point - comment il a pu durant neuf mois, peut-être davantage, concilier des devoirs si opposés sans éveiller l'attention de personne et sans aucun avertissement qui l'ait fait réfléchir.

Je pense que l'adhésion de Sonis à la franc-maçonnerie est difficile à expliquer, voire même à excuser, si l'on veut qu'il ait été à Saumur croyant et pratiquant comme il le fut, dit-on, à Saint-Cyr. Elle trouve au contraire son explication, et jusqu'à un certain point son excuse, si l'on admet que cette âme d'élite, naturellement chrétienne et sollicitée fortement par la grâce, mais victime de son éducation et de son milieu, d'ailleurs à l'âge des passions, a succombé penchant plusieurs années aux influences qui la détournaient de Dieu ; en un mot, que la conversion première non seulement n'a pas duré, mais qu'elle n'a pas su empêcher une certaine perversion de l'intelligence et un certain éloignement du cœur à l'égard de la religion.

Rappelons d'abord que les antécédents de Gaston de Sonis ne le disposaient guère à devenir le héros chrétien que nous savons. Son grand-père paternel, officier de l'Empire attaché à l'Etat-Major de Murat qui fut Grand Maître de la Franc-Maçonnerie, doit avoir appartenu à la secte ; ses conseils à son fils partant pour la Guadeloupe sont pleins de sens, mais ne disent mot de la religion¹. Ce fils, le père de notre héros était certainement franc-maçon². Gaston de Sonis admire "les trésors d'affection et de bonté" qui étaient en lui, mais n'en cite pas une parole de croyant. Il devait connaître à cet égard les sentiments de son père, et il n'est pas surprenant qu'il se soit opposé au prêtre venu pour l'administrer ; lui-même à ce moment n'était guère chrétien.

Du côté maternel, même absence de foi : "Il ne paraît pas, dit Mgr Baunard parlant de la première enfance, que le christianisme arrivât d'aucun côté à cette âme..." Gaston, d'ailleurs, quitta sa mère, une créole, à l'âge de sept ans, et ne la revit jamais ; fût-elle revenue en France elle n'aurait pu lui inculquer une religion qu'elle n'avait pas elle-même.

Seule, la grand-mère paternelle, femme pieuse et austère, jeta dans l'âme du jeune garçon et de ses sœurs les semences précieuses de la foi.

Le choix des collègues se ressentit des influences diverses. Suivant son idée propre ou les conseils reçus, le capitaine de Sonis mit son fils au collège Bourbon, dont il garde un triste souvenir ; puis à Stanislas, qui lui fit grand bien. Il l'en retira en pleine année scolaire pour le placer à la pension Dufour, très corrompue ; et bientôt après à Juilly, maison chrétienne comme Stanislas, où il passa plusieurs années et reprit goût à la piété. Mais à l'âge de seize ans, quand les passions s'éveillent, le jeune homme entre à la pension Loriol en vue de la Marine, puis à la pension Mayer en vue de Saint-Cyr : deux réceptacles d'impiété et de vices. Comment fut-il demeuré croyant et pur ?

Ce n'étaient pas les longs entretiens avec son père au cours de leurs chevauchées de vacances, qui pouvaient le ramener à la foi ; ni les propos tenus dans la bourgeoisie voltairienne et frondeuse qu'ils fréquentaient. A la mort foudroyante du commandant (septembre 1844), l'âme de Gaston semble tout-à-fait désespérée. C'est alors qu'un jésuite, venu le consoler, lui fait entendre des accents qu'il ne connaissait plus : "Quand il nous quitta, j'étais converti. Jésus-Christ avait repris possession de mon cœur". Mais pour combien de temps ?

A l'école de Saint-Cyr, où il entre cette même année, "les croyants étaient rares, les pratiquants plus rares encore" ; le respect humain régnait en maître. Mgr Baunard affirme que Gaston fut de cette poignée d'élèves qui attendaient la sortie du dimanche pour pratiquer. Je veux bien le croire, quoique cette fréquence me paraisse étonnante pour le temps ; j'aimerais que l'historien nous eût donné ici quelque référence précise. Il ajoute en tout cas : "Nous ne savons rien de plus sur sa conduite religieuse à cette époque". Du premier duel qui aurait eu lieu alors, il n'en dit pas un mot³.

Nous n'en savons pas plus, et encore moins, sur le temps de Saumur. Sonis y passa dix-neuf mois comme élève-officier de Cavalerie, du 1^{er} octobre 1846 au 30 avril 1848. S'il était resté le converti, le chrétien pratiquant qu'on vient de

¹ P. Bessières p. 19.

² Ci-dessus p. 8.

³ Mgr Baunard p. 23

nous présenter, nous devrions en savoir quelque chose, au moins par lui. Or nous n'avons de cette période que le souvenir d'une excursion à Solesmes qu'il décrivait lui-même en 1875, à un bénédictin de ses amis, en assurant qu'il y avait bien prié : "Je me rappelle, dit-il, qu'à la fin de la journée, dom Leduc, un jeune moine de ce temps-là, me dit : "Pourquoi ne restez-vous pas avec nous ?"¹

Le P. Bessières, prenant une liberté que la méthode historique n'autorise pas, soude et confond cette lettre écrite de France en 1875, avec une autre lettre écrite d'Algérie en 1869, et dont rien ne prouve qu'elle se rapporte ni à la même époque ni au même objet. Mgr Baunard, plus consciencieux, les distingue avec soin et laisse planer un doute : "Est-ce là, dit-il, est-ce ailleurs qu'il faut placer l'engagement d'absolue fidélité dont M. de Sonis faisait mention, vingt ans après, dans une lettre d'Afrique : "Je sais par où j'ai passé, écrivait-il en 1869. Dieu m'a conduit par la main à travers bien des précipices ; mais en m'engageant au milieu de tant d'accueils, j'avais promis au divin Maître que, aidé par Sa grâce, je ne lui refuserais rien (c'est lui qui souligne). Il ne n'appartient pas de me juger, et encore moins de me louer ; mais j'ai le droit de dire qu'il ne faut pas marchander avec Dieu"².

Cette promesse digne d'un héros chrétien, et qu'il se rend témoignage d'avoir tenue, ne put se trouver alors ni sur les lèvres ni dans le cœur de l'élève-officier. Elle est d'une époque plus tardive ; et si elle était du temps de Saumur, il nous faudrait gémir de la violation flagrante d'un tel engagement. Car nous savons, et Sonis ne pouvait oublier à vingt-et-un ans de distance, que son séjour à l'Ecole se termina par un engagement solennel non pas à Jésus-Christ, mais à la Franc-Maçonnerie.

Essayons de nous représenter quel pouvait être à cet égard son état d'esprit à lui-même et celui de son entourage, vers 1847 et 48. Supposons-le d'abord catholique pratiquant, tel qu'on nous l'a montré à Saint-Cyr. Je veux que l'aumônier ait pu être au dessous de sa tâche ; le cas n'était que trop fréquent ; les aumôniers, d'ailleurs, avaient bien quelque excuse dans l'atmosphère malveillante et railleuse qui les enveloppait³. Mais le clergé régulier ou paroissial n'eût refusé à Gaston de Sonis ni son ministère, ni ses conseils ; et l'ancienne Vendée militaire devait avoir gardée chez une partie au moins de la population, des traditions religieuses assez fortes. Dans ce clergé, dans ce troupeau fidèle qui eût été, par hypothèse, le milieu spirituel de Sonis, quelle idée avait-on de la Maçonnerie ?

Je sais ce qu'il a dit plus tard, qu'il ignorait alors les condamnations portées par l'Eglise. Mais dissimons tout de suite une équivoque. Je crois sans peine qu'il ne connaissait pas les encycliques des Papes à ce sujet, depuis Clément XII en 1738 jusqu'à Pie IX à son avènement⁴. Aujourd'hui encore, combien de fidèles, et même de prêtres, avoueraient là-dessus leur ignorance ! La question n'est pas là : il suffit de savoir après tout, que l'Eglise réprouve les sociétés secrètes. Cela, le clergé de Saumur le savait ; et les fidèles, même les moins instruits devaient éprouver à l'égard de la Loge et de ses adhérents, au moins ce sentiment de défiance vague et de sourde antipathie que l'on éprouve toujours envers ceux qui se cachent et dont on ne connaît pas les vrais desseins.

A Chartres, dans les *Registres* que j'ai consultés, plus d'un orateur se plaint de l'incompréhension dont la Maçonnerie est l'objet. Dès que le rétablissement du siège épiscopal s'annonce, le frère imprimeur Labalte s'écarte sans bruit de la Loge ; et dès l'arrivée de l'évêque, un autre frère, le notaire Peluche, paraît bien s'esquiver aussi. Raison d'intérêt, sans doute, puisqu'ils acquièrent tous deux la clientèle de l'évêché ; mais cette raison même indique une hostilité déclarée ou latente entre les deux milieux. Nous la constatons à Castres en 1849, du temps même de Sonis. Des conflits, s'étant élevés entre la troupe et la population un chroniqueur local se demande tout d'abord si ce ne serait pas l'œuvre des sociétés secrètes⁵ et il suffit un peu plus tard d'une soirée d'accueil imprudemment donnée par la Loge, dans une salle publique à ses frères du 10^e Chasseurs, pour alarmer certaines autorités⁶.

La méfiance catholique se conçoit. Le recrutement des Loges se fait surtout dans la classe moyenne, alors en général - je parle ici des hommes - opposés à l'Eglise. La doctrine est, sans le dire, et par son silence même, nettement exclusive de l'au-delà et de tout l'ordre surnaturel chrétien, dont les mots eux-mêmes sont soigneusement éliminés, ou affectés, d'un sens particulier. On pourrait, toute une vie, fréquenter la Loge sans se douter que le Christianisme existe. Tout se résume en de grands mots recouvrant des idées dont le développement peut mener fort loin : humanité, solidarité, fraternité, égalité surtout. Il y a une tendance qu'on n'avoue pas, mais qui se sent très bien à la transformation de tout l'ordre social, par le nivellement des classes et des frontières et l'embrassement universel des peuples. Ce qui n'empêche pas, dans le concret, une fringale étonnante de distinctions, de grades et d'honneurs qui, enrobés d'un certain mystère, ne doivent pas être l'appât le moins tentateur de la Loge. Voilà du moins ce que j'ai perçu dans celle de Chartres ; et il est fort probable qu'il en était ainsi dans toutes.

Ces doctrines et ces rites cachés ne laissaient pas que de transpirer quelque peu dans le public. Il y avait, comme il y aura toujours, des indiscrets et des traîtres, des inconstants et des indignes, des convertis enfin : ceux qui partaient d'eux-mêmes, et ceux qu'il fallait chasser. Et ceux-là, comme bien on pense, ne se croyaient pas tenus à la discrétion.

En sommet l'idée plus ou moins vague ou plus ou moins précise d'une incompatibilité entre la profession de chrétien et celle de franc-maçon me paraît avoir de tout temps prévalu, comme elle prévaut encore aujourd'hui, dans les milieux croyants. Et il n'est pas douteux à mes yeux que, si Gaston de Sonis était resté à Saumur un vrai chrétien, en relations avec des prêtres et des hommes de foi, la fibre catholique eût vibré dans son âme aux premières avances des francs-maçons. Ce qu'il dira quelques années après au sujet des tables tournantes : "L'Eglise s'en méfie, cela me suffit" à plus forte raison l'aurait-il dit des sociétés secrètes. Il eut à tout le moins conçu des inquiétudes et consulté ; le résultat n'était pas douteux ; il fut resté dehors au lieu d'entrer.

¹ Mgr Baunard p. 24

² P. Bessières p. 33 ; Mgr Baunard p. 25.

³ On trouve des renseignements à cet égard, aux Archives Nationales, dans les dossiers de l'Aumônerie Militaire.

⁴ Encyclique *Qui pluribus* 9 novembre 1846.

⁵ Préjet, *La Seconde République à Castres, 1848-1852* ; diplôme d'études supérieures, résumé pour moi par M. le Bibliothécaire de la Ville de Castres (lettre du 14-5-52).

⁶ Plainte de la Loge au Grand-Orient (15 novembre 1849).

Or, non seulement il est entré, mais il a fait cet acte décisif au moment de quitter Saumur, et qui plus est, le Samedi Saint ! Peut-on croire que le néophyte de la loge ait accompli cette année-là son devoir pascal ? Est-il croyable même qu'il ait gardé la foi, pour avoir fait un tel acte en un tel jour ?

Quels motifs ont pu le changer à ce point ? Était-il tellement changé ? Rappelons-nous d'abord qu'avant d'être initié, il s'était fait inscrire à la Loge comme Lowton ou louftot, c'est-à-dire fils de franc-maçon, aspirant lui-même à le devenir, et qu'à ce titre il avait droit à l'appui de ses frères en cas de besoin. La charité maçonnique n'était pas un vain mot : à chaque séance, on quêta pour les pauvres. Il y avait surtout un soutien mutuel indéniable, qui est resté un des traits distinctifs des Loges ; et si je m'en souviens, André Gide l'a mis en relief dans les *Caves du Vatican* où l'on voit un maçon soutenu efficacement tant qu'il reste fidèle, et combattu non moins efficacement dès qu'il a déserté. Ce motif d'intérêt ne dut pas être inopérant sur l'esprit du tout jeune officier sans ressources, lequel à ce moment, c'est fort probable, était encore bien loin du magnifique désintéressement et de l'esprit de sacrifice dont il donnera bientôt tant de preuves.

Il faut tenir compte aussi des passions, auxquelles il est difficile de croire que Sonis, dans son désarroi moral, ait pu échapper à cet âge, et qui sont souvent le fourrier de l'incrédulité. L'époque enfin était trouble, et une certaine anarchie régnait dans les esprits. Bref, la Maçonnerie dut apparaître à Gaston de Sonis (il l'a quelque peu avoué) comme une autre Eglise, plus large, plus compréhensive, non moins bienfaisante, ni moins ancienne, et plus assurée de l'avenir que l'Eglise catholique. Telles sont les dispositions que j'ai entrevues parfois chez les francs-maçons de Chartres, et qui du rent être les siennes en cette période de sa vie.

Nous serions mieux fixés, si nous avions la clé des épreuves et des rites par lesquels il avait passé le jour de sa réception, et surtout du serment qu'il avait dû prêter. Quelqu'un de versé dans ces matières m'assure qu'il dut aussi rédiger un *Testament Philosophique*, lequel aujourd'hui comporte la volonté d'un enterrement civil. En 1875, la *Voix de Notre-Dame de Chartres* publia le récit, certifié authentique par M. le chanoine Goussard, de la conversion au lit de mort d'un mort d'un Allemand catholique des États-Unis, lequel ne se décida qu'avec une peine extrême à livrer le papier, signé de son sang, du serment maçonnique où était déclarée une guerre à mort à l'Eglise, aux papes et aux rois¹. Je ne garantis pas ce récit, que je n'ai aucun moyen de contrôler ; et je ne puis croire que le serment fût tel au temps de Sonis, car il l'eût repoussé avec horreur.

Ce n'en était pas moins un néophyte libre et conscient que la Loge de Saumur voyait partir pour Castres et qu'elle continuait à regarder comme sien. Il n'eut rien de plus pressé, nous l'avons vu, que de se faire affilier à la Maçonnerie Castraise, dans laquelle, en peu de mois, il acquit une place d'honneur. On ne le voit pas, du reste, plus chrétien ici qu'à Saumur ; et tout donne à penser qu'il ne fréquenta guère les milieux religieux. Aucune trace de rapports avec le clergé castrais ; tandis qu'à Limoges, deux ans plus tard, il aura très vite pour amis les abbés Arbellot, Dolor et de Bogenet, celui-ci devenu son directeur ; sans parler de ses amis de collège, restés catholiques fervents, Louis de Sèze et les deux frères Lamy de la Chapelle, qui durent contribuer à sa conversion. Il n'est question à Castres d'aucune œuvre chrétienne où il ait participé. Ces treize mois de sa vie, si importants, sont expédiés par ses biographes en une page ou deux, sans autres faits que le mariage et le banquet maçonnique où Sonis rompt avec la Loge ; encore n'avons-nous aucune précision sur la date de ce banquet, dont plus d'un détail est suspect.

Le mariage même fut-il le point de départ immédiat d'un foyer chrétien ? La question peut se poser : ce qu'en a dit plus tard Mme de Sonis convient mieux, il me semble, en tout cas apparaît mieux à l'époque de Limoges qu'à celle de Castres. La conversion ne dut pas se faire d'un seul coup. Elle n'était pas tellement parfaite en 1852 que Sonis ne regretât de ne pouvoir acheter, outre Virgile, "ses amis Lesage et Rollin"². Ce n'est pas moi qui lui reprocherai sa fidélité à Virgile. Rollin, quoique janséniste entêté, fut un homme de foi et un excellent pédagogue. Mais Lesage ? ... grand écrivains certes, et l'un de nos classiques. Seulement, l'auteur de *Gil Blas de Santillane*, de *Turcaret*, du *Diable Boiteux*, est peu recommandable pour les mœurs ; et je ne crois pas que le général en eût permis la lecture à ses enfants.

En résumé, pour accorder à Sonis franc-maçon l'excuse de la bonne foi, il faut admettre que sa foi chrétienne, plus sentimentale qu'éclairée, semée à plusieurs reprises sur le terrain pierreux de la parabole, n'avait pas pris assez de consistance, dans ce soldat isolé de vingt à vingt-quatre ans, pour résister aux assauts conjugués du respect humain, des passions, de l'intérêt, et des sophismes répandus dans son entourage.

"Il est effrayant de penser, a écrit plus tard un de ses intimes, combien peu de jeunes gens restent fidèles dans l'armée"³. C'est bien en vain que ses panégyristes, à court de textes, essaient de croire à la persistance de sa première conversion, en septembre 1844. La seule indéniable, et qui met fin à "cet incertain de sa jeunesse"⁴, est celle de Limoges en 1852. Et elle demeure un éclatant miracle de la grâce ; car "rien n'est difficile comme de se convertir à l'armée"⁵. Cette phrase est du général ; et quoiqu'il l'appliquât à de jeunes hommes qu'on lui recommandait, il est permis de croire qu'il songeait à lui-même en l'écrivant.

J'ai essayé, dans ce *Mémoire*, de jeter quelque lumière sur un épisode fort mal connue et même déformé du héros chrétien. J'ai peut-être été minutieux ; mais l'expérience m'a appris que le recours aux sources, une chronologie exacte, de petits faits bien constatés, une attention soutenue, ne sont jamais de trop pour dégager la vérité des à peu près de l'erreur, et pour mettre à néant des affirmations si nettes qu'elles paraissaient d'abord irréformables.

Ni l'ouvrage ancien de Mgr Baunard, ni celui tout récent du P. Bessières, n'ont dit le dernier mot sur M. de Sonis. Mais du reste, en histoire, on a rarement le dernier mot : "Pour bien savoir les choses, a dit La Rochefoucauld, il en faut savoir le détail ; et comme il est presque infini, nos connaissances sont toujours superficielles et imparfaites"⁶. Rien de plus juste. Tâchons du moins de serrer la vérité du plus près possible. Il y faut deux conditions, que les habitudes d'esprit de

¹ Voix de N.-D., supplément janvier 1875, p. 13.

² Lettre citée par le P. Bessières p. 45 et qu'il date de l'été de 1852.

³ Mgr Baunard p. 225.

⁴ Mgr Baunard p. 175

⁵ p. 225

⁶ *Maximes* CVI.

nos hagiographes, peut-être aussi du public religieux, font parfois méconnaître involontairement : une méthode historique sans reproche et une complète impartialité.

Ernest SEVRIN

APPENDICE

L'ÉTAT DE CONSERVATION DU CORPS DE SONIS

Cette question, en soi, n'a aucun rapport direct avec la sainteté du serviteur de Dieu. Le corps de sainte Thérèse d'Avila s'est conservé ; celui de sainte Thérèse de Lisieux s'est corrompu selon la loi commune : celle-ci n'en est pas moins, comme la première, une sainte canonisée.

J'aperçois cependant une tendance assez nette à faire valoir, comme indice de sainteté l'état d'intégrité relative où l'on a retrouvé le corps du général. Ce qu'on en dit est vrai, mais on ne dit pas tout : car il y a, semble-t-il, des vérités opportunes et d'autres qui ne le sont pas. Une dame pieuse et instruite me disait dans le temps : "Pour qui nous prend-on ? Nous croit-on incapables de supporter le vrai ?"

Rappelons les faits en toute objectivité. L'exhumation des restes de Sonis, par quoi commença le procès informatif diocésain, eut lieu à Loigny le 26 septembre 1929, en présence de Mgr l'Évêque de Chartres et de plus de vingt personnages dont quelques-uns sont encore de ce monde. *La Voix de Notre-Dame de Chartres* en rendit compte dans le n° du 5 octobre 1929.

Les cercueils de plomb et de bois étant ouverts, le corps apparut intact, sauf le nez et les yeux écrasés par le couvercle. Il était d'un blanc mat, les membres souples, la langue bien conservée. Le docteur Louis Morice, d'Orgères, pratiqua une incision au-dessous de l'ombilic, un peu à droite, traversa une couche épaisse de graisse desséchée, et arriva dans la cavité péritonéale, constata que les intestins étaient aussi complètement desséchés.

Le corps fut remis dans le cercueil de plomb, renfermé lui-même dans un nouveau cercueil de chêne préparé à cet effet. La Voix de Notre-Dame, dans une note discrète, avoue un regret :

"Ce cercueil (de plomb), n'ayant pu être changé, conserve malheureusement l'odeur dont il était imprégné tout d'abord".

Mais quant à la souplesse et à l'intégrité du corps, remarquable en effet après 42 ans, elle s'exprime ainsi :

"On devine l'émotion générale à ce spectacle : sans y voir aucun miracle, n'y avait-il pas lieu en effet de penser qu'il y avait là une grâce de Dieu extraordinaire, quelque chose comme une délicate attention de la Providence à l'égard d'un de ses enfants les plus fidèles, une récompense, dès ce monde, de son admirable pureté ?"

J'observerai ici, quoiqu'il m'en coûte, que si la fidélité conjugale de M. de Sonis est incontestable, la pureté de sa jeunesse n'est pas à beaucoup près si assurée. Je ne puis que renvoyer au mémoire ci-dessus. Alléguer un prodige douteux comme récompense d'une vertu qui fut quelque temps douteuse, est un argument un peu risqué.

Je viens de dire : un prodige douteux. Certes, *la Voix de Notre-Dame* et ceux qui l'ont suivie (sauf le P. Elisée), ont écarté le mot de miracle ; mais les termes dont on se sert, et l'insistance qu'on y met, en évoquent tout de même quelque idée. Or, il y a une autre circonstance, reléguée par la Voix dans sa note presque inaperçue, et qui est pourtant fort remarquable.

Quelques semaines après l'exhumation, je rencontrai M. le Chanoine Billard, qui en sa qualité de promoteur de la foi, ou procureur, y avait assisté. Il me raconta la scène et m'avoua que les membres, ainsi que les habits et les cercueils, dégageaient une odeur effroyable, "à tomber à la renverse". Il regrettait vivement qu'on eût du remettre le corps, lavé à l'alcool, dans le même cercueil de plomb tout imprégné de cette odeur.

Deux autres témoins me confirmèrent le fait. L'un d'eux m'a confié qu'ayant par dévotion, détaché un des boutons d'étoffe de la tunique du général, il avait eu beaucoup de peine, par des bains prolongés d'alcool, à lui enlever l'odeur nauséabonde dont le tissu était resté empreint.

Il est donc attesté par des témoignages directs et par la note même de *la Voix* que le corps de Sonis, quoique resté souple et entier, dégageait une odeur cadavérique. Un médecin distingué à qui j'en parlais un jour, me déclara que cette puanteur, quelles que fussent d'ailleurs les apparences, était un signe certain de décomposition. Je suppose qu'elle a été mentionnée dans le rapport du Dr Morice ; mais dans le court extrait qu'en donne *la Voix*, il n'en est pas question.

Il semble vraiment que la loyauté oblige, si l'on veut parler ou écrire sur ce sujet, à faire mention des deux circonstances, l'une de souplesse des membres, l'autre de puanteur. Néanmoins, je le dis à regret, tout ce que j'ai pu lire insiste fortement sur la première et se tait complètement sur la seconde.

Un petit tract imprimé, portant cet entête : Carmel de Verdun 28 décembre 1945, contient ceci :

Allocution prononcée par le T. R. P. Elisée, Provincial des Carmes déchaussés de la Province de Paris, aux funérailles de la T. R. M. Germaine de Jésus¹, Fondatrice et Prieure du Carmel de Verdun, le 28 décembre 1945" :

"...Un jour il nous sera donné, n'en doutons pas, d'honorer sur les autels, le saint général. Ses vêtements, ses écrits, son épée, tout ce qui lui appartenait sera vénéré comme relique, tandis que son corps miraculeusement préservé de la corruption, sera l'objet d'un culte officiel".

L'année suivante 1946, le P. Bessières, dans son ouvrage sur Sonis, p. 376, reproduit à peu près le texte de *la Voix* sur la conservation du corps, mais néglige la note où il est question de l'odeur.

Depuis quelques années enfin, des conférences ont lieu dans le diocèse et au dehors pour faire connaître la vie admirable de Sonis (elle l'est en effet), et pour demander des prières en vue de sa béatification. Rien de plus légitime. On ne manque pas d'y faire valoir l'argument de l'intégrité du corps ; et je dois croire, puisqu'on me l'affirme, qu'on y mentionne aussi, à titre de correctif l'odeur cadavérique dont on l'a trouvé imprégné. Cependant je constate que cette intégrité est mise en relief et cette odeur passée sous silence, dans deux coupures de presse que j'ai sous les yeux ; l'une est un compte-rendu de la conférence faite à Dreux (*Écho républicain*, 29 novembre 1951) ; l'autre, un rappel de la vie de Sonis et une invitation au pèlerinage de Loigny du 2 décembre (*Écho*, 26 novembre 1951). Cette omission est d'autant plus

¹ Fille du Général.

frappante, que le public restreint de conférences (trop restreint même, lit-on, dans le compte rendu de Dreux), n'est pas à comparer avec le public très étendu de l'Écho.

Ici encore, sur cette question énigmatique de l'état du corps de Sonis, j'ai essayé de m'informer. Je n'avais eu aucunes relations avec M. le Dr Louis Morice, et j'ignorais qu'il fut mort depuis plusieurs années, quand je lui écrivis la lettre suivante qui ne m'est pas revenue, quoique j'eusse mis mon adresse au dos de l'enveloppe ; mais j'en avais gardé copie. Elle est d'un profane, évidemment ; et je ne sais ce qu'en penseront MM. les médecins à qui je prends la liberté d'envoyer ces pages ; elle prouvera du moins, je l'espère, mon sérieux et ma bonne foi :

Chartres, 11 rue Saint Maurice, 11 avril 1952

Monsieur le Docteur,

Je sais que vous avez, en 1929, procédé à l'examen du corps du général de Sonis, lors de l'exhumation canonique. Vous avez, d'après le procès-verbal cité dans *la Voix de Notre-Dame* du 5 octobre 1929, retrouvé les membres souples et la langue bien conservée : je ne m'arrête qu'à ces deux détails, les seuls vraiment significatifs.

Mais si j'en crois ce que m'a dit à l'époque feu M. le Chanoine Billard, et que m'ont répété ces dernières années deux autres témoins encore vivants, il émanait du corps une odeur, et disons le mot, une puanteur "à tomber à la renverse", telle fut l'expression du Chanoine Billard.

Permettez-vous, Monsieur le Docteur, à l'historien de profession que je suis, et qui aime à serrer de près la vérité, de vous poser respectueusement quelques questions ? Je ne vois pas en effet sans un peu d'inquiétude que l'on tende de plus en plus, par des discours, des livres, des conférences et des articles, à présenter la conservation du corps de Sonis comme quelque chose qui tient du miracle, c'est-à-dire qui déroge nettement à l'ordre naturel connu.

Or, je ne suis pas du tout ennemi de cette explication, bien au contraire. Mais à condition qu'elle soit vraie et qu'elle s'impose : car on ne doit, - et c'est ce qu'on fait à Lourdes - suggérer l'idée du miracle que quand la science a reconnu qu'il n'y a pas d'explication naturelle possible :

Cela étant, je vous serais bien obligé de me dire :

1°- Quant à la souplesse du corps :

a) Si elle peut provenir de la nature du terrain, ou de quelque autre cause naturelle connue des savants ?

b) Si le dessèchement intérieur de la graisse et des intestins est ou n'est pas un indice de destruction, tandis que les influences extérieures pourraient avoir empêché ce dessèchement à la surface du corps ?

2° Quant à la puanteur :

a) Si elle doit être attribuée exclusivement à l'écrasement de la région nasale et des yeux par le couvercle du cercueil ?

b) Ou si elle peut être aussi l'effet d'une certaine décomposition du reste du corps, en apparence intact ?

c) Si cette puanteur est par elle-même un signe irrécusable de décomposition ?

Je m'excuse, Monsieur le Docteur, de la liberté que j'ai prise de vous faire ces questions, qui n'ont pour but que de m'éclairer moi-même et, le cas échéant, de conseiller la prudence. Je vous garderai, si vous le désirez, la discrétion la plus entière.

Le destinataire n'ayant pu être touché, j'ai cru pouvoir reproduire ici ma lettre. Le conseil de prudence qu'elle inclut ne me paraît pas hors de propos. Je sais, encore une fois, qu'on écarte le mot de miracle ; mais il est une façon de suggérer et d'insister, une façon aussi de se taire, qui peut sans qu'on le veuille, égarer le public religieux. Certaine citation que j'ai faite prouve qu'on en vient vite à des expressions et à des conclusions outrées.

En une matière où le pour et le contre s'équilibrent assez nettement, ne serait-il pas plus sage de renoncer à un moyen douteux d'édification, qui ne peut, du reste, influencer en rien le jugement de l'Eglise, auquel d'avance nous sommes tous finalement soumis.

Ernest SEVRIN Chartres, 8 juin 1952

BULLETIN DU CENTRE DE DOCUMENTATION DU GRAND ORIENT DE FRANCE
N° 52-53, JUILLET-OCTOBRE 1965, P. 81-93 (IN EXTENSO).

Le général Gaston de Sonis ou de la Maçonnerie à la béatification

Le général Gaston de Sonis fut un magnifique soldat, un chef valeureux, un combattant héroïque. Il lui fut même décerné, en 1956, cet hommage posthume d'une promotion de Saumur baptisée de son nom. Fut-il un saint ou tout au moins mérita-t-il d'être proclamé bienheureux au sens que l'Eglise romaine confère à ces deux vocables ? Il ne nous appartient pas d'en décider. Nous nous proposons seulement de rechercher les raisons pour lesquelles demeure toujours pendante devant elle la cause de béatification introduite en Cour de Rome le 6 octobre 1928.

SA VIE A GRANDS TRAITS

Né en 1825 "aux Isles", à la Guadeloupe plus précisément, Gaston de Sonis débarque à Paris en 1832. Il tient la main d'un jeune officier, son père, lequel, devant le drapeau tricolore qui décorait un monument public, lui enseigna : "Regarde bien ce drapeau. Il y a à peine deux ans qu'il est là et j'espère de tout mon cœur qu'il n'y restera pas longtemps... Le roi Louis-Philippe, qui nous gouverne actuellement en attendant qu'on puisse le chasser, accepte ce drapeau tricolore. Mais cela signifie justement qu'il est un usurpateur et non le roi légitime. Les révolutionnaires l'ont mis sur le trône parce qu'il est le fils de Philippe-Égalité, l'un des assassins de Louis XVI. Ce bon roi, lui, était un saint... et c'est parce qu'il incarnait le bien, la religion et l'amour du roi pour son peuple que les révolutionnaires l'ont tué, exactement comme les juifs ont tué le Christ". Ces lignes, tracées par Patrick de Ruffray, situent remarquablement le climat légitimiste dans lequel grandit et

vécut notre héros. Quant à la foi chrétienne, ses parents, à l'exception de la grand-mère maternelle, semblent en avoir été détachés.

Le jeune homme fit ses études au collège des Pères de Juilly, non sans avoir, entre temps, fréquenté d'autres établissements qui étaient de "vrais réceptacles d'impiété et de vices". Il sortit, en un rang honnête, de l'école de Saint-Cyr et fut admis le 1^{er} octobre 1846, en qualité d'officier élève, à l'École d'application de la cavalerie à Saumur. Du séjour de dix-neuf mois qu'il y fit, nous retiendrons que, dans un milieu de jeunes officiers viveurs, Sonis et l'un de ses camarades se seraient gardés exceptionnellement purs ; qu'il fit non pas une retraite ni un pèlerinage, mais une simple visite à l'abbaye proche de Solesmes ; qu'au cours de cette visite, il aurait pris envers son Dieu certain "engagement de fidélité" (auquel il fit pour la première fois allusion bien des années plus tard) ; enfin, qu'il fut initié à la Loge *La Persévérance*.

Nommé sous-lieutenant le 26 avril 1848, Louis-Gaston de Sonis fut affecté au 5^e Hussards en garnison à Castres ; il y fréquenta la Loge de *L'Harmonie universelle*. Le 18 avril 1849, dans cette ville, il contracta mariage avec demoiselle Jenni-Antoinette-Anais Roger, fille d'un notaire de la ville ; l'union religieuse fut célébrée nuitamment. Peut-être cette discrétion dans la pompe nuptiale fut-elle motivée par les réserves que le "Conseil de la Calotte" (assemblée des lieutenants du régiment) avait opposées à ce mariage de l'un des siens, noble officier de cavalerie, avec une jeune fille de simple bourgeoisie. A la suite d'incidents intervenus entre militaires et population civile (ses cavaliers, récemment rapatriés d'Algérie, avaient le sang chaud et le verbe haut), le 5^e Hussards fit mouvement vers sa nouvelle garnison de Pontivy. Il est inexact que ces incidents aient eu pour origine des dissensions politiques. Un historien local, Anacharsis Combes, après avoir voulu y discerner l'influence des sociétés secrètes, dut peu après réviser ce jugement hâtif.

Ce fut ensuite, pour Sonis, la ronde habituelle des garnisons : Pontivy, Paris, Limoges. Il fut, en mai 1852, victime, dans cette dernière ville, d'une grave chute de cheval, qui fut peut-être la véritable cause d'un changement essentiel dans son orientation. Cette même année, il vota "non" au référendum institué pour le rétablissement de l'Empire. Il faisait partie du 7^e Hussards lorsque, pour une question de service apparemment futile, il se battit en duel avec un de ses collègues. S'il ne fit point la campagne de Crimée, il participa à celle d'Italie, au retour de laquelle il fit, en 1859, avec son régiment, un second et bref séjour à Castres. Ce furent les deux seules parenthèses ouvertes au cours des seize années (1854-1870) que durèrent ses campagnes algériennes. Chef d'escadrons, il était commandant supérieur du Cercle de Laghouat lorsque se produisit l'affaire de Djelfa : un bordj attaqué par des dissidents qui massacrèrent une dizaine de militaires et de civils.

Le général de Sonis servait en Algérie au moment où le mauvais coup de la dépêche d'Ems déclencha la première guerre franco-allemande ; il adressa à Freycinet, alors ministre de la Guerre, une mise en demeure d'avoir à le rappeler en France afin qu'il y servît, au besoin dans le rang. Malgré le ton peu orthodoxe de cette demande, satisfaction lui fut donnée. C'est ainsi que, le 2 décembre 1870, nous trouvons le général de division de Sonis commandant le XVII^e corps d'armée à la bataille de Patay, ou plus, exactement de Loigny maintenant Loigny-la-Bataille, où il se comporta héroïquement. Afin de dégager deux de ses escadrons encerclés, le général de Sonis chargea à la tête de ses cavaliers (parmi lesquels trois cents anciens zouaves pontificaux, chouans, qui s'étaient baptisés les Volontaires de l'Ouest et qui arboraient comme emblème une bannière du Sacré-Cœur, brodée à leur intention par les Visitandines de Paray-le-Monial). Grièvement blessé à la cuisse gauche qui dut être amputée, le général passa la nuit sur le champ de bataille, exhortant à la patience et au courage les cavaliers tombés à ses côtés. Remis de cette blessure, il continua avec honneur sa carrière, malgré une nouvelle chute de cheval, en novembre 1873, qui lésa gravement sa jambe valide. En 1880, il se fit mettre en disponibilité pour protester contre la politique religieuse du gouvernement ; il reprit par la suite du service actif, où il demeura jusqu'à sa fin, survenue le 15 août 1887. Conformément au souhait par lui exprimé, il fut inhumé dans la crypte de la chapelle de Loigny-la-Bataille.

Gaston de Sonis était encore convalescent de sa blessure du 2 décembre 1870 lorsqu'on le poussa à tâter de la politique ; candidat dans le Tarn, sur une liste monarchiste, aux élections législatives du 8 février 1871 et aux élections complémentaires du 2 juillet suivant, sa liste emporta sept sièges. Lui-même, avec 11.290 voix, n'arriva que dernier sur quinze candidats. Il n'était certes point en un état physique qui lui permit de faire utilement campagne - campagne électorale, s'entend -, mais il imputa son échec aux pasteurs protestants, dit Sevrin, lequel suggéra que cet insuccès pourrait bien aussi être partiellement dû aux rancunes accumulées contre lui par certaine contradiction spectaculaire dans ses positions successives.

Mais sa vie familiale et sa carrière militaire purent sans doute être proposées en exemple à ceux qui ont choisi comme règles de leur conduite les principes mêmes auxquels Gaston de Sonis avait, à *partir de certaine époque*, dévoué son existence.

Cette course exemplaire avait tôt fait germer, dans certains esprits le désir d'en exalter et couronner les mérites par la béatification du glorieux mutilé de Loigny. Sa famille et tous ceux pour lesquels il demeurerait avant tout le *Miles Christi* - au premier rang sa plus jeune fille, supérieure du Carmel de Verdun, et sa demi-sœur, supérieure de celui de Coutances - se consacrèrent pieusement à apporter à la mémoire du disparu cette suprême consécration,

Et le 6 octobre 1928, l'évêque de Chartres, diocèse dans lequel est situé Loigny-la-Bataille, introduisit en Cour de Rome la cause de béatification de Gaston de Sonis. On retient généralement comme indice favorable le plus ou moins grand état d'intégrité dans lequel est retrouvé le corps lors de la "reconnaissance des restes" : il y fut procédé le 26 septembre 1929. Étaient présents, parmi une vingtaine d'assistants, Mgr de Chartres et Mère Germaine de Jésus, exceptionnellement autorisée pour la circonstance à s'éloigner du Carmel de Verdun.

Ici nous citerons de nouveau le chanoine Ernest Sevrin : "Les cercueils de plomb et de bois étant ouverts, le corps apparut intact, les membres souples, la langue bien conservée..." Mais, d'après le chanoine Billard : "Les membres ainsi que les habits et les cercueils dégageaient une odeur nauséabonde..." L'intégrité du corps fut tenue pour acquise malgré cette partielle décomposition. Une première pièce positive figurait donc au dossier de la béatification poursuivie. Pourquoi jusqu'à ce jour le procès est-il demeuré pendant devant les hautes instances romaines ?

On en avance généralement trois raisons : le duel Barbier, l'affaire de Djelfa, l'appartenance à la Franc-Maçonnerie. Nous ne retiendrons ici que la troisième.

SON APPARTENANCE A LA FRANC-MAÇONNERIE

Nous abordons ici la partie la plus délicate de notre propos et aussi le plus grave, semble-t-il, des reproches articulés contre Sonis. Nous ne nous serions sans doute pas risqué à le traiter si notre propre documentation ne s'était pas trouvée cautionnée et solidement étayée par une étude que nous eûmes l'heureuse fortune d'exhumer, grâce à l'obligeance de son conservateur, des archives de la Bibliothèque municipale de Castres, en Languedoc ; elle, y est répertoriée sous le n° BR 278. Il s'agit d'un mémoire dactylographié de vingt-six pages, annexe non comprise, intitulé *Le général de Sonis et la Franc-Maçonnerie* paru le 30 mai 1952, à tirage très limité, sous la signature du chanoine Ernest Sevrin, du diocèse de Chartres. Ce vieil ecclésiastique, sentant s'avancer pour lui l'heure ultime, éprouva le besoin incoercible de rendre hommage à la vérité en redressant les erreurs involontairement ou volontairement commises par les thuriféraires à tout prix du héros de Loigny.

Son exorde est émouvant, ses accents convaincants, ses déductions rigoureuses. Voici en quels termes il s'exprime dès l'abord : "Vieux et malade, je quitte à peine mon lit et je me prépare en pleine conscience à l'éternité qui approche. Ce n'est pas, je pense, à mon âge et dans ma position qu'on peut être suspect d'un parti pris de critique ou de dénigrement. Je ne cherche que la vérité, non pas je ne sais quelle vérité convenue qui laisse de côté ce qui déplaît, mais la vérité entière avec ses rayons et ses ombres, la seule qui instruit, la seule qui glorifie Dieu puisqu'elle seule, en définitive, mérite le nom de vérité".

Chez les tenants de "Sonis saint", trois positions différentes, voire contradictoires : 1) Il n'a jamais été Franc-Maçon. 2) Il a adhéré à la Maçonnerie comme à une quelconque association de bienfaisance dont il ignorait même la condamnation depuis la bulle *In Eminenti* de Clément XII. 3) Il a peu fréquenté les Loges et a, à Castres, bruyamment rompu avec elles à l'occasion d'un banquet au cours duquel auraient été tenus des propos offensants pour ses sentiments religieux.

L'impartialité de l'annaliste nous oblige à affirmer que chacune de ces propositions est contraire à la réalité des faits.

Nous nous devons de présenter à nos lecteurs les divers aspects du problème posé. Nous commencerons en prélevant des extraits, ou des résumés, sur les relations de certains des panégyristes de Gaston de Sonis.

"Jouvenceau d'une extraordinaire naïveté", écrit Patrick de Rufay, il a adhéré à la Franc-Maçonnerie persuadé d'avoir affaire à une société de bienfaisance. Bien entendu, lorsqu'il sera éclairé sur les buts poursuivis par la Maçonnerie, il enverra promener les attributs de son "grade", lesquels, plus tard, feront la joie de la "smalah". Un tablier de cuir, quelle aubaine pour se déguiser les jours de pluie ! Ainsi cette histoire de Sonis Franc-Maçon prendra son véritable caractère ; on dirait d'un "canular". Tout commentaire serait vain !

Le colonel de Reals, ancien aide de camp de Gaston de Sonis, écrit bien des années plus tard, à l'intention de Mgr Baunard afin de l'aider à documenter son ouvrage : nous sommes donc fixés sur leurs communes tendances. Il rapporte, d'après les confidences qu'il assure avoir reçues de son général que, à la suite d'une agape, Sonis se serait séparé des Loges. Il semble que Rufay tenterait de rattacher ce banquet à celui de la Saint-Jean d'Hiver (30 décembre 1848) relaté par l'historien de la Maçonnerie castraise au chapitre intitulé : *L'Harmonie universelle*. Les "santés" portées "à la République française, démocratique et indivisible, à la France, au Président de la République, à l'Armée", auraient heurté les sentiments du jeune hussard.

Ses sentiments légitimistes peut-être. Mais où seraient, en ces santés, les propos prétendus offensants pour ses sentiments religieux ? Sans doute en attendrons-nous longtemps l'explication.

L'abbé A. T., curé de Loigny, a autorisé Rufay à consulter une étude ronéotypée, hors commerce : *Sonis et la Franc-Maçonnerie*. Elle reflète naturellement la thèse officielle et doit sans nul doute beaucoup à Mgr Baunard et au colonel de Réals.

Rufay rapporte également, dans ses "Annexes", l'extrait d'une brochure due à A. Cherville et vendue au presbytère de Loigny. On nous avertit quelle reproduit l'essentiel de la documentation que l'on vient de citer "partiellement" (donc celles de l'abbé A. T., de Baunard et de Réals). Il serait trop injuste de priver le lecteur de ce savoureux morceau :

"Sonis rapportait qu'il s'était trompé en se faisant Maçon ; un fait jusqu'ici inédit prouve qu'il ne se cachait absolument pas. C'était en 1863 ; Sonis avait été nommé commandant supérieur du Cercle de Saïda (...) Le très solennel curé, M. Lacombe, lui rend visite... ; il aperçoit dans le parc une procession composée de petites filles et de garçons, l'aîné portant une sorte de bannière. Le curé plaisante Sonis : "Une procession sur ma paroisse sans que je sois prévenu, mon commandant !... - Ah ! monsieur le Curé, je vais vous expliquer... Mes enfants voulaient une bannière pour jouer à la procession. Je me suis souvenu que j'avais conservé parmi des haillons mon tablier d'apprenti maçon... Un camarade avait fait miroiter à mes regards la Franc-Maçonnerie comme une société de bienfaisance et de la plus exquise charité... Le symbole de mon affiliation fut un beau tablier blanc tout frangé d'or, mon insigne d'apprenti... Un soir je me rendis au nouveau cénacle¹ et j'entendis un orateur faire les charges les plus voltairiennes sur les grandes passions de mon cœur : ma religion et le Christ, mon Dieu. Je me levai subitement et m'écriai : Messieurs ! vous manquez à vos promesses. Je retire mon serment et pour toujours je vous abandonne".

Soulignons au passage qu'en ce récit :

1°) Sonis ne parle que de son grade d'apprenti alors qu'il avait reçu la maîtrise.

2°) Qu'aucune promesse ne lui avait été faite lors de son initiation et que c'est lui, bien au contraire, qui avait prêté le double serment de secret et de fidélité.

3°) Que les relations qui précèdent nous placent en présence de ce dilemme : ou bien les thuriféraires de Sonis ne rapportent que des historiettes complaisamment arrangées pour les besoins de leur cause, ou bien l'attitude de Sonis,

¹ Le Cénacle, c'est, à n'en pas douter, le Temple maçonnique : il n'est donc plus ici question de salle de banquet...

moquant son tablier d'apprenti et faisant, lui, officier supérieur, bon marché de ses serments, fut vraiment peu conforme au caractère et à la délicatesse que nous prêtions au héros de Loigny. Entre les deux hypothèses, notre choix est fait.

Nous devons toutefois rendre à Patrick de Rufroy cette justice qu'il n'hésite parfois pas à s'élever contre la dévotion béate et les outrances de Mgr Baunard et autres ; de tous les tenants de "Sonis saint", il semble, certes, le plus sérieux, le plus curieux de recherche objective. Mais, catholique comme Sonis et très vraisemblablement cavalier comme lui, il ne peut lui-même résister au courant qui l'entraîne et laisse trop souvent son sens critique céder le pas à ses préférences sentimentales.

Trêve maintenant de guimauve ! Quittons les pseudo vérités sollicitées pour la défense d'une théorie préfabriquée et abordons la vérité, celle qui résulte des seuls faits établis par des documents d'archives, celle dont le chanoine Sevrin, en ses derniers jours, se voulut l'apôtre.

Pour être admis à titre de *lōwton*¹ dans une Loge, il faut à la fois être âgé de dix-huit ans et être présenté par un parent proche, qui sert de garant. Le grand-père ou le père de Sonis étaient-ils des initiés ? Rien ne nous permet de l'affirmer, bien que, d'après Sevrin : "Le père de notre héros était certainement Maçon. Gaston de Sonis admire les trésors de bonté et d'affection qui étaient en lui, mais ne cite pas de lui une parole de croyant..." Rufroy, d'autre part, mentionne l'existence, au siècle précédent, de certain grand-oncle Maçon dont l'exemple aurait pu influencer le jeune profane.

On tient généralement pour acquis que de Bebian, oncle maternel de Gaston, était Maçon. Mais nous ne nous prononcerons pas, ne possédant pas d'éléments qui nous le permettent. En revanche, nous ne serons pas, pour une fois, d'accord avec le chanoine Sevrin lorsqu'il identifie comme étant celle de Brebian une des vingt et une signatures figurant à l'acte de mariage civil, signature commençant par "G. de..." et dans laquelle il a justement décelé la présence des trois points maçonniques².

Donc, l'un des proches de de Sonis était Maçon. C'est nécessairement sur sa caution qu'il fut, à son tour, admis dans l'Ordre maçonnique. Il paraît également certain que ce parent, grâce auquel lui fut accordée cette faveur rase de l'admission comme louveteau (et, si ce n'est pas Bebian, ce fut en tout cas le "parrain") ne dut pas manquer de l'y préparer : en lui indiquant les obligations qui en résulteraient pour lui, en lui retraçant l'historique, au moins succinct, de la Fraternité qui s'ouvrait à lui, en lui commentant la nature et l'esprit des travaux élaborés en Loge.

L'initiation de Gaston de Sonis se déroule dans le temple de la Loge *La Persévérance*, à l'Orient de Saumur, le 22 avril 1848³, selon un cérémonial proche de celui que retrace Sevrin pour un atelier chartrain. L'initiation n'était donc pas une simple formalité et celui qui en avait subi les épreuves ne pouvait ignorer à quoi elles l'engageaient. Rufroy assure que Sonis reçut simultanément, à Saumur, les trois premiers grades : Apprenti, Compagnon et Maître, procédure certes exceptionnellement rapide mais dont la raison pourrait être trouvée dans l'imminence de la fin du stage à l'Ecole d'application. "La Franc-Maçonnerie, ajoute-t-il, a plusieurs fois tenté de s'attacher de jeunes personnages semblant réservés à un brillant avenir". ...Mais Sonis n'était alors qu'un quelconque officier-élève dont rien ne pouvait laisser prévoir à cette date qu'il serait un jour le glorieux vaincu de Loigny.

Le nouvel initié dut toujours, d'après la même source, acquitter la somme de soixante-neuf francs cinquante centimes pour prix des "diplômes et des catéchismes". Il s'agit évidemment des livrets initiatiques délivrés à chaque collation d'un grade nouveau.

Le séjour saumurois de Gaston de Sonis, après son initiation, fut effectivement des plus brefs.

Mais il fallait qu'il eût été déjà singulièrement familiarisé avec les arcanes de l'Ordre pour que lui fût confié, dès la semaine suivante, à la tenue du 29 avril, le soin d'occuper le siège de l'Orateur titulaire absent. Lorsqu'on sait que l'Orateur, gardien de la Constitution et mainteneur de l'orthodoxie, occupe l'un des postes les plus "lumineux" de l'Atelier !... La qualité enfin des adieux qui lui furent adressés lorsqu'il quitta *La Persévérance* témoigne de l'estime en laquelle le tenaient ses Frères.

"Le Vénérable exprime au Très Cher Frère de Sonis toute la joie qu'a ressentie l'Atelier en le recevant dans son sein et la peine qu'il éprouve en le voyant dans l'obligation de s'en éloigner... Le Frère de Sonis répond chaleureusement..."

Non, celui-ci n'avait pu considérer la Maçonnerie comme une société à l'usage des jouvenceaux bien pensants.

Notre documentation est beaucoup mieux nourrie encore en ce qui concerne le premier séjour castrais de Gaston de Sonis. C'est, a-t-on assuré en cette ville de Castres, qu'il aurait définitivement rompu, en faisant l'éclat que l'on sait, avec l'Ordre. La question est d'importance et nous ne lui marchandons pas notre attention le moment venu.

¹ *Lōwton*, louveteau et non "louftot" comme une erreur plaisante l'a fait écrire à l'excellent chanoine qui ne devait pas être très familiarisé avec le vocabulaire du scoutisme.

² Nous avons eu la rare fortune de placer côte à côte, sous nos yeux, pour les confronter, les registres contenant les deux actes, civil et religieux, du mariage Sonis-Roger.

Au mariage civil, célébré le 18 avril 1849 par le docteur Philippe Blavaux, maire de Castres, figuraient comme témoins : Henri-Gaston de Saint-Paul, sous-préfet de l'arrondissement de Castres ; François de La Jaille, sous-lieutenant au 5^e Hussards, Hippolyte-Pirmin Miquel, président du Tribunal civil de Castres et Alphonse Meyran, officier de l'Université et professeur de belles-lettres.

Après eux avaient signé, outre les époux et le maire : Roger, notaire ; Roger-Meyran (son épouse) ; Rosa Polier (?) ; Jenny, X. ; L. Nairac-Salvy (?) ; Mot ; Adèle Mot ; L. Roger (?) ; Roger ; veuve Lamollier ; N. Serville ; Louise MG (?) et H. Guibbalannevaute.

Au mariage religieux, célébré par le curé de la paroisse (dont nous n'avons pas retrouvé la signature au bas de l'acte) figuraient comme témoins : Alphonse Meyran, Gaston de Saint-Paul, François de La Jaille et Nestor Serville. Après eux avaient signé, outre les époux : Roger père ; Roger, née Meyran ; L. Nairac ; L. Roger ; Rose Polier ; Adèle Mot ; S. Mot ; H. Lamollier ; Jenny (?) ; Guillemine Hilaire ; dame Lamollier ; Mathilde Roger ; H. Quibbalannevaute.

En toutes ces signatures, point de trace de Bebian. Celle qu'on a parfois prise pour la sienne nous paraît être à l'évidence celle de Gaston de Saint-Paul, témoin aux deux cérémonies et qui, à la civile seulement, entoure son nom des trois points.

En plus, Il semble qu'un des oncles de l'épouse, Alphonse Meyran, et peut-être un autre L. Roger, signent d'une abréviation triponctuée sur l'acte religieux et l'acte notarié (16 avril 1849. Étude de M^e Ducarla, notaire à Castres).

³ Sevrin note que cette date était celle du samedi saint.

Pour l'instant - et nous y croyons, comme l'y vit la Loge, une nouvelle preuve de l'intérêt qu'il portait à la *res maçonnica* -, sitôt affecté au 5^e Hussards, Sonis s'empressa de solliciter son affiliation à la Loge de *L'Harmonie universelle* ; elle lui fut accordée à l'unanimité le 15 juillet 1848.

Le "Tableau" de cet Atelier du 26 décembre suivant mentionne les noms de tous les militaires du 5^e Hussards alors membres de cet Atelier.

Y figure, après "de Lafargue, officier, deuxième surveillant (...), de Sonis, officier, deuxième Maître des cérémonies". Ce dignitaire est l'organisateur de toutes les pompes maçonniques ; il préside avec le Vénérable à toutes les initiations, à toutes les augmentations de salaires ; il est obligatoirement choisi parmi les spécialistes du rituel.

Et Sevrin de suggérer même : "Avec son âme d'apôtre, Sonis dut s'appliquer à recruter des adeptes et que c'est peut-être à lui que sont dues les initiations de plusieurs militaires du 5^e Hussards auxquelles *L'Harmonie universelle* procéda le 18 septembre 1848". On ne l'eût pas fait dignitaire de la Loge s'il n'eût été déjà remarqué par son assiduité et son zèle.

Un autre "Tableau", en date du 3 février 1849, redonne les mêmes noms que l'année précédente, suivis, cette fois, des signatures, dont celle de Gaston de Sonis. Il est évident que "Franc-Maçon depuis neuf mois, s'il est élu Maître des Cérémonies, c'est que la vie et l'esprit de la Loge lui étaient devenus familiers". C'est ce que nous-même écrivions plus haut.

Au même fonds de la Bibliothèque nationale figurent deux "lettres justificatives" de *L'Harmonie universelle* au Grand Orient, en date respectivement des 3 juin et 15 novembre 1849. Certains avaient pensé qu'elles pouvaient avoir trait à Sonis et à sa rupture. Il n'en est rien, car elles se rapportent uniquement à l'interdiction de fréquenter la Loge, interdiction faite à ses subordonnés par le colonel du 10^e Chasseurs, et qui faisait suite à l'incident déjà relaté ayant motivé l'envoi à Pontivy du 5^e Hussards. L'Atelier en avait abondamment discuté en sa réunion du 8 novembre.

Pour prouver le peu d'attachement que Sonis aurait porté à la Loge, Patrick de Rufay a cru trouver un argument dans le fait que *L'Histoire de la Maçonnerie castraise* ne mentionne nulle part, dans le chapitre *Maçonnerie et Armée*, le nom de Sonis. "Si, ajoute-t-il, la commission spéciale chargée des renseignements est bien instituée avant 1848, elle a été bien peu perspicace sur de Sonis". Ici, deux éléments essentiels semblent avoir échappé à l'auteur du *Procès du centurion*. D'abord, *L'Harmonie universelle* n'avait pas à prendre de renseignements sur Sonis ni à faire d'enquête sur son compte puisqu'il avait déjà été reçu Maçon avant son affectation à Castres, où il devait être l'objet d'une simple affiliation.

En second lieu, il aurait pu remarquer que l'ouvrage ne donne nullement les noms de tous les membres de l'Atelier, et aurait dû comprendre que la commission était chargée de "recueillir" des renseignements sur la moralité et les affinités des *candidats militaires*.

Or Sonis ne pouvait être candidat à l'initiation à Castres puisqu'il en avait déjà subi les épreuves à Saumur.

Telle est la raison, la seule, pour laquelle Rufay n'a pu trouver le nom qu'il cherchait. Qu'on nous en excuse, mais tout le reste n'est qu'imagination.

Venons-en maintenant à nos textes. Ils apportent la preuve absolue, irréfutable, de l'assiduité de Sonis et de la part qu'il prit régulièrement aux travaux de son nouvel Atelier. Cette preuve éclate à la lecture du registre des procès-verbaux de *L'Harmonie universelle*, sauvé par un extraordinaire hasard des destructions vichyssoises.

Le secrétaire de séance avait alors pour règle de mentionner, en marge du procès-verbal, les noms des présents. Et c'est ainsi que nous voyons celui de Sonis - orthographié parfois aussi Saunis, Saunnis ou même Somnys - aux tenues (rappelons que le calendrier maçonnique est décalé de deux mois par rapport au calendrier civil, l'année ne commençant que le 1^{er} mars) des : vingt-deuxième, vingt-huitième, vingt-neuvième jours du cinquième mois de l'an 5848 de la Vraie Lumière ; des premier, huitième, douzième, dix-neuvième et vingt-septième jours du sixième mois ; des neuvième, dix-huitième, vingt-troisième, vingt-huitième, trentième jours du septième mois ; des neuvième, quatorzième, vingt et unième, vingt-septième jours du huitième mois ; quatrième, huitième, vingt-cinquième jours du neuvième mois ; deuxième, dixième, seizième, vingt-huitième jours du dixième mois. Durant cette période, Sonis remplit quatre fois les fonctions de Deuxième Surveillant, une fois celle d'Hospitalier, une fois de Maître des cérémonies. Après décembre 1848, le Secrétaire n'inscrit plus en marge que les noms des "officiers"¹ et non ceux des assistants, lesquels durent émarger sur un registre distinct de présence que nous ne possédons point.

Nous devons cependant noter que, de décembre 1848 à mai 1849, Sonis n'est point cité comme "officier". Son nom figure pour la dernière fois sur le registre à la date du seizième jour du quatrième mois de 5849, c'est-à-dire, en clair, en juin 1849, époque à laquelle se situe approximativement le départ du 5^e Hussards de Castres.

Donc, si nous ne nous trompons, en comptant celle de son affiliation, et sans préjudice des autres réunions auxquelles il put assister sans que son nom fût mentionné, c'est, très exactement, vingt-six tenues auxquelles Sonis participa de façon certaine pendant son séjour castrais.

Voilà pour les documents d'archives et les évidences qui en découlent.

Mais Rafray pose encore une question : "Si l'historien de la Maçonnerie castraise est demeuré muet sur la présence de Sonis, ne serait-ce pas *pour taire sa sortie retentissante qui a dû laisser un souvenir amer aux Maçons ? Cela n'est pas impossible*".

Cette supposition nous conduit au point du débat le plus aigu : Quand et comment Sonis a-t-il abandonné la Maçonnerie ? Fût-ce bien à Castres ? Fût-ce à l'occasion d'un banquet maçonnique ? Fût-ce en 1848 ou en 1849 ? (Nous avons déjà vu que la première de ces dates était inadmissible).

Presque tous ceux qui se sont penchés sur cette question tiennent pour le banquet castrais au cours duquel auraient été froissées les convictions de Sonis. Rappelons tout d'abord diverses contradictions entre eux. Certains situent l'incident dans une salle de banquet, d'autres au "Cénacle", c'est-à-dire au Temple. Certains citent des propos offensants pour ses convictions légitimistes, mais la plupart font allusion à des propos blessants pour sa foi religieuse.

¹ Entendez par là ce terme : ceux qui, dans la Loge, remplissent un "office".

Mgr Baunard, écho fidèle des traditions de la famille de Sonis, à la demande de qui il a, dès 1887, recueilli les souvenirs de Reals et commencé la rédaction de son ouvrage, situe le banquet "...vers l'époque de son mariage".

Le père Bessières le place "en pleine lune de miel". Le chanoine Sevrin, qui par ailleurs se montre fort circonspect, après s'être rallié à la thèse du banquet, formule une réserve d'importance : "A supposer que ce fût à Castres, comme le donnent à entendre certains de ses historiens" (...). N'avait-il pas encore écrit : (...) "Ce banquet si complaisamment décrit en quoi se résume tout ce qu'on sait (...)" et même "On a donc imposé au public une contre-vérité (...)" ?

Sur quoi Baunard, Bessières et autres fondent-ils leur apparente conviction ? Sur des textes ? Non pas, car il n'en existe point. Certes, il aurait pu en exister ; nous aurions, par exemple, pu être renseignés par la correspondance échangée entre le général et M^{me} de Sonis, car celle-ci n'a pu ignorer la qualité maçonnique de son mari ; mais elle a elle-même, affirme-t-on, détruit toute cette correspondance.

Nous aurions pu être éclairés par les souvenirs qu'a laissés le général mais ceux-ci s'arrêtent inexplicablement à la mort de son père, survenue le 8 octobre 1844. "Gène", a-t-on écrit, d'évoquer sa carrière maçonnique. Pourquoi donc, s'il est vrai qu'il s'en serait plus tard si copieusement ouvert à de Reals ? Nous aurions pu l'être enfin par ses derniers écrits qui, pourtant, outre des notes généalogiques, contiennent seulement des instructions pédagogiques et morales à l'intention de ses enfants. A ceux-ci, il recommande bien de s'abstenir du duel et des sociétés secrètes, mais combien plus convaincants eussent été ces conseils si l'auteur avait cité en exemple ses funestes erreurs de jadis, son propre duel, sa propre initiation. Il n'en a rien fait.

Aurait-il pêché par omission ? Aurait-il là manqué de franchise ? C'est Sevrin qui en émet l'hypothèse. Et il se montre plus sévère encore lorsqu'il écrit : "Si Sonis, en sa lettre de 1869, situe en 1848 et à Solesmes la date et le lieu de son solennel *engagement*, il faut bien admettre qu'il aurait oublié que son stage à Saumur se termina par un engagement, non envers Jésus-Christ, mais envers la Maçonnerie".

Force nous est de constater que la seule prétendue preuve du prétendu banquet doit être recherchée dans les affabulations du colonel de Reals et des autres panégyristes. Nous nous sommes de nouveau scrupuleusement penché sur les procès-verbaux de *L'Harmonie universelle* des années 1848 et 1849 et nous affirmons n'y avoir relevé aucune mention de la présence de Sonis à semblable banquet¹. Or, en admettant que l'auteur de *L'Histoire de la Maçonnerie castraise* eût voulu le passer sous silence, les procès-verbaux en auraient, eux, obligatoirement conservé la trace ; la date et les circonstances de la rupture de Sonis avec la Franc-Maçonnerie demeurent donc inconnues. Cherchons encore.

La première conversion de Gaston de Sonis se situe après la mort de son père ; elle dura peu. Sa période d'incroyance se situe à peu près entre 1846 (son entrée à Saumur) et 1852. Pourquoi cette dernière date ? Nous ne savons pas si, au cours de ses garnisons de Pontivy ou de Limoges, il n'en fréquenta pas les Loges, ni même s'il ne renoua pas avec ses Frères lorsqu'il revint pour un bref séjour à Castres, où M^{me} de Sonis mit au monde, le 15 février 1850, leur fille Marie.

Nous pensons seulement que, pour expliquer son retour à la foi par une seconde conversion (préparée par les ecclésiastiques et les laïques pratiquants dont il commençait à s'entourer), il faut bien admettre l'existence dans la vie de Sonis de quelque nouvel événement choc. Où le trouver entre 1849 à 1852 ? Mais, très simplement, dans la grave chute de cheval qu'il fit cette année-là à Limoges. Patrick de Rufroy n'écrit-il pas que Sonis y trouva "sa nuit de Pascal" ? C'est pourquoi, nous lançant à notre tour et pour la première fois dans la voie des suppositions, nous avons avancé la date de 1852.

CONCLUSIONS

Gaston de Sonis, en son jeune temps et durant quelques années, certainement en 1848 et 1849, peut-être encore après cette date, fut réellement un Franc-Maçon actif, fort actif même. Ce qui n'empêche certes pas - nous serions presque tenté d'écrire : au contraire - que la haute figure du soldat qu'il fut mérite notre respect, notre admiration. Et nous verrions sans nulle peine cet ancien initié du Grand Orient de France élevé au rang des bienheureux.

Mais les griefs auxquels nous avons fait allusion et celui que nous avons analysé seront-ils toujours, aux yeux de Rome, jugés suffisamment graves pour justifier l'indéfini maintien en sommeil de son procès de béatification ? C'est la question à laquelle il serait peu décent de donner la moindre réponse. Nous terminons donc cette étude par les points d'interrogation qui l'ont introduite. Dissipant la brume des conjectures, nous avons enfin apporté sur certains points des preuves irréfutables, en nous appliquant à demeurer un mémorialiste objectif, dans le sillon déjà tracé par Ernest Sevrin.

On se posera, et nous nous sommes posé, une ultime question. Pourquoi ce chanoine chartrain, rompant avec la solide tradition catholique, balayant les légendes montées en histoire, a-t-il si courageusement - et le premier - tracé le portrait du véritable Sonis jeune ? Très vraisemblablement, pensons-nous, parce que ce croyant fervent plaçait si haut l'accession aux autels que sa conscience lui dicta comme devoir d'en faire écarter celui que ses erreurs de jeunesse en rendaient à ses yeux insuffisamment digne.

Bibliographie Générale : Mgr Baunard : *Le général de Sonis*, Paris, 1890 ; B. Bessières, R.P.S.J. : *Le général de Sonis*, Paris, 1946 ; P. de Rufroy : *Le Procès du centurion*, Paris, 1956 ; Chanoine E. Sevrin : *Le général de Sonis et la Maçonnerie*, Chartres, 1952.

¹ Lors de celui de la Saint-Jean d'Hiver 1848 (voir supra) s'était produit un incident à la suite duquel avait été provoquée la démission du "Frère Lafon cadet coupable d'avoir voulu troubler les travaux de table". On peut tenir pour certain que si, à ce même repas ou à un autre, Sonis eût été lui-même à l'origine de quelque incident, la relation en aurait été inscrite au registre des procès-verbaux.

Voici maintenant un document d'époque précisant qui étaient vraiment Gambetta et son entourage. Ministre de la guerre il allait nommer Sonis au grade de général.

C. DE LA CHANONIE
REDACTEUR DE *L'ECHO DE L'OISE*

GAMBETTA

*Adspicis hunc uno contentum lumine, cujus
Lippa sub attrità fronte lacuna patet ?
Ne contemne caput, nihil est furacius illo.*
(MARTIAL. Epig.)

*DESCHAUSSENS LE COTHURNE, ET RIONS, CAR IL FAUT
JETTER CE SANG TOUT FRAIS HORS DE NOTRE ESCHAFFAUT,
EN PRODIGUANT DESSUS MILLE FLEURS ESPANCHEES
POUR CACHER NOTRE MEURTRE A L'OMBRE DES JONCHEES.
AGRIPPA D'AUBIGNE. LES TRAGIQUES.*

*CIGARES EXQUIS
SOYEZ TOUJOURS GAI ET DE BONNE COMPOSITION.
GAMBETTA (DEPECHE DU 16 DECEMBRE 1870)*

Une certaine fraction - ou faction - républicaine du Conseil général de l'Oise, douée d'un haut esprit politique et que la statue du Carrousel empêchait sans nul doute de dormir, a conçu le projet d'ériger à Gambetta un monument à Épineuse, c'est-à-dire au lieu où échoua le ballon légendaire qui portait, aux temps de l'invasion, le dictateur et sa fortune.

Cette inspiration a été en même temps goûtée - ô beautés du parlementarisme ! - et désapprouvée de la majorité du Conseil général, formée, en la circonstance, de radicaux virils et de timides centre-gauche ; ne voulant pas froisser les conservateurs, on a rejeté l'idée d'un monument, mais on a concédé aux auteurs de la proposition une petite plaque commémorative, cela s'appelle en argot politique "flatter la chèvre et caresser le loup".

La décision de l'Assemblée départementale trouvera des approbateurs de deux catégories : ceux pour qui Gambetta reste avant tout le grand pontife de l'Église opportuniste, et ceux qui croient encore à la légende de Gambetta "sauveur de la patrie" ; ces derniers sont les plus nombreux, et leur loyauté est assurément hors de doute.

A ceux-ci sont adressées ces lignes hâtives qui n'ont nulle prétention à l'étude historique, mais constituent un résumé net des principaux actes de la dictature de Tours ; pas un des faits cités que n'aient affirmé de multiples témoignages, que n'aient prouvé et garanti des enquêtes parlementaires où Gambetta lui-même fut entendu.

Il y a en Gambetta trois hommes, remarquables à divers titres, l'orateur, le dictateur, l'homme d'État.

Orateur, il le fut, et de grand talent, bien qu'il ne reste rien de ses discours, bourrés de lieux communs démocratiques et dont son étonnant débit faisait seul la grandeur momentanée : il a été le Talma de la comédie parlementaire, mais il ne put en être le Molière génial, comme Berryer ou Mirabeau.

Homme d'État, il a créé l'opportuniste, et c'est tout dire : voici dix ans que notre pays éprouve la valeur de cette école politique, et les faits, plus éloquents que toutes les paroles, crient assez haut pour nous permettre de passer.

Le dictateur seul nous occupe : si quelque fâcheux nous déclare que, dans ce court travail, on n'a pas découvert l'Amérique ni rien inventé de neuf, nous l'avouons sans peine. Il en était ainsi du temps de Salomon qui s'en plaignit, et les choses marchent encore du même train ; mais des faits de l'histoire, répétée sans cesse, se dégagent des enseignements, toujours utiles, trop souvent oubliés.

Ces lignes auront atteint leur but si elles démontrent que, pour un pays libre et franc comme le nôtre, la dictature - avec ou sans panache - est "le pire destin".

NÉOPHYTE

"La chenille déjà et la chrysalide laissent deviner le brillant papillon à venir".
Goethe, *Faust*.

Né à Cahors, en 1838, d'une famille d'origine juive allemande (*La France Juive*, par Drumont), passée en Italie, puis fixée en France, Léon Gambetta fit son droit à Paris et fut inscrit au barreau en 1860.

Nous sommes à la fin de 1868 : comment Gambetta a-t-il employé ses années de jeunesse ? Un républicain va nous le dire : "M. Gambetta a plus de trente ans, c'est l'âge où les jeunes hommes studieux de l'École de droit, de la Sorbonne, de la Faculté de Médecine prennent leurs derniers grades et préparent leurs premières œuvres. M. Gambetta n'appartient pas à cette élite. Il n'a appris ni la science, ni la philosophie, ni les lettres ; ses études de droit ont été peu sérieuses ; les longs loisirs de sa jeunesse n'ont été consacrés ni à l'histoire, ni à la diplomatie, ni à l'économie sociale, ni aux langues étrangères. Il a pour tout savoir général et spécial cette culture superficielle du français, qui n'est que l'ignorance universelle..."

"M. Gambetta a donc parlé depuis dix ans, broyant et triturant, dans les réunions du quartier Latin, tous les problèmes sociaux et politiques avec l'audace et la sécurité de l'incompétence. Que, dans ces assemblées improvisées, où, depuis tant d'années, il discours plusieurs heures par jour, il ait faussé les lois, les traditions, la politique, l'histoire ; qu'il ait mêlé

les paradoxes aux principes, les sophismes à la raison, l'erreur à la vérité ; qu'il ait souvent parlé avant d'avoir pensé, nous n'y contredirons pas.

"Mais on doit convenir que M. Gambetta ne s'est pas inutilement livré, pendant dix ans, dans un milieu aussi intelligent que vif, aussi raisonneur et avide de disputes que le quartier des Écoles, à une pareille escrime ; il en sortit armé pour les combats de la parole.

"Que lui aurait d'ailleurs servi de travailler, d'étudier, d'apprendre, de méditer ? L'étude l'aurait rendu circonspect, et la témérité est la première vertu de l'orateur populaire ; le savoir lui eût inspiré des doutes sur lui-même, et la confiance en soi est la seconde qualité du tribun ; le travail prolongé lui aurait communiqué la lenteur des solitaires, et l'impétuosité seule réussit à soulever les foules...

"Sophiste, tribun, escrimeur, athlète, mais parfaitement ignorant, tel est M. Gambetta lorsque, dans le Paris bouillonnant du mois de novembre 1868, éclate soudain le procès Delescluze». (M. Amagat, député républicain, *La Revue des Deux-Mondes*, mai 1884).

Le rusé Gascon saisit au bond la balle. Jusques alors, sa voie politique n'était pas tracée et le Danton du quartier Latin n'avait point trouvé son chemin de Damas ; comme tant d'autres jeunes rhéteurs indifférents aux principes, sceptiques et ambitieux, il attendait qu'une occasion se présentât, conduisant à la fortune rêvée.

Delescluze cherchait "un homme", tout comme Diogène le cynique, dont la lanterne se rallumait en ces temps aux mains de Henri Rochefort, et crut le trouver en Gambetta. Delescluze s'était dit que cet amoureux de la phrase serait le Mirabeau de la Révolution à venir, alors qu'il n'en était qu'un tonitruant diminutif : bref, il choisit Gambetta pour défenseur et l'on sait que le plaidoyer de l'avocat - un long cri de révolte poussé contre l'Empire - eut, grâce à la presse, cette prosti-tuée "qui décerne avec une égale tranquillité la gloire et le ridicule", un immense retentissement.

Gambetta, favorisé des circonstances, venait de se créer une opinion politique : il était baptisé républicain.

"M. Gambetta est désormais en possession de son rôle. C'est en pur révolutionnaire qu'il a parlé du 2 décembre". C'est en candidat révolutionnaire qu'il se présente aux élections de 1869. Son programme est radical au premier chef ; on y trouve : la suppression du budget des cultes et la séparation des Églises et de l'État ; la nomination de tous les fonctionnaires publics à l'élection ; la suppression des armées permanentes.

Élu député de Paris, il fit à la Chambre une campagne d'opposition contre l'Empire, et il était classé au nombre de ses adversaires les plus énergiques, "irréconciliables", comme il le dit lui-même, quand éclata la guerre de 1870, qui allait abaisser la France et, par une ironie fatale, grandir pour un temps, aux yeux des foules, Gambetta le dictateur.

MINISTRE

"Chaque révolution produit son grand homme.
Le grand homme de celle-ci, c'est Caliban, le grand citoyen Caliban".
RENAN. Caliban.

Après Reischoffen, après Forbach, Sedan : l'Empire croule, abandonné de tous et s'abandonnant lui-même, la République est proclamée.

Nous n'avons point à défendre ici le régime impérial dont la politique extérieure, contraire à toutes les traditions comme à tous les intérêts de notre pays, nous valut ces terribles épreuves, mais nous ne saurions approuver - si grande que fût la poussée des événements - le sans-gêne illégal, révolutionnaire, avec lequel quelques hommes s'emparèrent du pouvoir et se déclarèrent maîtres de la France.

Au premier rang de ces hommes est Gambetta, qui se fait Ministre de l'intérieur.

Mais la situation est difficile pour le nouveau gouvernement, il est faible et sans autorité ; il n'a pas le courage de remplir son premier devoir en convoquant les électeurs, et se trouve "bien vite assiégé par l'émeute dans une ville assiégée par l'ennemi".

Le rôle de Gambetta est effacé d'ailleurs et bien inférieur à celui qu'il rêvait : l'âme de la France ne s'est-elle pas réfugiée dans la poitrine de ce gros homme qui se devine organisateur et se proclame un Carnot ! Il sera Carnot, mais à rebours, et ne saura organiser que la défaite. Donc il part en ballon et gagne la province, vaste champ offert à son ambition et aussi, hélas ! à son incapacité.

Mais, en dépit de la pompe dont il s'entoure, derrière sa légendaire pelisse de trois mille francs, derrière ses bottes fourrées que portaient religieusement, lors de son embarquement, deux huissiers en livrée, Gambetta, jusqu'ici simple grand homme de table d'hôte, traîne dix ans de bohème : on s'en aperçoit vite à Tours.

Les amis de l'estaminet, les absinthiers du boulevard Montmartre, auxquels s'adjoignent quelques inconnus, deviennent les collaborateurs de Gambetta qui, en novembre 1870, joint à son portefeuille de l'intérieur celui de la guerre : le double ministre accueille avec enthousiasme les vieux "camaros", et la France voit bientôt à sa tête les Esquiros, les Gent, les Challemel-Lacour, les Lissagaray, les Ranc, etc... - ces deux derniers compromis plus tard dans la Commune, si bien compromis même que Ranc fut condamné à mort par contumace.

Spuller est chef de cabinet ; le secrétaire est Pipe-en-Bois, condamné plus tard à la déportation ; de Serres, un étranger qui, de son vrai nom, s'appelle Wiczeffski, et de Freycinet, cet homme trois fois néfaste, complètent l'association.

"Mourir pour la patrie" est le mot d'ordre public ; "vivre pour les appointements et les pots de vin" est la consigne particulière du nouveau régime.

Le monstrueux d'ailleurs le dispute au grotesque en cette tabarinique épopée, et l'on rirait bien volontiers de toutes ces caricatures, désormais historiques, si le fond du tableau n'était pas rouge.

Tours est devenu un lieu de bombance gouvernementale ; il semble que tous les déclassés de la France, de mince aveu, de grande audace et de formidable appétit, s'y sont donné rendez-vous ; aventuriers et agioteurs se pressent pour obtenir des places, des grades, des marchés d'équipements ou de fournitures, et au besoin parviennent à faire créer des emplois à leur profit : Gambetta a le cœur d'autant plus généreux, la main d'autant plus largement ouverte que c'est la

France qui paie, et qu'il tient à honneur de faire mériter au jeune régime le titre de "Gouvernement de la dépense nationale".

Les nouveaux fonctionnaires touchent des traitements plus forts que ceux de l'Empire ; quant à Gambetta, après avoir lui-même fixé, par arrêté du premier octobre 1870, ses appointements à 60.000 francs par an, il les voit réduits, par un arrêté du 8 octobre, à 48.000 francs; mais trouve moyen, en novembre et décembre, de s'allouer cent mille francs par mois; le fait fut prouvé devant la Cour des Comptes, mais l'argent perçu en trop ne fut jamais restitué au Trésor.

La France agonise de misère et de désespoir : nos hommes s'amuse et "les beaux temps du Directoire sont revenus". Toujours "à dix lieues du canon le plus proche et à cinquante centimètres du chapon le plus gras", le dictateur se sent heureux, il est le maître, il se goberge, il jouit ; les soldats improvisés meurent par milliers sous les balles, tombent sur la neige, s'éteignent dans les hôpitaux. Lui est satisfait de son sort et, pour le bien constater, envoie à Steenackers, directeur général des Postes et Télégraphes, la dépêche suivante :

Bourges, 16 décembre 1870, 10 h. 19 du soir.

Cigares exquis. Soyez toujours gai et de bonne composition ; salut et fraternité à vous, au préfet et à tout le monde.

Léon Gambetta.

Steenackers lui répond, trois jours après :

Bordeaux, 19 décembre 1870, 7 h. 45 du soir.

J'ai été voir vos appartements ce matin. On y nage dans des flots de pourpre et d'or. Rien de nouveau. Tout va bien. Salut fraternel et amical.

Steenackers.

Cet homme a aujourd'hui sa statue sur la place du Carrousel.

Les collaborateurs, eux, n'ont pas de statue, mais ils ont eu les bénéfiques, le tréteau était bon et la parade rapportait largement, comme nous le prouverons plus loin par des chiffres.

On assiste, à cette époque, à des changements à vue insensés ; à Valence, le préfet nomme un charpentier général (Voir l'Enquête parlementaire) ; Malicki, condamné à six ans de détention en Russie pour vol, reçoit de Gambetta le titre de chef de bataillon pour organiser le corps des Vengeurs ; il touche 261.000 francs, ne lève personne et file en Suisse avec l'argent quand il faut marcher à l'ennemi.

Garibaldi, vieux, cassé, arrive pour défendre en France "la cause sacrée de la République universelle" ; le vieux condottiere est entouré de quelques soldats, lie et rebut de l'Italie ; Gambetta lui constitue une armée et nomme général de brigade Bordone, son chef d'état-major. Ce Bordone, ancien pharmacien, - tout comme M. Peytral, le ministre actuel de nos finances, - avait, en guise de préparation à son rôle militaire, subi trois condamnations : le 13 mars 1857, il avait été condamné par le tribunal de La Châtre, pour coups et blessures ; le 2 juillet 1858, pour détournement d'objets saisis ; le 24 juillet 1868, à deux mois de prison pour escroquerie.

Bon républicain, ce Bordone : il pilla l'évêché d'Autun, chassa les Jésuites de Dôle de leur collège, et se tint toujours à distance respectueuse des Prussiens ; s'il ne tirait pas sur l'ennemi, il tirait du moins sur les caisses publiques, prenait passe-temps à faire arrêter et fusiller de malheureux Français, faussement qualifiés d'espions, et finit par désorganiser la défense de l'Est en n'occupant pas Dôle, malgré les ordres reçus ; restant en arrière, suivant sa prudente habitude, il laissa l'ennemi passer entre lui et Bourbaki dont la retraite devint ainsi impossible.

Le dégoût arrête l'écrivain dans le dénombrement qu'il faudrait faire de tous les hommes qui, à cette néfaste époque, ont à l'envi pillé notre pays vaincu, et pourtant, dans cette descente de la courtille républicaine, la note comique se glisse parfois ; les nouveaux fonctionnaires, préfets et autres, font souvent passer au compte des frais généraux, soldés par les villes ou le Trésor, selon l'occurrence, des dépenses personnelles tout-à-fait intimes : les gilets de flanelle, les savons et les brosses à dents sont surtout en grand honneur ; comme tous les néophytes, nos fonctionnaires abusent de ces bonnes choses, à moins qu'ils n'en fassent provision pour leurs vieux jours ; néanmoins, des débuts de la République athénienne, il se dégage comme un vague relent de bohème pouilleuse.

Tout ce monde-là vit bien, très bien, extrêmement bien ; Sauterne, Champagne, liqueurs des meilleures marques, huîtres et poulardes truffées, la fête est complète ; les mobiles ont des souliers de carton et couchent sur la terre boueuse ou glacée, trop souvent sans couverture, qu'importe ! la vie est courte et le plaisir n'a qu'un temps ; le gouvernement s'amuse.

Entre temps, Gambetta, farouche sectateur de la liberté de la presse - du temps de l'Empire - frappe à tour de bras sur les journaux désagréables : la *Gazette du Midi* est supprimée ; il suspend *l'Union de l'Ouest et l'Ami du Peuple*, d'Angers ; l'un des rédacteurs de *l'Union de l'Ouest* était Edmond Stofflet, le descendant du célèbre général vendéen, et qui avait été l'un des premiers à s'engager dans le corps de Cathelineau comme simple volontaire. *L'Indépendant de l'Ouest* est supprimé ; on brise les presses de la *Gazette du Languedoc* ; la *Franche-Comté* est citée devant un conseil de guerre ; le rédacteur de la *Province*, de Bordeaux, est emprisonné et mis au secret ; le directeur de *l'Union de la Sarthe* est incarcéré, tenu au secret pendant quinze jours, renfermé dans une casemate et traduit devant une Cour martiale qui prononce une ordonnance de non-lieu.

Quels crimes avaient donc commis, ces journalistes ? Ils avaient courageusement, comme c'était leur devoir et leur droit, critiqué certains actes du dictateur, dénoncé les tripotages, exposé et flétri les palinodies.

Peut-on ne pas s'indigner quand on lit des ordres comme ceux-ci, signés Gambetta :

Saisissez le journal, l'abonné, le porteur et les destinataires, car il y a égale culpabilité. (Dépêche au préfet du Lot-et-Garonne contre la *Situation*).

Le langage doit être libre comme la pensée... *excepté dans les cas que nous jugeons* et où cette liberté deviendrait un danger. (Circulaire du 1^{er} janvier 1871 aux préfets).

D'ailleurs, les six dernières semaines du pouvoir de Gambetta sont signalées par une série ininterrompue de mesures arbitraires et violentes ; les Conseils généraux, seule représentation légale qu'eût encore le pays, sont dissous et remplacés par des commissions administratives ; la France écoeurée, indignée, demande des élections générales qu'on recule indéfiniment, et auxquelles Gambetta s'oppose avec la dernière énergie, sachant bien que le suffrage universel allait lui enlever un pouvoir dont il n'avait usé que dans son intérêt personnel et pour le malheur de la France ; ce pionnier de la

démagogie, dont l'immense orgueil est voisin de la démente, oublie qu'à la Chambre impériale il a dit : « Si un pouvoir quelconque peut tenir en échec la volonté du peuple, la souveraineté nationale est violée ».

Le 4 novembre 1870, dictateur et maître de la France, il se condamne lui-même dans cette dépêche qu'il adresse au gouvernement de Paris :

Je persiste plus que jamais à considérer les élections générales comme funestes à la République, et, puisque vous n'admettez pas que le correctif essentiel de l'inéligibilité porte sur toutes les catégories de personnes visées par ma dépêche, je continue à vous dire que *je me refuse à les accepter et à y faire procéder*.

Ajoutons, pour expliquer ces dernières lignes, que par un décret relatif aux élections qui, d'ailleurs, ne fut pas appliqué, Gambetta enlevait l'éligibilité à tous les anciens serviteurs, fonctionnaires sénateurs et députés de l'Empire, aux princes, etc. et mettait ainsi hors la loi du vote toute une classe de citoyens français.

Après l'évacuation d'Orléans, le gouvernement se transporte à Bordeaux ; le 6 février 1871, Gambetta donne sa démission, et les élections de l'Assemblée Nationale ont lieu ; nommé dans plusieurs départements, Gambetta "a quitté la salle des séances de l'Assemblée nationale avec les derniers représentants de la Lorraine ; il répétera qu'il fut leur dernier défenseur. Il a refusé de ratifier le fatal traité qui livre Metz à l'invasion germanique : il se fera l'image même de la patrie. Et maintenant, que la fortune prononce entre les combattants de la guerre civile, sans écrire une ligne, sans prononcer une parole, il attend le résultat de la lutte sur la terre étrangère". ((Amagnat).

Ainsi, dans cette guerre civile, la plus criminelle dont notre histoire fasse mention, quand une armée de bandits et d'incendiaries, conduite par quelques fanatiques affolés, luttait sous les yeux de l'ennemi, contre un gouvernement issu la veille du suffrage universel, Gambetta le "patriote" ne voulut pas, n'osa pas prendre parti. Pour hésiter une seule minute, il fallait être un fou ou un misérable : Gambetta hésita.

La Commune, du reste, servit sa fortune. Elle apporta une terrible diversion, heureuse pour lui seul et ses acolytes, aux pensées du pays qui se préparait à citer à sa barre le gouvernement de la Défense nationale. Gambetta ne se souciait de rendre compte ni du sang versé, ni de l'or gaspillé pendant sa dictature ; il n'oubliait pas qu'en février, aussitôt après la réunion de l'Assemblée nationale, le ministre des finances avait fait à la tribune cette terrible déclaration : "Je suis en présence d'une dépense de 575 millions faite par le gouvernement de Tours et de Bordeaux, et les pièces fournies ne donnent de justifications que pour 175 millions. *Donc 400 millions ont disparu sans qu'on puisse savoir comment*".

Quelle avait donc été l'administration de Gambetta?

ADMINISTRATEUR

*"Vous aviez appris que la pescherie est meilleure quand l'eau est trouble...
Hé Dieu ! mes amis, que deviendrons nous S'il fallait tout rendre?"*
Satire Ménippée

§ On peut dire du gouvernement de Tours qu'il est le "vol organisé". A aucune époque, la France n'a été plus cyniquement dévalisée, pillée, mise à sac : la plupart de ceux qui, de près ou de loin, touchent au gouvernement de Tours, sont entrés pauvres au pouvoir et en sont sortis riches ; on a vu autrefois, on voit encore certains d'entre eux étaler parmi nous leur luxe insolent et criminel, et, soit lassitude, soit dégoût, pas une voix ne s'élève pour crier : "au voleur !"

Bah ! ne sommes-nous pas au dix-neuvième siècle, le siècle des lumières, le siècle des décrépitudes morales et des byzantines jouissances ; à quoi bon s'indigner, parler honneur, probité, vertu, quand toutes nos vieilles traditions s'en vont à vau-l'eau, quand la Bourse est notre Capitole, quand le juif immonde est roi !

Pourtant, il reste encore dans notre cher pays des gens honnêtes, pour qui l'or n'est pas tout, et estimant quelque peu la probité, cette vierge que n'ont point déflorée nos maîtres ; c'est à ceux-là que je m'adresse, c'est pour eux que je résume l'histoire des dilapidations financières du gouvernement de la défense nationale.

La délégation de Tours avait emporté de Paris cent cinquante millions : elle réquisitionna la Banque de France à plusieurs reprises, et en définitive, le chiffre des fonds dont dispose entièrement le gouvernement de Tours pendant la durée de la guerre, s'élève de façon certaine, à près de six cents millions. Le ministre des finances déclara à l'assemblée nationale, comme on l'a vu précédemment, que le gouvernement de Tours n'avait pu justifier que de cent soixante-quinze millions dépensés, et que pour quatre cents millions seulement les états de comptes manquaient.

A la façon dont les finances étaient gérées, dont les marchés étaient conclus, cela n'était rien moins que surprenant. Quelques exemples :

Au mois de novembre 1870, des Américains vendirent à Gambetta des batteries de canons Parrott : elles furent acceptées au prix de 75.000 francs l'une, et M. Morgan, banquier à Londres, versa, pour le compte du gouvernement de Tours, six millions de provision à MM. Billing, Saint-Laurent et Valentine, entrepreneurs de cette affaire : à ce moment là même le gouvernement des États-Unis offrait les mêmes canons au prix de 36.000 francs la batterie, mais on traita de préférence avec la société Billing, qui dut sans doute verser de copieux pots de vin, et en résumé, cette affaire coûta à la France deux millions et demi¹.

¹ Une enquête fut ouverte aux États-Unis sur l'affaire des canons Parrott ; le gouvernement américain ne pouvait s'expliquer la conduite insensée du gouvernement de Tours et croyait à la coupable intervention d'officiers américains ; M. Garrison écrivit alors : « Il m'a fallu dépêche sur dépêche, preuve sur preuve, pour croire que le gouvernement français avait pu se mettre en pareilles mains et donner sa confiance à de tels hommes de paille ».

Il est bon de noter ici que Saint-Laurent, qui servit de lanceur à cette affaire, était un aventurier qui, réduit à ce moment aux dernières extrémités, avait dû laisser sa malle en gage à son hôtel : et il faut remarquer pour n'y plus revenir que la plupart des concessionnaires des marchés consentis par le gouvernement de Tours sont étrangers ; ils échappent ainsi plus facilement à l'action postérieure des lois françaises et leur discrétion offre de plus sûres garanties.

Le marché Maltos se solda par une perte égale : Gambetta passa avec William Maltos, deux fois failli, en 1864 et 1869, à Londres, trois marchés concernant le premier des cartouches, le second des selles, le troisième des harnais ; les cartouches furent payées sur le pied de 148 francs le mille, alors que des offres avaient été faites à raison de 93 francs. Le fabricant des selles lui-même les offrait directement à 87 fr. 50 l'une, M. Maltos, simple intermédiaire, les fit payer 150 francs ; il en fut de même pour les harnais, alors que le fabricant les proposait à 406 francs le jeu, on les paya 550 francs à M. Maltos.

On vole à Lille, on vole à Marseille, on vole par tout, l'exemple part de haut et chacun le suit avec zèle. M. Gent, préfet de Marseille, se fait le fournisseur officiel de l'administration à des prix scandaleux ; c'est ainsi qu'il fait payer à l'Etat cent mille francs une batterie qui en vaut tout au plus soixante mille ; sans entrer, vis-à-vis de ce personnage, dans des détails qui nous mèneraient trop loin, ou plutôt trop bas, il nous faut constater que, d'après un rapport ministériel, les dépenses faites par M. Gent, sans autorisation, s'élevèrent à 2.197.457 francs : on voit, par ce seul chiffre, de combien il dut voler l'Etat.

A Lille, le commissaire extraordinaire de la République, nommé par Gambetta, gaspilla une somme de quinze millions, destinée à organiser la défense dans le département du Nord ; il procède au moyen de marchés concédés, à des amis pour des prix énormes, sans la garantie de l'adjudication, comme sans le moindre respect pour les règles nécessaires de la spécialité : à un filateur, la fourniture des souliers ; à un marchand de fils, celle des canons ; la fourniture de la sellerie est donnée à un marchand de linge de table ; un marchand de cachemires de l'Inde obtient celle des couvertures et des fusils ; enfin, comble d'ironie, un directeur de théâtre est chargé de la remonte !

Aussi les cartouches ratent, les fusils ne partent pas - tout comme les grands chefs républicains - et les souliers n'ont du cuir que la simple apparence.

Voici le rapport d'un colonel, en date du 2 août 1871, sur la valeur des fournitures : « On ne pouvait boutonner une vareuse, sans que le drap adhérent aux boutons ne fût emporté. La confection était tellement mauvaise que les mobilisés étaient obligés de les faire confectionner à nouveau. Quant à la fourniture des souliers, la chaussure prenait l'humidité comme une éponge. Tous les mobilisés m'ont affirmé que l'intérieur des semelles de leurs chaussures était en carton, recouvert d'un cuir très mince et spongieux. Quant à l'armement nous avions des fusils de tous modèles, la plupart des fusils de rebut, sans baïonnettes ; les batteries étaient incomplètes ; souvent il n'y avait pas de noix, ou bien les noix n'avaient pas de crans ».

L'emprunt Morgan coûta un prix fou comme commissions aux banquiers, et il a été constaté par les rapports de la Cour des comptes, que l'Etat a encaissé, sur cet emprunt, sept millions de moins que le chiffre accusé (exactement : 7.075.236 francs). Où sont passés ces sept millions ?

Le marché des havre-sacs, confié par Gambetta à Vallabra, fabricant de produits chimiques, s'est clos par une perte sèche de près de trois cent mille francs pour l'Etat ; et, sur un autre chapitre, la Cour des comptes a constaté qu'on n'avait jamais pu justifier d'une somme de plus de quatre cent mille francs, soi-disant employée à payer des émissaires spéciaux qui s'étaient bien gardés de donner des reçus.

Dans le marché Gray, Steenackers, le bras droit de Gambetta, reçoit une commission de deux cent mille francs sur un marché total de 2.700.000 francs. - Combien reçut Gambetta ?

Le marché Giacometti - encore un étranger - conclu à Tours pour l'achat de fusils et cartouches, sous la responsabilité directe de Gambetta, causa à l'Etat une perte sèche de 620.744 fr 49 ; cette affaire, qui fut l'objet d'une interpellation au Sénat le 9 février 1878, amena des poursuites, qui n'ont jamais abouti.

Le marché Ferrand n'est pas moins intéressant : Émile Ferrand, failli à Alger en 1865, fut chargé par Gambetta, qui le recommandait comme "un homme absolument sûr et très désintéressé", des opérations du ravitaillement. Il reçut d'un seul coup quinze millions du trésorier payeur général d'Indre-et-Loire, puis diverses sommes de différents trésoriers, se montant à environ un million et demi. Or, la Cour des comptes déclara, dans un rapport *ad hoc*, que sur des avances faites à Ferrand et se montant à près de deux millions, (exactement : 1.943.408 francs) "aucune justification d'emploi n'a été produite dans les comptes pour ces différentes sommes". Ferrand devint ensuite actionnaire du journal la *République Française*, fondé par Gambetta en 1872 ; ce Verrès au petit pied devait bien cela au grand Verrès.

Ajoutons que Ferrand, pauvre en 1870, acheta après la guerre la terre de Lesnevar en Finistère, où il dépensa un demi-million en embellissements - la terre fut achetée au nom de Madame Ferrand. Et comme toute chose a son côté comique, il nous faut noter ici que Ferrand, pendant son séjour à l'hôtel du *Cheval-Blanc*, à Angers, fit passer au compte de l'Etat - sous la rubrique *frais généraux* - des notes aussi rabelaisiennes que variées ; les huîtres et les poulardes du Mans sont à peine dignes du palais du ravitailleur ; les meilleurs crus d'Anjou et de Bordeaux coulent à flots sur sa table, et il a bien soin de compléter en ces favorables jours, sa garde-robe intime ; aux frais de l'Etat, toujours, il se monte en mouchoirs, boîte à savons et brosses à dents ; les gilets de flanelle - l'un des articles les plus recherchés - sont réservés aux préfets.

Il y aurait des volumes à écrire sur toutes ces infamies financières ; aussi bien le dégoût nous arrête, et après avoir, point par point, détail par détail, examiné, scruté l'administration de Gambetta et de ses amis, on se demande si l'on ne rêve pas et s'il a pu se trouver en France des hommes assez vils pour édifier une scélératesse fortune sur les ruines du pays appauvri et malheureux.

Malgré tous les efforts que l'on a faits pour cacher la vérité, il est notoire que Gambetta, aussi rusé en affaires que fougueux en proclamations, s'est enrichi aux dépens de la France : alors qu'une pluie de pots de vin et de commissions tombait sur son entourage, il est ridicule d'affirmer que Gambetta ouvrit son parapluie pour s'en préserver, et que l'homme qui fit disparaître d'un seul coup cinq cent mille francs de fonds secrets, dont il se refusa absolument à rendre compte, ait donné le solitaire exemple de l'intégrité.

Des accusations précises furent portées contre lui, il n'y répondit jamais ; qu'eût-il pu dire, l'homme à la baignoire d'argent, le maître de Trompette, le Sardanapale républicain qui rêva la République athénienne et expérimenta sur ses adversaires le système de la corruption gastronomique ?

Rien, parce que ce grand histrion, qui sut si bien frapper sur sa caisse, excella surtout à la remplir.

GÉNÉRALISSIME

"J'ai certainement complètement transformé le ministère de la guerre. Les ingénieurs et les savants dominent un peu partout". GAMBETTA.

Avant l'arrivée de Gambetta, les membres de la délégation de Tours étaient MM. Crémieux, Glais-Bizoin et l'amiral Fourichon, ministre de la marine, chargé spécialement de remplir les fonctions de ministre de la guerre.

Les conflits éclatèrent vite au sein de la délégation : Crémieux et Glais-Bizoin, dont l'énorme vanité n'avait d'égale que l'ignorance, entendaient appliquer leurs théories révolutionnaires aux choses de la guerre; ils étaient "convaincus que le respect des règlements et de la hiérarchie opposait à l'application de la tradition républicaine un obstacle dont il fallait s'affranchir" et Crémieux, qui se prétendait "dépouillé et humilié" par l'arrivée de l'amiral Fourichon, ne pouvait retenir ce cri du cœur, qui peint, bien l'homme : «Allons bon ! Voilà l'armée qui va retomber entre les mains des militaires ! »

S'inspirant de ces sentiments, on chercha, par tous les moyens possibles, à soumettre l'autorité militaire à l'autorité civile, et bientôt la situation de l'amiral Fourichon devint impossible. Les "querelles stupides du conseil" étaient des plus fréquentes (dépêche de M. Laurier, en date du 25 septembre) et à la suite de l'arrestation du général Mazure, à Lyon, faite, sur une autorisation signée de Crémieux et Glais-Bizoin seuls, l'amiral donna sa démission.

Crémieux obtint le portefeuille de ministre de la guerre, mais comme "il ne connaissait pas les affaires de la guerre" (déposition de Glais-Bizoin), et "qu'il ne tenait que par amour-propre au titre de ministre" (même déposition), ce fut Glais Bizoin qui en exerça les fonctions jusqu'à l'arrivée de Gambetta.

Ajoutons, et c'est justice, que durant ces tiraillements honteux, ces dissensions coupables, un homme de guerre, un vrai soldat, le général Lefort, secrétaire général du ministère de la guerre, à Tours, travaillait dans un silence plein de modestie et d'abnégation à l'organisation de nos armées improvisées, organisation dont on a, bien à tort, fait honneur à Gambetta : « *Sic vos non vobis.* »

L'arrivée de Gambetta dans son "fatal ballon" (mot de Glais-Bizoin), "cette détestable inspiration contre le pays" (Crémieux), avait pour premier but de combattre l'intention qu'on prêtait à la délégation de Tours de s'appuyer sur la France ; les délégués sentaient que leur pouvoir manquait de base : «Nous sommes trop petits et trop vieux», écrivait Laurier, sous-délégué de l'intérieur ; et aussi : «Les élections sont pour nous le principal élément de la défense nationale ; par elles nous acquérons l'autorité qui nous manque».

Au lieu de la Constituante désirée, ce fut Gambetta le dictateur qui survint.

A partir du 10 octobre, Gambetta prend la direction du ministère de la guerre, et comme il sera bientôt et en même temps ministre de l'intérieur, il sera trop réellement dictateur, directeur absolu de la défense nationale, disposant de tout, hommes et choses, sans même consulter ses collègues, comme il appert de sa déposition même devant la Commission d'enquête parlementaire, en date du 7 septembre 1871 :

M. Pérrot, député de l'Oise : « Vos collègues nous ont dit qu'à partir du jour où vous êtes arrivé à Tours, c'était vous, uniquement, qui avez eu la direction de toutes les affaires militaires acceptez vous cette responsabilité? »

M. Gambetta : « Nous sommes d'accord là-dessus, mes collègues n'y sont entrés pour rien. »

Gambetta, de son aveu même, est bien le seul, l'unique maître ; à lui donc toutes les responsabilités.

Dans l'ordre chronologique, le premier fait militaire est l'évacuation de la ville d'Orléans par le général de La Motterouge, après le combat d'Artenay, le 10 octobre, et la première bataille devant Orléans ; il faut noter que le vaillant général, qui donna de sa personne avec le plus brillant courage, et lutta avec 10.000 hommes contre 40.000 Bavares, avait vu ses régiments presque improvisés - puisque l'armée de la Loire n'avait commencé à être constituée que le 13 septembre - céder sur sa gauche et le forcer à se replier ; malgré l'héroïsme des zouaves pontificaux et de la légion étrangère, la supériorité écrasante de l'ennemi, en hommes comme en artillerie, rendit la retraite nécessaire ; elle se fit en bon ordre, l'armée profita de la nuit pour se mettre en sûreté derrière la Loire, et le lendemain, 12 octobre, le général de La Motterouge, qui avait fait tout ce que prescrivaient l'honneur militaire et le patriotisme le plus courageux, était révoqué de son commandement par Gambetta ; ce dernier oubliait que la victoire ne se décrète pas et surtout que la victoire était stratégiquement impossible pour les Français sous Orléans, puisque le général de La Motterouge ne pouvait opposer que des troupes à peine formées et très inférieures en nombre, à un ennemi nombreux, aguerri et vainqueur.

Se souvenant que la Convention frappait les généraux malheureux, Gambetta veut faire passer le général de La Motterouge en conseil de guerre et dit au général Lefort : « C'est moi qui lui ai envoyé l'ordre de se porter en avant et de vaincre, et vous allez me faire immédiatement un rapport pour le traduire devant un conseil de guerre *parce qu'il n'a pas vaincu* » (déposition du général Lefort).

Cette théorie monstrueuse et illégale ne reçut pas d'applications ; le général Lefort, l'organisateur des armées de la Loire, sur son refus est mis à l'écart et remplacé par M. de Freycinet, ingénieur des mines, en même temps que le général d'Aurelle de Paladine succède au général de La Motterouge.

Sur la bataille d'Orléans, voici comment s'exprime M. Pérrot le regretté député de l'Oise, dans son remarquable rapport sur les actes du gouvernement de la défense nationale :

« S'il fallait rendre quelqu'un responsable de la première occupation d'Orléans par les Prussiens, ce serait d'abord le ministre, soit pour n'avoir ni prévu ni connu en temps opportun l'entreprise de l'ennemi, soit même pour l'avoir provoquée inconsidérément¹. Quant au général de La Motterouge il ne pouvait plus, quand il est arrivé sur les lieux, modifier les conditions dans lesquelles il avait trouvé les choses, et les combats qu'il a eu à soutenir, qu'ils fussent bien ou mal engagés, ne pouvaient aboutir qu'à une retraite obligée devant les forces supérieures du général prussien ; enfin, nous aimons à redire encore que dans cette pénible circonstance, où, malheureusement, il s'est produit de fâcheuses défaillances, il est resté du moins à la France la consolation de pouvoir honorer la bravoure de quelques-uns de ses enfants, donnant un bel exemple de ce que doit être le dévouement militaire dans la mauvaise fortune».

¹ En annonçant bruyamment et avant toute concentration que le quartier général de l'armée de la Loire allait être transporté à Orléans ; le rôle facile de l'ennemi était évidemment d'écraser dans l'œuf cette armée, sans cohésion et incomplètement formée

Après la bataille d'Orléans commence, au camp de Salbris, sous la direction ferme et vigoureuse du général d'Aurelle la constitution de la première armée de la Loire, préparée en sous-ordre avec un talent remarquable par le général Lefort, tombé presque immédiatement après en disgrâce ; on avait réussi à porter en quelques jours le 15^e corps à 60.000 hommes et le 16^e corps, qui allait être confié au général Chanzy, à 35.000 hommes, appuyés de deux cents bouches à feu : « C'est au général d'Aurelle, dit Chanzy, que l'armée de la Loire doit son existence et ses succès. »

Il eût été bon de compléter, par des formations successives, rapides, mais méthodiques, celles du 15^e et du 16^e corps, mais le gouvernement, en proie à une fièvre d'impatience, voulait agir et agit.

A la fin d'octobre, le plan de campagne est arrêté par Gambetta ; on va marcher sur Orléans, reprendre cette ville qui deviendra la base d'opérations nouvelles et se diriger sur Paris qu'il faut délivrer.

Après une première marche, suivie d'un arrêt subit, après un changement de plan proposé par M. de Freycinet, qui veut affaiblir le centre et renforcer l'aile droite chargée de faire diversion sous les ordres du général des Fallières - projet insensé - on en revient au premier plan et le 9 novembre, l'armée, établie en avant de Blois, se met en marche.

La bataille de Coulmiers, gagnée par le génie militaire du général d'Aurelle, nous rend Orléans, et relève l'espérance au cœur du pays.

Mais elle met à néant le projet du général Trochu, qui consistait à opérer sur la Basse-Seine, en se faisant appuyer par une partie de l'armée de la Loire, entre Rouen et les Andelys ; ce projet d'ailleurs qui a été critiqué, eût peut-être produit de bons résultats, mais M. Gambetta, qui connaissait le plan du général Trochu, par l'intermédiaire de M. Ranc, ne voulut pas abandonner son plan personnel, qui était de marcher sur Paris par Orléans, et qui eut, en fin de compte, de funestes conséquences.

« En résumé, la délégation de Tours n'a rien ignoré des projets du général Trochu, mais elle n'a pas voulu en tenir compte dans ses combinaisons, et, en isolant les efforts de Paris de ceux de la province, elle a rendu par cela même les uns et les autres également impuissants. Était-il donc difficile de comprendre que l'accord entre ces efforts était une des conditions *sine qua non* du succès, et dès lors, n'aurait-on pas dû tout faire pour l'assurer? ...Ce n'est pas seulement pour les conséquences immédiates de la bataille de Coulmiers, mais encore pour toute la suite de la campagne que le manque d'entente entre les deux actions a été funeste, et l'on va voir comment, les faits s'enchaînant avec une fatalité cruelle, il est arrivé successivement que l'armée du général Ducrot, agissant seule à son tour pour aller au devant de l'armée de la Loire, fit stérilement à Champigny un magnifique effort, et que l'annonce de cet effort, arrivant trop tardivement à l'armée de la Loire, précipita la bataille d'Orléans et la fit livrer dans les conditions les plus mauvaises pour nos armes» (Rapport de M. Perrot).

A la conférence de Villeneuve d'Ingré, on décide l'établissement immédiat d'un camp retranché à Orléans, et les travaux sont poussés avec vigueur ; Orléans devient la base des nouvelles opérations.

A partir de ce moment le cabinet de la guerre ne cache plus sa prétention de dicter sa conduite au général d'Aurelle, c'est ainsi que M. de Freycinet lui prescrit "de faire de longues promenades de 20.000 à 30.000 hommes lancés chaque jour pour nettoyer le pays !"

A la fin de novembre, voici donc quelle était la situation : le ministre impatient de marcher, le général différant le moment de l'attaque, qui, selon les règles de la prudence, ne doit avoir lieu qu'après la concentration de tous les corps et l'achèvement à peu près complet des travaux du camp retranché.

Notons ici que ni Gambetta ni M. de Freycinet ne connaissent exactement le chiffre des forces dont on pourra disposer pour la marche en avant, ils les évaluent au chiffre de 250.000 hommes, et M. de Serres, le bras droit de M. de Freycinet, affirme qu'elles ne dépassent pas celui de 160.000 hommes : soit une simple différence de 90.000 hommes !

Sur ces entrefaites, on livre le combat de Nogent-le-Rotrou : composée de détachements sans homogénéité, dénuée d'artillerie, l'armée de l'Ouest se voit, malgré toutes les observations faites au gouvernement par son commandant, le général Fiéreck, obligée d'accepter la bataille et la perd : le général Fiéreck est remplacé par l'amiral Jaurès.

L'expédition de Beaune-la-Rolande, exécutée contre l'avis des généraux, et sur les instructions précises du ministère de la guerre, se termine par un échec, et elle a eu le double inconvénient d'étendre nos lignes et d'affaiblir deux corps d'armée, à la veille de la bataille définitive.

Le général Durrieu, à qui on enlève le commandement du 17^e corps « fit entendre à Tours de dures vérités, reprochant aux membres du gouvernement les malheurs que leur ignorance des choses de la guerre et leur politique d'expédients ne pouvait manquer d'attirer sur la France».

Et à ce moment, chacun commande de son côté : M. de Freycinet remplace des commandants de corps d'armée sans en référer au ministre, et "pour des motifs", dit-il "que je vous expliquerai de vive voix".

C'est d'ailleurs le système de Gambetta "de faire pénétrer l'esprit civil et civique dans les affaires militaires", et "de faire marcher les généraux comme des pions sur un damier".

Une triste expérience nous a prouvé en effet que les échecs lui étaient familiers.

Bien loin de s'en prendre à son incompétence en l'art militaire, bien loin de se reprocher les défaites causées par son criminel orgueil, le gouvernement crie à la trahison : il charge de braves généraux, souvent habiles, parfois malheureux, toujours patriotes et courageux, de la responsabilité de ses fautes : il les destitue, il les change, pour les replacer le lendemain et les révoquer le jour suivant, et semble ne pas se douter qu'à la guerre, la première qualité du soldat est la confiance en ses chefs ; mais pour ces Annibals de cabinet, il n'en est point de même et ils affirment gravement que "c'est le fétichisme des vieilles gloires militaires qui nous a perdus".

Ce qui nous a perdus, c'est leur monstrueuse fatuité, dont la grande bataille d'Orléans offre un douloureux et suprême témoignage.

Le plan de la bataille fut imposé aux généraux par le gouvernement, et la chose est si vraie, que, dans son livre M. de Freycinet reconnaît qu'il avait pouvoir d'enlever au général d'Aurelle son commandement, dans le cas où il refuserait de se conformer aux intentions du ministre.

La grande erreur du plan consistait à faire attaquer une armée concentrée, redoutable, et dont le chef est l'un des premiers stratégestes prussiens, par une armée française non concentrée au préalable, dont les forces étaient dispersées et dont toute la droite restait inactive, alors que la gauche était seule engagée dans l'attaque, sans pouvoir même être

secourue par la droite, dont la séparait une forêt, si elle avait affaire à un ennemi supérieur en forces, hypothèse qui se réalisa précisément.

Cette terrible bataille de quatre jours où, à Loigny notamment, nos troupes se couvrirent de gloire, se termina par l'évacuation d'Orléans et la dispersion de l'armée de la Loire ; le malheureux général d'Aurelle paya de sa révocation, le 6 décembre, les hérésies militaires des stratégestes du gouvernement.

"Il est avéré que dans la campagne de la Loire, presque tous les généraux, y compris les généraux en chef, ont eu constamment leur action dominée, si ce n'est même absorbée par les prétentions stratégiques du ministre ou de ses conseillers, et qu'ils ont dû trop souvent, par abnégation patriotique, faire abstraction de leur propre responsabilité, en mettant à exécution des entreprises mal conçues et mal préparées qu'ils désapprouvaient, mais auxquelles ils ne croyaient pas pouvoir se refuser quand le ministre averti persistait à les ordonner. Enfin, en ce qui concerne la bataille d'Orléans, triste dénouement de cette campagne, on peut considérer comme démontré par la seule analyse des faits, que, dans ce renversement des rôles, des fautes capitales ont été commises, et que ces fautes, conséquence fatale de l'action ministérielle substituée à l'action du général en chef, ont été la cause déterminante de notre défaite". (Rapport de M. Perrot).

Voici, d'autre part, ce qu'a écrit dans son livre *La guerre sur le Rhin*, un des chefs de l'état-major de l'armée prussienne : "Il est presque impossible d'admettre qu'un homme de loi ait eu la folle présomption de vouloir s'ériger en général en chef et dicter des plans de campagne à des hommes du métier, dans une situation aussi critique que celle où se trouvait la France après Sedan.

... Se posant en prophète inspiré, il poussait le cri de "guerre à outrance". Pour lui faire ouvrir les yeux à l'affreuse réalité il eût été bon de le vêtir des haillons qu'il faisait distribuer à ses soldats pour une campagne d'hiver, et de l'incorporer parmi ces malheureux pendant huit jours seulement. Comment les armées de la Loire auraient-elles eu confiance, dans l'état moral et matériel où nous les avons vues ? ... Dans cette campagne où d'ailleurs la bravoure française est restée ce que Dieu l'a faite, un seul homme nous inspira des craintes sérieuses, le général d'Aurelle, dont les talents fussent peut-être parvenus à tirer bon parti des éléments qu'on lui avait donnés. *Heureusement M. Gambetta, maître souverain à cette époque, n'eut rien de plus pressé que de nous en débarrasser : nous ne saurions trop l'en remercier en notre qualité de Prussien.* »

Est-il une plus sanglante injure à ce criminel que la bêtise des foules a sacré "grand patriote" !

Ce rapide aperçu serait incomplet si nous ne disions quelques mots de la campagne de l'Est.

Les mêmes errements coupables s'y produisirent et ce fut encore le ministre de la guerre qui imposa son plan et dirigea les opérations : "Le commandement militaire est un martyr dans les conditions que vous me faites" lui écrivait le général Bourbaki.

L'armée de l'Est livra de brillants combats, notamment à Villersexel et Arcey, mais la troisième journée d'Héricourt obligea à la retraite nos troupes, souffrant cruellement du froid et de privations de toute sorte : le général Bourbaki, commandant en chef, comptait que ses derrières seraient assurés par cent mille mobilisés qui étaient prêts, suivant le dire du gouvernement, à se porter sur la Saône, et avait demandé, en prévision d'un revers possible, que la place de Besançon fût abondamment pourvue de vivres et de munitions de toute nature, "afin qu'il pût y trouver au besoin un abri assuré, sans être exposé à se voir dans la situation de l'armée de Metz".

Aucune de ces conditions indispensables ne fut remplie par Gambetta et là gît, en grande partie, la cause des revers qui accablèrent cette malheureuse armée.

De plus, Gambetta avait commis la faute de croire au génie militaire de Garibaldi, et de confier à cet étranger, contrairement aux lois, un commandement en chef : l'état-major de Garibaldi était composé d'un ramassis d'aventuriers, pillards et généralement lâches, ne faisant sérieusement la guerre qu'aux prêtres, aux femmes et aux passants français qui les redoutaient beaucoup plus qu'ils ne craignaient les Prussiens : il a été prouvé, entre autres faits topiques, que les maîtres de certains officiers garibaldiens portaient le costume militaire, avaient les galons de capitaine et de commandant, et touchaient la solde et les vivres de campagne affectés à ces grades.

Chargé de couvrir l'armée de l'Est, Garibaldi n'essaya même pas de s'opposer à la marche du général de Manteuffel, qui, divisant ses troupes en trois longues colonnes, réussit à leur faire franchir ainsi les passages les plus difficiles de la Haute Bourgogne, où rien n'était plus aisé que d'arrêter l'ennemi : Garibaldi se renferma dans Dijon et laissa passer les troupes prussiennes; craignant cependant que le général italien, se rendant compte de sa faute - on devrait dire de son crime - ne voulut la réparer et inquiéter son arrière-garde, Manteuffel fit attaquer Dijon par le général Ketteler : la brigade Ketteler comptait environ 70.000 hommes, auxquels les 30.000 hommes de l'armée garibaldienne purent résister : mais la diversion avait été opérée, les passages franchis, et le sort de l'armée de l'Est était décidé.

Dès lors, les événements se précipitèrent : l'armée de l'Est, découragée, exténuée, se replia sans cesse, abandonnant ses positions à l'ennemi, jusqu'au moment, fatal où, non prévenue - par un oubli incroyable du gouvernement de Paris - qu'elle n'était pas comprise dans l'armistice, elle dut se jeter en Suisse, réduite à un état affreux de souffrances et de misère.

Pour tous ceux qui ont étudié consciencieusement cette campagne de l'Est, la terrible responsabilité de la défaite incombe entièrement à deux personnages, à Garibaldi et à Gambetta, ce mauvais génie de la Défense nationale.

CONCLUSION

Il nous faut arrêter ici cette courte étude qui, pour être complète, exigerait un volume ; mais, si courte qu'elle soit, elle démontre suffisamment que notre écrasement définitif est dû à l'incapacité et à l'outrecuidant orgueil de Gambetta et de ses acolytes.

Et puis, l'homme qui couvrit le pays de dépêches menteuses, l'homme qui laissa pourrir, au camp de Conlie, quarante mille Bretons, coupables d'être catholiques, l'homme qui éleva sa fortune personnelle et celle de ses amis au milieu des ruines de la patrie, travailla pour la République beaucoup plus que pour la France, et là seulement on doit chercher la raison du culte, plus ou moins sincère, dont certains entourent sa mémoire.

A ceux-là nous opposons le jugement de la commission d'enquête parlementaire, jugement que la postérité impartiale acceptera sans appel :

« L'Empire est responsable de la déclaration de guerre, de l'insuffisance des préparatifs, de nos premiers revers, et même de la continuation de la guerre jusqu'à la chute de Metz et jusqu'à la défaite des armées de la Loire ; mais l'Empire ne saurait être équitablement rendu responsable de la continuation de la guerre depuis le mois de décembre 1870, jusqu'au 31 janvier 1871, ni de la manière dont cette guerre a été conduite. Est-ce donc sa faute, si l'on a placé à la tête des affaires des hommes absolument étrangers à l'administration des choses militaires, si l'on a subordonné l'autorité des chefs de l'armée à l'autorité des préfets, violé toutes les règles de la hiérarchie, destitué des généraux pour les remplacer par des commissaires civils et des commissions d'armement, créé des camps comme celui de Conlie ; si l'on s'est entouré d'agents que l'on peut juger par leurs dépêches, de fournisseurs que l'on peut juger par leurs marchés, de conseillers que l'on peut juger par leurs combinaisons stratégiques. Qui a fait tout cela, si ce n'est le gouvernement de la Défense ? Et s'il n'est pas responsable de ces actes quel gouvernement le sera jamais ?

« Sans l'aveu de la nation il s'était emparé du pouvoir, le 4 septembre; sans l'aveu de la nation il s'est maintenu au pouvoir pendant cinq mois. Au refus de convoquer une Assemblée nationale, il a ajouté la faute de dissoudre les Conseils généraux et les Conseils municipaux, de telle sorte que la main mise sur le pays, sur ses forces, ses libertés, ses droits, a été complète et absolue.

« *Les Forces* de la France, on les a usées, épuisées, non pas seulement dans l'intérêt de la défense, mais dans l'intérêt d'un parti, et le nom de la *République*, dans, les proclamations de M. Gambetta et de ses collègues, a toujours sonné plus haut que le nom de la *Patrie*.

« *Les Libertés* de la France, libertés parlementaires, départementales, municipales, on les a foulées aux pieds. On a chassé le corps législatif et les Conseils élus pour substituer : aux Conseils élus, des Commissions nommées par les préfets ; au Corps législatif, les dictateurs de l'Hôtel de ville, et l'on a maintenu le régime de l'arbitraire et du bon plaisir jusqu'à la chute de Paris ; - on aurait voulu le conserver jusqu'à l'épuisement du pays.

« *Les Droits* de la France, on les a confisqués, on a capricieusement réparti tous les impôts, même l'impôt du sang. On s'est joué de l'armée et de la magistrature. On a arrêté, emprisonné, expulsé les citoyens. On s'est arrogé le droit suprême de disposer du sort de la nation.

« ...Et nous n'aurions pas le droit d'être sévères pour les hommes qui, sans mandat, sans capacité, sans compétence, sans autorité, se sont faits les maîtres de nos destinées, les juges suprêmes de notre vie et de notre honneur, et nous ont précipités dans cet abîme, où la nationalité française pouvait disparaître et périr.

« ...En présence de faits indiscutables et injustifiables, la Commission a dû appeler la réprobation de l'Assemblée et du pays sur la dictature de 1870, sur la Révolution d'où elle est sortie, sur les usurpations et les excès de pouvoir qui en ont prolongé la durée, au grand détriment de la défense nationale et au grand profit de nos ennemis.

« C'est devant l'Histoire que nous ajournons les membres du gouvernement de la Défense Nationale". Rapport de M. Boreau-Lajanadie.

Et tous les écrits, tous les monuments, tous les dithyrambes intéressés n'infirmèrent pas son juste verdict. Même la plaque d'Épineuse, la plaque "Centre gauche", ne pourra faire oublier ces paroles de M. Thiers, le grand chef de cette opinion, le grand maître de cette doctrine : « Ceux qui ont fait la guerre nous ont condamnés à la dépense nécessaire de quatre milliards. Ceux qui l'ont prolongée trop tard ont doublé le désastre et la dépense. Je le dis pour être complètement juste». (M. Thiers, séance du 8 juin 1871).

Ainsi vont les choses : les disciples de M. Thiers, pour qui la complaisance envers les radicaux est la base de toute politique, votent aujourd'hui une plaque commémorative à l'homme que leur directeur de conscience qualifia autrefois de "fou furieux".

C'est une grave erreur de leur part et ils ont tort d'y associer le département de l'Oise.

Nous protestons contre cet acte de faiblesse. Nous protestons contre tout monument élevé en l'honneur du Vitellius républicain qui joua, dans le long et sanglant martyrologe de la patrie, un rôle néfaste ; et nous espérons, si les mauvais jours devaient jamais revenir pour la France, que Dieu la préservera d'un second Gambetta.

C. DE LA CHANONIE. *Compiègne, Août 1888.*

Et pour finir lisons ce que le Père Albert Bessières, S.J., écrit dans sa biographie consacrée à Sonis.

R.P. ALBERT BESSIERES, S.J.
SONIS - UN HEROS - UN SAINT- PERE DE DOUZE ENFANTS
Beauchesne, 1961

Chapitre IV - Le chrétien - Le soldat - L'ami.

§ 5. *Le Croisé de l'Église et de la France.*

Tandis que de terribles épreuves menacent la papauté, le concile du Vatican prépare la définition de *l'infailibilité pontificale*. La bataille d'idées, même entre catholiques, est ardente. Sonis a trop d'humilité pour jouer au théologien. Mais son sens de l'orthodoxie, son amour pour l'Église le rangent du côté de son ami Mgr Pie, un des champions de l'infailibilité. Ses lettres le félicitent d'être « associé à la plus grande œuvre de ce siècle ». Il dit sa douleur de voir la sainte Église assimilée (par des brochures haineuses) à une institution purement humaine : « Combien je serais heureux, si un jour il m'était donné d'aller m'agenouiller aux pieds de Pie IX et de solliciter la bénédiction de ce saint pontife pour toute ma famille ! Il me semble que je serais assuré alors que mes enfants ne trahiraient jamais la grande cause de l'Église, pour laquelle je voudrais mourir ».

Sonis se réjouit de voir approcher la définition désirée, quand le maréchal Mac-Mahon, gouverneur de l'Algérie, vient le visiter à Aumale et lui annonce, **comme une bonne nouvelle, la probabilité d'une guerre avec la Prusse. Les officiers présents applaudissent.** Sonis avec sa loyauté habituelle ose avancer qu'on n'est prêt "ni moralement ni matériellement". On s'étonna. Sonis avait suivi de près l'aventureuse politique Impériale. Napoléon III, aveuglé par des adulations dont la sottise nous déconcerte aujourd'hui, trompé par les protestations d'amitié de Cavour et de Bismarck, continue à préparer l'encerclement de la France. La victoire remportée à *Sadowa*, en juillet 1866, par les Prussiens sur les Autrichiens, établit la prépondérance de la Prusse sur les principautés allemandes. Le principe des nationalités qui a créé l'Italie, après Solférino, ressuscite l'ancien empire germanique.

Malgré l'encens dont les thuriféraires officiels enveloppent l'Empereur, Sonis constate l'infériorité de notre armée. Le maréchal Randon, ministre de la guerre, la constate aussi et travaille à la corriger, mais les libéraux qu'on a cru gagner par une politique antichrétienne haussent le ton. Aux projets de Randon, de Niel, Jules Favre, Ernest Picard, Gambetta, Jules Simon, opposent la légende des Volontaires de 92, la nation armée. La foule applaudit.

En 1867, la Prusse prétend englober le grand-duché de Luxembourg dans le Zollverein. Napoléon se réveille devant cette menace. Bismarck ne se trouvant pas suffisamment prêt, se résigne à respecter la neutralité de la principauté. C'était le moment de nous fortifier à l'intérieur.

Or, par un geste de folie, au début de 1870, Napoléon III, appelle au pouvoir les hommes de l'opposition. Loin de se rendre, les gauches accentuent leurs attaques. Survient la question d'Espagne. Le général Prim, après avoir chassé la reine Isabelle, offre la couronne à un cousin du roi de Prusse, le prince de Hohenzollern. Les Tuileries protestent contre cette résurrection de l'empire de Charles-Quint. Le 15 juillet 1870, Émile Ollivier, prononce un discours belliqueux frénétiquement applaudi... Thiers conseille la sagesse, on lui oppose les affirmations du maréchal Leboeuf ministre de la guerre : «Nous sommes cinq fois prêts ; il ne nous manque pas un bouton de guêtre». Hélas ! il nous manque guêtres, souliers, canons et soldats entraînés.

Sonis n'ignore pas que ni effectifs ni armements ne sont au complet ; la garde mobile est fort capable de chanter la *Marseillaise*, ou le *Ça ira*, mais non de tenir devant le landwer minutieusement préparée depuis dix ans. Nous n'avons aucun plan de campagne ; de Moltke en a un : la marche sur Paris. Il aurait fallu que notre mobilisation devançât celle de la Prusse, mais les bureaux sont d'une lenteur désespérante. jouant au Napoléon 1^{er}, l'Empereur s'est réservé le commandement en chef. Il quitte les Tuileries, le 28 juillet. Il ne reverra plus Paris.

Sonis prépare le retour de sa famille à Castres, et demande à partir lui-même pour la frontière. On lui répond que sa présence est nécessaire en Algérie. Trois de ses fils le devançant au front.

Gaston, reçu bachelier, s'engage au 5^e hussards. Peu après, *Henri* âgé de 17 ans, s'engage pareillement et *Albert*, enfant de 15 ans le rejoindra bientôt. Fier, mais le cœur brisé, le père les bénit. Le 6 août, jour où notre corps d'occupation quitte Rome, nous sommes battus à Reischoffen, à Forbach. Les défaites se succèdent. Débordé, l'Empereur se démet de son commandement et se traîne à la suite de Mac-Mahon. Paris s'agite.

Les cathodiques se répètent la prophétie de Pie IX. En 1860, à la veille de l'invasion des Marches, le pape dit à l'abbé Cabanis : «Votre empereur n'est qu'un fourbe ; je ne crois plus à sa parole. Pour lui le jour de la justice est venu. Dites-lui de ma part que je n'ai pas d'autre réponse à lui faire, si ce n'est que l'épée de Dieu est prête à le frapper, par la main des hommes, non plus par la mienne». Tandis que les soldats de Solférino et de Magenta, luttent aujourd'hui, un contre trois, notre allié Victor-Emmanuel, occupé à investir Rome, ne trouve pas un homme à nous envoyer. «Mon Dieu que les événements sont tristes ! écrit Sonis. Il faut cependant espérer que Dieu aura pitié de nous». - «J'avais demandé à partir, mais on n'a pas voulu, sous prétexte que je suis utile ici. On nous a enlevé presque toutes nos troupes, et je m'attends à voir éclater, avant peu, une insurrection. Les Arabes n'eurent jamais une plus belle occasion».

Le 10 août, il mande à Mgr Pie : «J'ai fait tout ce que j'ai pu pour être envoyé à l'armée du Rhin. A cette occasion, je me suis fait solliciteur pour la première fois de ma vie... C'est un rude châtiment que celui que subit la France. Mais Dieu a fait les nations guérissables. L'armée française atteinte dans ce qu'elle avait de plus délicat ne tardera pas à se relever de ses revers. *Si elle est sage*, elle saura profiter de la leçon qu'elle a reçue et qui, pour mon compte ne m'a pas surpris. Nous vivions trop sur les gloires du passé et nous ne travaillons plus... Ce n'est pas assez de savoir se faire tuer, le front haut ; il faut employer sa vie, avec profit pour le pays. Nos revers d'ailleurs ont suivi de près l'abandon de Rome... »

Après la défaite de Gravelotte, Sonis, toujours immobilisé à Aumale, écrit à l'abbé Faucon : «Mon Dieu que les événements sont affreux ! Est-ce possible de s'être lancés dans cette aventure étant si peu prêts ! Pour mon compte, je ne m'y suis jamais trompé. Nous avons toujours besoin de Dieu, mais aujourd'hui plus que jamais.

«Le gouvernement qui abandonne Rome et qui inaugure la statue de Voltaire, la veille de l'Assomption, comprend-on cela? - attire les foudres du ciel sur nos têtes». C'est l'heure de payer la rançon des coupables.

Sonis a maintenant trois fils sous les drapeaux : *Gaston*, brigadier au 5^e hussards, se bat sur le Rhin : «Il nous a écrit, mande Sonis à ses amis de Limoges, des lettres pleines de foi. Le pauvre enfant ne rencontrait pas un prêtre sans s'approcher des sacrements. Il s'était pris d'enthousiasme pour son rude métier de soldat. Mais hélas ! depuis le 25 juillet, nous n'avons pas reçu un mot de lui. Nous lui écrivons tous les deux jours, mais pas de réponse : rien ! C'est affreux».

Henry est aux tirailleurs algériens, Albert, aux spahis : «Il faut bien, écrit le pauvre Père, que nous autres soldats nous donnions l'exemple et que nous livrions notre vie ; plus que notre vie, celle de nos enfants, et cela en toute simplicité et que, comme les Machabées, nous puissions dire : *Moriamur in simplicitate nostra*». Son frère Théobald est à l'armée du Rhin.

«Que peut-on faire autre chose, écrit le colonel, que de se mettre entre les mains de Dieu ? Il faut savoir vivre de la vie de foi, reconnaître que tous ces malheurs nous les avons bien mérités, espérer que tout ce sang qui inonde la terre crie miséricorde et que les jours du pardon ne sont pas trop éloignés. Il faut se dire *Sursum Corda*. Mais que c'est difficile ! Mon Dieu ! pour ceux qui, comme nous, sont attachés à la terre par tous ces liens, si doux, si forts, de la famille !»

Lui-même, après la chute du ministère Ollivier, renouvelle ses démarches pour rallier le front. Sa lettre se perd dans l'affolement des bureaux. Les catastrophes se succèdent. Dans les rues de Paris, on insulte les généraux. A Lyon, on emprisonne le général Mazure.

Napoléon II est prisonnier, avec 100.000 hommes, dans Sedan ; Bazaine bloqué dans Metz. La capitulation de Sedan amène une révolution devant l'ennemi et la proclamation de la République. Les avocats Gambetta, Jules Favre, Crémieux, Glais-Bizoin qui ont pris le pouvoir vont consommer notre ruine. Pendant cinq terribles mois, nos armées seront paralysées par l'avocat Gambetta, les ingénieurs de Freycinet et de Serres, stratèges de bureau. Le Gouvernement de la Défense Nationale inauguré le 4 septembre est composé de politiciens adversaires des armées permanentes et pour la plupart violemment irréguliers¹.

La révolution qu'ils ont allumée menace d'ailleurs de les dévorer. A Marseille, le vieux général d'Aurelle de Paladines, un preux qui a repris du service, doit quitter son quartier général, n'ayant aucun moyen de résister aux émeutiers.

Pendant ce temps, Pie IX abandonné par Napoléon III, n'avait, pour défendre Rome, qu'une armée internationale de 10.000 hommes et 18 canons vieux modèle, commandée par le général Kanzler. Le général Cadorna commandant l'armée du roi de Piémont Victor-Emmanuel investissait Rome avec 60.000 hommes et 60 canons. le 20 septembre 1870, à 5 heures du matin, ses soldats attaquaient ; à 9 heures leur artillerie ouvrait la brèche de la Porte Pia. A 9 h. 30, Pie IX ne voulant pas, disait-il au corps diplomatique réuni au Vatican, que le sang fût répandu à cause de lui, donnait ordre de capituler. Les assaillants n'avaient eu que 50 morts dont les noms furent gravés à la brèche de la Porte Pia. Napoléon III, vaincu, prenait le chemin de l'Allemagne.

Sonis, à l'avènement de l'Empire avait voté *Non*, au risque de briser sa carrière. Il sent maintenant son cœur se soulever de dégoût, en voyant les adorateurs du soleil levant qui acclamèrent le dictateur, piétiner l'Empereur prisonnier et l'impératrice : «En général, écrit-il, les fonctionnaires se sont montrés d'une *platitude ignoble* ; c'est une volte-face sans pudeur sur toute la ligne». Les officiers les imitent : «Je n'aurais jamais cru que les familiers des Tuileries et de Biarritz tourneraient casaque, lorsque moi qui ai voté publiquement non, au 2 décembre... je me trouverais être un jour bonapartiste ! je le suis en effet, devenu depuis (que l'empereur) est insulté par la canaille et qu'il est malheureux. je demande encore une fois d'être envoyé à l'armée».

L'Algérie est tranquille ; quelques émissaires allemands ont paru, dans le territoire d'Aumale, déguisés en Arabes, mais Sonis leur a donné la chasse et ils ont disparu. Il insiste donc pour partir. Le curé d'Aumale lui fait remarquer : «Ces refus réitérés sont peut-être le signe de la volonté de Dieu. - Votre avis serait décisif pour moi sur tout autre sujet, répond le colonel. Mais, en temps d'invasion du pays, le devoir de tout soldat est de demander à partir».

En France, le général d'Aurelle et le général Lefort, organisent une nouvelle armée lorsque l'arrivée de Gambetta, à Tours, bouleverse tout. Le tribun s'adjuge le portefeuille de la guerre, avec pour second M. de Freycinet. Le général Ambert, estime que des chefs comme La Motterouge, d'Aurelle, Chanzy, commirent une faute contre la patrie, en ne refusant par l'obéissance à des comparses dépourvus de compétence et d'un "mandat régulier". « Jamais, écrit-il, rien d'aussi insensé ne s'était vu en France. Le sort de cette guerre était abandonné à un avocat et à un ingénieur secondé par un jeune Polonais. Nos descendants refuseront de croire à une telle démence». Ils en ont vu d'autres...

Tandis que Sonis ronge son frein, une petite feuille algérienne, écho de l'avocat juif Crémieux (ce ministre de la justice improvisé qui se pavane, avec sa famille, à l'archevêché de Tours), vilipende son administration estimée trop cléricale, pas assez républicaine.

Malgré tout, le 20 octobre 1870, il reçoit de M. de Freycinet sa nomination de général *de brigade*. Mais la nouvelle de la capitulation de Metz le décide à télégraphier à Gambetta. S'il n'est pas rappelé en France pour se battre, il donne sa démission de général et s'engage comme volontaire... Ému par ce noble langage, Gambetta confie à Sonis la 3^e brigade de cavalerie provisoirement cantonnée à Blois. «Je me rappelle, écrit Mme de Sonis, **le cri de joie** qu'il poussa, en recevant cette dépêche. Hélas ! pour moi c'était le commencement de mortelles appréhensions. Nos derniers beaux jours venaient de finir». De son côté, Sonis écrit le 30 octobre : «A Dieu, M. le Curé. Je vais marcher à la mort. Que Dieu ait pitié de mon âme et prenne soin de ma femme et de mes pauvres enfants». Le 1^{er} novembre 1870, avant de quitter pour toujours la terre d'Afrique, il écrit encore : «Lorsque Dieu se mêle de donner des leçons, il les donne en maître. Rien ne manque à celle que la France reçoit en ce moment... Pour nous demandons à Dieu qu'il ne nous quitte pas et qu'il nous fasse la grâce de savoir mourir comme un chrétien doit finir, les armes à la main, les yeux au ciel, la poitrine en face de l'ennemi en criant : Vive la France ! En partant pour l'armée, je me condamne à mort. Dieu me fera grâce, s'il le veut, mais je l'aurai tous les jours dans ma poitrine et vous savez bien que Dieu *ne capitule jamais, jamais !*»

Débarqué à Marseille, le général se sépare de sa femme et de ses enfants pour gagner Tours, tandis qu'ils partiront pour Castres. «Après nous avoir embrassés, écrit sa fille aînée, mon père imprima sur notre front le signe de la croix, et jeta sur nous un regard d'une expression que je ne saurais définir».

CHAPITRE V - LE MARTYR

§1. La maison des fous. - Tours, novembre 1870.

Il allait au martyre. Une évidence le domine : la nécessité du rachat par la douleur. L'appel de la Vierge qu'il a longuement médité à Lourdes même : "Pénitence ! Pénitence ! Pénitence !" s'est gravé dans son âme. Pour le relèvement de la patrie, pour l'expiation des crimes nationaux d'hier, d'aujourd'hui, de demain, il faut des victimes volontaires et pures.

¹ Le général Charles de Gaulle, dans *La France et son armée* (Paris, Plon, pp. 177-191) écrit ces lignes bonnes à méditer, en toutes les périodes de crise : « En vain, le 7 août, après nos premiers revers, le Gouvernement de la Régence a-t-il adjuré les Français "de ne plus connaître qu'un parti celui de la France", les passions politiques se déchaînent... Les hommes de l'opposition républicaine qui se sont emparés des affaires ne possèdent qu'une autorité médiocre. Ils ne se recommandent, ni par leur idéal politique... ni par leurs talents... ni par leur prévoyance, car ils ont, jusqu'au dernier moment, méconnu le péril prussien et entravé les réformes militaires. En outre préoccupés d'asseoir dans le pays le régime nouveau et traînant derrière eux une clientèle avide, ils bouleversent l'administration pour la remplir de partisans... Passionné plutôt qu'éclairé, actif plutôt que laborieux, Gambetta sut pourtant exercer l'empire d'une personnalité puissante». - «L'armistice trouvera les troupes françaises armées de fusils de 89 modèles différents... L'idéologie, l'insouciance, portaient leurs fruits amers et sanglants».

La montée du calvaire commence, dès l'arrivée à Tours, 13 novembre. Il en atteindra le sommet le 2 décembre 1870.

Sonis, l'homme consciencieux jusqu'au scrupule, croit tomber dans une maison de fous, bien qu'il ignore la parole de Thiers qualifiant Gambetta de "fou furieux". Il se présente au ministère de la guerre, demande à voir le directeur. Pas de directeur. - Où est ma brigade ? - On n'en sait rien. Le 14, nouvelles démarches. Il apprend ceci - Vous êtes nommé commandant de la première brigade de la division de cavalerie du 17^e corps. - Où est cette brigade, de quoi se compose-t-elle ? - On n'en sait rien. Le soir, nouvel ordre. On vous donne le commandement, non plus d'une brigade mais d'une *division, dans l'armée de la Loire*. - Où est cette division ? Quels sont ses effectifs ? - On n'en sait rien... Le 16, il finit par apprendre qu'il sera sous les ordres supérieurs du général d'Aurelle, et sous les ordres immédiats du général Durrieu, avec qui il fit campagne en Afrique. Sonis court retrouver son camarade, lui demande où sont ses régiments. Durrieu navré lève les bras au ciel : - On n'en sait rien. Allez voir du côté de Vendôme». A Vendôme, nulle trace de cavalerie. - Allez voir à Châteaudun». Il y court, trouve une ville à moitié brûlée, et, dans ses ruines, un escadron de cavalerie, rattaché à la brigade du général Guépratte. Cela ne fait pas une division... A force de chercher, il finit par découvrir trois régiments, tronçons dont il faut faire une division. Il n'est pas au bout de ses peines.

Dans la nuit du 17 au 18 novembre, le général d'Aurelle de Paladines, lui ordonne de gagner Fréteval, mais le général Fi-erreck l'appelle à Dreux : "Je suis menacé, lui dit-il, par un mouvement des Prussiens, sur Dreux et Illiers. Vous ne pouvez pas m'abandonner !" - Sonis n'a jamais abandonné un camarade en péril. Mais les ordres reçus sont formels ; ils les montre à Fierreck et ajoute : "Je vais envoyer une dépêche ; si dans la journée on ne m'a pas répondu, je serai bien obligé d'obéir". La journée passe ; aucune réponse. L'âme déchirée, il se résigne à obéir, quitte Châteaudun, avec sa petite brigade. La population, se croyant abandonnée, insulte les Cavaliers en criant : « Ils ont peur des Prussiens ! » Pâle d'indignation, Sonis bondit vers les insulteurs qui s'enfuient.

La colonne arrive vers minuit à Fréteval. On procède au pansage des chevaux, quand un contre-ordre parvient à Sonis : « Revenez à Châteaudun. Rejoignez le général Fierreck ! »

Il lui faut tout son sang-froid pour ne pas perdre la tête. Les soldats grognent. Mais le chef paye de sa personne. On repart exténués pour Châteaudun. Pas de général Fierreck, il a gagné le Mans. Pas de général Durrieu ; en délicatesse avec Gambetta, on le retient à Tours...

Sonis télégraphie à Gambetta : "Quel est le commandant du corps stationné autour de Châteaudun ?" Réponse : "C'est vous". - "Pour combien de temps ?" - "Agissez comme si c'était pour toujours". Sonis se demande s'il rêve. Le voici, en quelques heures, promu général de division, puis général de *corps d'armée* (le 17^e corps). Lui, général de cavalerie, devra exercer un commandement territorial, manœuvrer des mobiles qui savent à peine tenir un fusil. Faut-il voir là une nouvelle folie ? Gambetta, le seul homme politique qui ait compris et secondé Lavignerie, dira un jour au Cardinal : "L'anticléricalisme n'est pas article d'exportation". Dans le cerveau fumeux du tribun cadurcien, ancien élève du petit séminaire de Montfaucon, un patriotisme ardent voisine avec un anticléricalisme de commande. Pour l'instant, il s'agit de sauver le pays. Voltaire disait, à propos d'un grand soldat et d'un grand chrétien, le marquis de Fénelon : "Il faut avouer qu'une armée composée d'hommes qui penseraient ainsi serait invincible". Gambetta et Freycinet pensent un peu de même.

Ils n'ignorent rien du chrétien et du soldat qu'est Sonis, d'où peut-être ces actes de confiance qui finalement ne sauveront rien, sauf l'honneur. Sonis, lui, conçoit tout autrement son rôle et le fait savoir à Freycinet par M. de Vézian : "Ce qui manque le plus à l'armée de la Loire, c'est précisément un corps de cavalerie composé de deux ou trois divisions, disposant d'une nombreuse artillerie à cheval, prêt à faire des attaques de nuit, jeter l'inquiétude dans l'armée ennemie, couper ses télégraphes, intercepter ses communications par chemin de fer, empêcher ses ravitaillements. Ce sont là des services inappréciables ; mes longues années passées dans le Sud de l'Algérie m'ont peut-être donné une certaine expérience, en cette matière, et dans ces conditions je pourrais être utile, tandis qu'on m'a donné le commandement d'un corps d'armée mal organisé et dont on sait bien que je ne peux tirer parti. Cependant la réponse du ministre engageant directement ma responsabilité, je dois m'occuper activement de la nouvelle mission qu'on vient de m'imposer".

Cette page suffirait à la gloire de Sonis. Il a compris le rôle de la cavalerie, comme on le comprendra de 1914 à 1918 et pendant la campagne de Russie en 1942.

«Je fus fort étonné (en recevant le commandement du 17^e corps), dira-t-il à la commission d'enquête, mais il n'y avait pas de discussion à établir ; ce n'eût pas été militaire et je pris le commandement. Je demandai seulement la concentration de mes troupes et qu'on m'envoyât la 1^{ère} et la 2^e division. »

La commission devra constater en quelle anarchie l'ingérence dictatoriale des pouvoirs civils a jeté notre armée.

Mais l'homme propose et Dieu dispose. Même à la tête d'un corps de cavalerie, Sonis n'eût rien sauvé. Une pierre d'angle ne peut empêcher une maison minée de crouler. La tâche de l'instant est écrasante. Le duc de Mecklembourg termine un mouvement enveloppant qui le reliera au prince Frédéric-Charles. Il s'agit d'empêcher la jonction de ces énormes masses qui, une fois unies, écraseraient l'armée de la Loire.

Avec une activité ardente et lucide, Sonis commence par tâcher de réunir son corps d'armée.

Il n'a guère, pour l'instant, sous la main, qu'un bataillon de fusiliers marins commandé par le capitaine de frégate Colet et un bataillon d'infanterie de marine. Le reste est assemblage incohérent de recrues : mobiles des Deux-Sèvres, des Côtes-du-Nord, du Gers, du Gard. Bientôt, heureusement, apparaît une petite troupe d'élite : les anciens *zouaves pontificaux* commandés par le colonel de Charette et baptisés, par Gambetta, afin de les décléricaliser, *Légion des Volontaires de l'Ouest*. Avec eux, Sonis va écrire une page immortelle.

Note de L-H R. On est effaré par tant de bêtises dramatiques ! **OUI, L'ENNEMI ETAIT GAMBETTA, UN SALOPARD, UN BANDIT ! ET SONIS N'EST QU'UN CLOWN ! QUANT AU P. BESSIERES ...**

OUI, PIE IX ET LE CARDINAL PIE AVAIENT RAISON !